

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'AGRICULTURE COMME LEVIER DE SÉCURISATION ALIMENTAIRE ET
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN RÉGION RURALE ÉLOIGNÉE AU
QUÉBEC : LES CAS DU GRENIER BORÉAL ET DE CULTIVER POUR
NOURRIR

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN GÉOGRAPHIE

PAR
JESSICA ÉLIE-LEONARD

JANVIER 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à ma directrice de recherche et professeure au département de géographie à l'UQAM, Mélanie Doyon. Sans ton enthousiasme pour les milieux ruraux et l'agriculture, ton enseignement, tes nombreux conseils, ton encadrement, ta patience et ta très grande disponibilité ce mémoire n'aurait pas vu son aboutissement. Merci d'avoir poussé mes limites pour me dépasser et de m'avoir donné amplement d'opportunités de travailler et de collaborer sur divers projets à tes côtés. Mes remerciements vont également à mon professeur et directeur de programme de deuxième cycle au département de géographie de l'UQAM, Mario Bédard. Votre passion pour la recherche ainsi que votre respect envers vos étudiants m'ont aidée à franchir et apprécier l'épreuve qui est la maîtrise. Je tiens également à remercier mes parents. Merci de m'avoir transmis votre amour et reconnaissance pour le monde académique ainsi que l'importance d'être une femme instruite et autonome. Ce sont des valeurs qui font partie intégrante de ma personne dont je resterais fière toute ma vie. C'est grâce à votre appui, votre confiance en moi et votre patience que j'ai pu me rendre ici. Je partage cet accomplissement avec vous. J'aimerais également remercier ma sœur Julia. Ta persévérance et ton éthique de travail au sein de tes propres études ont été source d'inspiration pour moi tout au long de mes études supérieures. Enfin, merci à mon conjoint Stefano qui, autant dans les bons que les mauvais moments, m'a soutenue dans chacune des étapes de ce processus, et ce, sans hésitation ni jugement. Tes encouragements et ton amour m'ont permis d'atteindre tout mon potentiel. Enfin, merci à ma famille élargie, mes chères amies, les travailleuses/ travailleurs du milieu communautaire, mes compagnons canins, mes collègues de travail et anciens camarades géographes. Notre métier est important!

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	x
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I MISE EN CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE ET DE SES ENJEUX.....	8
1.1 Le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture agro-industrielle	8
1.2 1.2 La législation : rapports, commissions, lois et réformes agricoles	11
1.3 La concentration de l'activité agricole sur le territoire québécois au détriment des régions rurales éloignées	15
1.4 La distanciation progressive de la production agricole et la consommation alimentaire.....	19
1.5 L'émergence de l'agriculture alternative au Québec : la sécurité alimentaire comme mission.....	21
1.6 Conclusion de chapitre.....	23
CHAPITRE II PROBLÉMATISATION DU PROJET DE RECHERCHE	24

2.1 Questions et hypothèses de recherche.....	24
2.2 Pertinence sociale, scientifique et géographique de la recherche	28
2.3 Cadre conceptuel.....	32
2.3.1 La sécurité alimentaire : concept central de notre recherche	33
2.3.1.1 La disponibilité	37
2.3.1.2 L'accessibilité économique et géographique	38
2.3.1.3 L'utilisation (qualité) des aliments	38
2.3.1.4 La stabilité.....	39
2.4 La vulnérabilité : un concept polysémique	40
2.5 La participation communautaire	43
2.6 La sécurisation alimentaire	46
2.7 Conclusion de chapitre.....	50
CHAPITRE III MÉTHODOLOGIE, TERRITOIRES À L'ÉTUDE ET CADRE DE RECHERCHE.....	51
3.1 Type de recherche et approche préconisée.....	51
3.2 Présentation des territoires d'étude	52
3.2.1 La région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle et la ville de Mont-Laurier.....	53
3.2.2 La région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie et la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan.....	58
3.2.3 Justification du choix des terrains d'étude : les régions rurales éloignées des grands centres.....	62
3.3 Présentation des initiatives agricoles locales : Cultiver pour nourrir et le Grenier boréal.....	64
3.4 Période d'étude de cette recherche.....	68
3.5 Mode d'échantillonnage des répondants.....	69
3.6 Population à l'étude.....	69
3.7 Cueillette de données	71
3.7.1 Recension documentaire	71
3.8 Traitement de données	72
3.9 Mode d'analyse des données.....	73
3.9.1 Sécurité alimentaire.....	73
3.9.2 Vulnérabilité.....	74

3.9.3 Participation communautaire	75
3.9.4 Sécurisation alimentaire	75
3.7.2 Entretien semi-dirigé.....	76
3.10 Conclusion de chapitre	77
CHAPITRE IV PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	79
4.1 La sécurité alimentaire : la disponibilité des aliments sur le territoire	80
4.1.1 Les principales productions agricoles de la région : une production maraichère difficile	80
4.1.2 Les commerces alimentaires : un problème d'offre.....	82
4.1.3 L'aide alimentaire sur le territoire : pour une meilleure disponibilité	83
4.2 Une accessibilité économique et physique réduite.....	85
4.2.1 La faiblesse du pouvoir d'achat des ménages.....	85
4.2.2 Des aliments dispendieux dans un contexte de précarité socioéconomique	87
4.2.4 Une répartition inégale des possibilités d'approvisionnement	90
4.3 La sécurité alimentaire : la qualité des aliments	92
4.4 L'instabilité de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des aliments ...	94
4.5 La vulnérabilité des populations rurales éloignées : pauvreté, éloignement et climat.....	95
4.5.1 Une population défavorisée	96
4.5.2 Éloigné sans être suffisamment éloigné, mais tout de même vulnérable....	98
4.5.3 Les conditions bioclimatiques.....	100
4.6 La participation communautaire dans la mise en place de l'initiative Cultiver pour nourrir à Mont-Laurier	101
4.6.1 La MRC d'Antoine-Labelle : un réseau d'organismes communautaires développé, mais fragile	101
4.6.2 Un projet de collaboration entre les acteurs du milieu.....	103
4.6.3 La valorisation et la mobilisation des ressources humaines et matérielles	104
4.7 La sécurisation alimentaire: contributions et impacts de Cultiver pour nourrir..	107
4.7.1 La sécurisation alimentaire : une amélioration de la disponibilité alimentaire pour les organismes communautaires locaux de Mont-Laurier	108
4.7.2 La sécurisation alimentaire : l'accessibilité économique et physique des denrées de Cultiver pour nourrir	110
4.7.3 La sécurisation alimentaire : des produits locaux plus sains et frais sur le territoire.....	111
4.8 La sécurité alimentaire : la disponibilité des aliments sur le territoire	113

4.8.1 Des possibilités d’approvisionnement alimentaires limitées : les importations	113
4.8.2 Peu de commerces d’alimentation sur le territoire.....	116
4.8.3 L’insuffisance de l’aide alimentaire sur le territoire	116
4.9 Une accessibilité économique et physique réduite.....	117
4.9.1 Des aliments dispendieux dans un contexte de précarité socioéconomique	118
4.9.2 Les habiletés physiques limitées	119
4.9.3 Des lois limitant la recherche d’aliments locaux	121
4.10 La sécurité alimentaire : la qualité des aliments	122
4.10.1 Des produits trop souvent défraîchis et un manque de diversité.....	122
4.11 L’instabilité de la disponibilité, l’accessibilité et de la qualité des aliments	124
4.12 La vulnérabilité alimentaire des Minganois : pauvreté, éloignement et climat	126
4.12.1 Une population défavorisée	126
4.12.2 L’éloignement : les distances au cœur des préoccupations quotidiennes	128
4.12.3 Les conditions bioclimatiques.....	129
4.13 La participation communautaire dans la mise en place de l’initiative du Grenier boréal à Longue-Pointe-de-Mingan	130
4.13.1 Un projet citoyen devenu communautaire et régional	130
4.13.2 La valorisation et la mobilisation des ressources humaines et matérielles	132
4.14 La sécurisation alimentaire par le projet du Grenier boréal: contributions et impacts	134
4.14.1 La sécurisation alimentaire : une amélioration de la disponibilité alimentaire pour les résidents de Longue-Pointe-de-Mingan	135
4.14.2 La sécurisation alimentaire : l’accessibilité économique et physique des denrées du Grenier boréal	137
4.14.3 La sécurisation alimentaire : des produits locaux plus sains et frais sur le territoire.....	138
 CHAPITRE V ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS.....	 140
5.1 Deux terrains d’études : deux réalités propres d’insécurité alimentaire	141
5.1.1 L’insécurité alimentaire dans la MRC d’Antoine-Labelle : un problème d’accessibilité économique	141
5.1.2 L’insécurité alimentaire dans la MRC d’Antoine-Labelle : un problème d’accessibilité physique	143

5.1.3 L'insécurité alimentaire dans la MRC de Minganie : un manque de disponibilité.....	144
5.1.4 L'insécurité alimentaire dans la MRC de Minganie : un problème de qualité	147
5.2 Les communautés rurales éloignées : plus vulnérables par rapport à l'alimentation ?.....	148
5.2.1 La vulnérabilité des régions éloignées : des difficultés de site	149
5.2.2 La vulnérabilité des régions éloignées : des difficultés de situation.....	150
5.3 Le Grenier boréal et Cultiver pour nourrir : des logiques différentes, un but commun.....	154
5.3.1 La participation communautaire: une recette de réussite.....	155
5.3.2 Une dynamique d'aide sociocommunautaire vs d'économie sociale	157
5.4 La sécurisation alimentaire par les initiatives agricoles : perspectives de développement	159
5.4.1 Les contributions et les limites des initiatives agricoles locales.....	160
5.4.2 La création d'un nouvel espace de sociabilité et de qualité de vie : l'effet de lieu.....	165
CONCLUSION.....	169
ANNEXE A SCHÉMATISATION DE LA PROBLÉMATIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE.....	176
ANNEXE B QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES ACTEURS ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS.....	179
ANNEXE C QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES PORTEURS/EMPLOYÉS DE PROJET.....	182
ANNEXE D QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES BÉNÉVOLES	186
ANNEXE E FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	188
BIBLIOGRAPHIE	193

LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Évolution des terres mises en valeur par l'agriculture au Québec entre 1951 et 2001	21
1.2 Les espaces d'expansion-intensification agricole.....	22
3.1 Ville de Mont-Laurier dans la MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides), 2020	58
3.2 Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan dans la MRC de Minganie (Côte-Nord), 2020.....	64
3.3 Production maraichère de Cultiver pour nourrir, 2017-2018	70
3.4 Installation maraichère du Grenier boréal, 2017	72
4.1 Localisation de la MRC de Minganie par rapport à l'île d'Anticosti, 2019	121

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire (FAO, 2008).....	41
3.1 Structure générale des entretiens semi-dirigés	79

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

(A#)	Répondant de la MRC d'Antoine-Labelle
(B#)	Répondant de la MRC de Minganie
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRNTL	Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire santé et des services sociaux
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
INSPQ	Institut national de la santé publique du Québec
LATANR	Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents
LPM	Longue-Pointe-de-Mingan
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMS	Organisation mondiale de la santé
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MFR	Mesure de faible revenu
MRC	Municipalité régionale de comté
PFNL	Produits forestiers non ligneux
SAA	Système alimentaire alternatif
SMA	Sommet mondial de l'alimentation
UCC	Union catholique des cultivateurs
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UPA	Union des producteurs agricoles

RÉSUMÉ

Au Québec, le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture industrielle, la concentration de l'activité agricole et la distanciation progressive entre la production agricole et la consommation alimentaire s'est fait au détriment des régions rurales éloignées. Ces dernières connaissent d'importants problèmes en matière de services de proximité essentiels, notamment de commerces alimentaires. Ceci s'explique, entre autres, par les caractéristiques géographiques et les dynamiques territoriales des régions rurales éloignées. Au cours des dernières années, on assiste à la mise en place d'initiatives innovantes afin de répondre à ces enjeux alimentaires, notamment des projets agricoles locaux ayant pour but d'améliorer la sécurité alimentaire. L'objectif de ce mémoire est d'analyser deux initiatives agricoles mises en place pour combattre l'insécurité alimentaire en milieu rural dans les MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides) et de Minganie (Côte-Nord). Ainsi, l'hypothèse principale de cette recherche suppose que les initiatives agricoles locales contribuent à la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables des régions éloignées des grands centres compte tenu des difficultés de site et de situation. Deux modalités de collecte de données ont été utilisées, soit la recension documentaire et l'entretien semi-dirigé. Les principaux résultats de cette étude montrent que les populations situées en région rurale éloignée des grands centres sont plus vulnérables par rapport à la sécurité alimentaire. Or, ils révèlent que l'insécurité alimentaire n'est pas vécue de la même manière (causes différentes) d'un territoire à l'autre et certaines dimensions de la sécurité alimentaire s'avèrent plus problématiques dans chacun des territoires. De plus, les résultats montrent que les deux projets agricoles sont le fruit d'une forte collaboration d'acteurs provenant de domaines différents (institutionnel, communautaire, citoyen) mettant en commun des savoir-faire et des expertises complémentaires. Les résultats indiquent également que les initiatives étudiées participent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, mais que leur portée demeure limitée. Finalement, la recherche met en évidence que ces projets agricoles concourent au développement social des communautés dans lesquelles ils s'inscrivent.

Mots clés : sécurité alimentaire, régions rurales éloignées, vulnérabilité, participation communautaire, agriculture, initiative agricole locale, développement local.

ABSTRACT

The transition in Quebec from small-scale agricultural practices to large-scale industrialisation has transformed remote rural regions by furthering the gap between production and food consumption. Even so, essential services such as grocery stores, are still rare commodities. A critical causation of this rarity is due to the geographic characteristics and territorial dynamics of remote rural regions. For instance, in recent years local agricultural initiatives have been established to improve food security in these areas. The objective of this study aims to demonstrate the effectiveness of two agricultural initiatives in contributing to food security in remote rural regions such as – the *MRC Antoine-Labelle (Laurentides)* and the *MRC de Minganie (Côte-Nord)*. The main hypothesis of this research posits that local, small-scale agricultural initiatives enhance the food security of vulnerable communities living in rural remote regions far from major city centers due to difficulties of site and situation. To conduct this research, two data collection methods were used, such as documentary review and semi-directed interviews. The main results of this study indicate that populations located in rural areas far from major centers are more vulnerable with regard to food security. However, they reveal that food insecurity is not experienced in the same way (different causes) from one territory to another and certain dimensions of food security are more problematic in each of the territories. In addition, the results demonstrate that local agricultural initiatives are the direct result of a strong collaboration between people from different fields (institutional, community-based and local citizens) - each bringing their own knowledge and area of expertise. To conclude, while it is true the agricultural initiatives studies contribute to local food security, their ability remains limited. Of note, this research highlights how the initiatives improve the quality of life in rural communities by providing access to fresh produce and healthy food sources. The overall benefits are felt annually and greatly enhance the quality of life of citizens and promote community engagement.

Keywords: food security, agriculture, remote rural regions, social development, vulnerability, community participation, local agricultural initiatives.

INTRODUCTION

Depuis ses débuts, l'agriculture n'a cessé de se transformer, mais la Deuxième Guerre mondiale a eu un impact sans précédent sur sa pratique. En situation de crise quasi généralisée, l'Europe a exercé une forte pression sur l'Amérique du Nord, incluant le Québec, afin qu'elle produise et exporte davantage de denrées agricoles vers les pays dévastés (Doucet, 2011). C'est ainsi, au cours de cette période qu'on assiste à la modernisation de la machinerie, l'expansion massive de la monoculture ainsi qu'à la généralisation de l'utilisation de pesticides et de fertilisants chimiques qui ont eu d'importantes conséquences sur la pratique agricole. Ces changements ont mené à une surproduction et à une forte compétition entre certains agriculteurs (Favreau, 2010). Au Québec, les politiques agricoles adoptées tant par le gouvernement fédéral que provincial durant les années 1960 ont orienté et accéléré le développement d'une agriculture productiviste dite agro-industrielle (Debailleul, 2014). La concentration spatiale et économique de la production agricole ont transformé les relations entre les acteurs, notamment celles entre les producteurs de fermes familiales, les transformateurs et les entreprises de distribution (Paul-Limoges, 2008). La monopolisation graduelle des marchés par ces transformateurs et ces entreprises a donné naissance à des géants de l'agroalimentaire qui exerceront un contrôle sur les prix. L'impuissance de nombreux petits agriculteurs (p. ex. fermes familiales) face à ces nouveaux fonctionnements du marché a amené plusieurs d'entre eux à abandonner leur métier (*Ibid.*), alors que les plus performants ont pu conforter leur entreprise.

C'est ainsi qu'on assiste à la mondialisation du système de production et de distribution agroalimentaire et à son contrôle par un nombre limité et concentré de grandes entreprises.

« Chaque jour, les produits alimentaires parcourent des milliers de kilomètres via les réseaux de transport terrestres, maritimes et aériens pour cheminer vers l'assiette des consommateurs » (Vivre en Ville, s.d. : s.p.).

Ces transformations structurelles ont eu plusieurs conséquences sur les plans économique, environnemental et territorial, mais aussi sur la sécurité alimentaire des populations (*Ibid.*). Malgré des gains de productivité importants, les pratiques modernes de production agricole et de distribution n'ont pas permis d'assurer la sécurité alimentaire de tous (ce point sera développé au chapitre I). Lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, la sécurité alimentaire était entendue comme la situation où: « tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (FAO, 2008 : 1).

Quatre dimensions doivent être rencontrées simultanément pour atteindre l'état de la sécurité alimentaire, soit la disponibilité, l'accessibilité (physique et économique), l'utilisation des aliments et la stabilité dans le temps de ces trois dimensions (*Ibid.*) (ce point sera développé au chapitre II). Dès que l'une de ces dimensions n'est pas rencontrée, on parle d'insécurité alimentaire (*Ibid.*).

Au Québec, les travaux sur l'accessibilité physique aux aliments ont donné lieu à la notion de désert alimentaire. Si la majorité des recherches sur le sujet ont porté sur les milieux urbains, il n'en demeure pas moins que plusieurs régions plus isolées du Québec sont considérées comme des déserts alimentaires puisqu'on y relève, entre autres, une présence limitée de commerces alimentaires. Parmi celles-ci se trouvent la Gaspésie, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'insécurité alimentaire de ces régions est accentuée par la diminution de plus de 50 % de la superficie totale de leurs fermes au cours des dernières

décennies (Ruiz et Domon, 2005) ce qui a considérablement réduit les possibilités d'approvisionnement local.

Les fermes qui sont demeurées se concentrent dans les régions des basses terres du Saint-Laurent, comme la Montérégie et le Centre-du-Québec (*Ibid.*). La qualité des terres, la proximité des consommateurs ainsi que la présence des infrastructures pour l'exportation (p. ex. port) ont avantageé les producteurs du sud de la province. De la sorte, la production agricole est devenue moins importante hors des grands centres agricoles créant une plus grande dépendance des régions périphériques aux livraisons interrégionales. Leduc-Gauvin *et al.* (1996) indiquaient que :

la sécurité alimentaire est sérieusement compromise lorsque le système de distribution, notamment en régions éloignées, en milieu rural et dans les quartiers à faibles revenus ne permet pas d'assurer un approvisionnement adéquat en aliments nutritifs à prix abordable (*Ibid.*, 3).

La situation alimentaire de certaines régions rurales périphériques est ainsi préoccupante puisque celles-ci connaissent un éloignement géographique, des conditions socioéconomiques difficiles, un climat peu propice à la production agricole et des coûts élevés des aliments. Ainsi, l'insécurité alimentaire s'expliquerait, à tout le moins en partie, par ce que Vandermotten (2011) nomme les facteurs de site (p. ex. lieu géographique) et de situation (p. ex. rapport entre ce lieu et un autre).

Dans ce contexte, ce mémoire a pour objectif d'analyser des initiatives collectives mises en place pour réduire l'insécurité alimentaire dans des régions éloignées du Québec. Les territoires à l'étude sont les municipalités régionales de comté (MRC) d'Antoine-Labelle (Laurentides) et de Minganie (Côte-Nord). Ces régions partagent certaines ressemblances sur les plans bioclimatique, géographique, économique et même social. La MRC d'Antoine-Labelle est la plus éloignée et la moins peuplée des huit MRC composant la

région des Laurentides à laquelle elle appartient (MRC d'Antoine-Labelle, 2013). Celle-ci comprend des sols de plus ou moins bonne qualité et fait face à plusieurs défis en ce qui concerne la production agricole. Plus généralement, des crises successives ont ébranlé l'activité économique de la région (*Ibid.*). La MRC de Minganie est quant à elle située à la frontière la plus septentrionale du territoire agricole du Québec. La région ne compte pas de zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) (CPTAQ, 2017) et connaît également des difficultés économiques.

Récemment, des initiatives agricoles locales visant une meilleure desserte des populations plus vulnérables ont été mises en place au Québec. Deux d'entre elles ont été ciblées par ce mémoire. La première, Cultiver pour nourrir dans la ville de Mont-Laurier (MRC d'Antoine-Labelle), a vu le jour en 2013. L'objectif de cet organisme à but non lucratif (OBNL) est de faire de la production maraîchère pour fournir des denrées alimentaires saines et fraîches aux organismes et banques alimentaires de la région (Duval et Picard, 2018). L'initiative se donne également un mandat de réinsertion sociale et d'éducation. La deuxième initiative étudiée est celle du Grenier boréal, une coopérative de solidarité agroforestière également créée en 2013. Son objectif est de produire, récolter, transformer et la mise en marché de produits comme des fruits, des légumes et de produits forestiers non ligneux. Elle propose également des services-conseils et des activités éducatives et agrotouristiques (Lussier, 2016). Bien que la production maraîchère ne soit pas l'unique volet de cette initiative, elle occupe une place importante et vise à nourrir sainement la population avec des denrées locales et fraîches (*Ibid.*).

Ainsi, ce mémoire vise à comprendre pourquoi la présence d'initiatives agricoles locales contribue à pallier les problèmes d'insécurité alimentaire en région rurale éloignée dans une optique de développement local. Pour atteindre cet objectif, une recension documentaire ainsi que deux campagnes sur le terrain (entrevues semi-dirigées, observations directes) ont été menées. Cela a permis d'analyser évaluer la sécurité

alimentaire des territoires à l'étude, la dynamique d'acteurs entourant chacun des projets ainsi que les contributions des deux initiatives à la sécurité alimentaire, mais aussi plus généralement au mieux-être de leur communauté. Pour ce faire, ce mémoire cherche à connaître le point de vue des acteurs locaux en ce qui a trait à la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, qualité et stabilité) de chacun des territoires à l'étude. Plus précisément, il s'agira d'établir si les populations des deux régions sont plus vulnérables que les personnes habitant dans des centres urbains, ou à proximité, par rapport à la sécurité alimentaire. Pour mieux saisir la dynamique d'acteurs entourant les deux initiatives présentées, l'intérêt sera porté sur la participation et les collaborations entre les différents acteurs issus de domaines différents. Enfin, il s'agira de vérifier de quelles façons ces projets ont contribué à la sécurité alimentaire de leur milieu.

Dans ces circonstances, la présente recherche apparaît pertinente sur plusieurs aspects. D'une part, il existe peu d'études sur la sécurité alimentaire en milieu rural au Québec. D'autre part, en ce qui concerne la discipline géographique, depuis 1980, les agriculteurs et l'agriculture ont été étudiés sous la loupe des sciences économiques (Silvestro, 2009). La perspective géographique empruntée dans le cadre de ce mémoire permet d'appréhender les initiatives agricoles comme des leviers de développement territorial (Doyon *et al.*, 2017) puisqu'elles se dissocient du paradigme dominant productiviste et s'inscrivent dans une approche multidimensionnelle (Doucet, 2017). Elle introduit également la notion d'échelle, centrale à la discipline.

Ce mémoire se divise en cinq chapitres. Le premier présente l'évolution de l'agriculture au Québec. Il brosse un portrait du passage d'une agriculture « traditionnelle » à une agriculture productiviste et des divers impacts de ce changement sur l'alimentation et plus largement sur la sécurité alimentaire. Les principales productions agricoles du Québec et leur répartition sur le territoire sont ensuite décrites. Ce chapitre aborde par la suite différents enjeux liés à l'alimentation, dont la rupture du lien entre l'agriculture locale et

l'alimentation. Il met également en lumière l'émergence d'une agriculture alternative qui s'inscrit en opposition au modèle dominant.

Le deuxième chapitre expose la problématique du projet de recherche. Celui-ci présente les questions et les hypothèses qui ont structuré les réflexions tout au long de ce mémoire. Il cherche à démontrer la pertinence scientifique du projet, plus précisément en géographie humaine. Il se termine par la définition du cadre conceptuel.

Le troisième chapitre présente et justifie les deux terrains d'études ainsi que la méthodologie utilisée dans le cadre de cette recherche. Ainsi, il dresse un portrait général des MRC d'Antoine-Labelle et de Minganie. De plus, le choix des deux territoires à l'étude est discuté et les deux initiatives agricoles retenues dans le cadre de ce mémoire y sont présentées. Le cadre spatio-temporel de l'étude, le mode d'échantillonnage, la cueillette, le traitement et le mode d'analyse des données sont également exposés.

Le quatrième chapitre est divisé en deux sous-sections. La première présente les résultats de recherche concernant la MRC d'Antoine-Labelle, alors que la seconde porte sur la MRC de Minganie. Au total, 17 entrevues ont été réalisées auprès d'employés, de porteurs des projets, de professionnels ainsi que de bénévoles. Les divers constats faits par les répondants y sont exposés en fonction des questions de recherche présentées dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

Le cinquième et dernier chapitre est consacré à l'analyse et à l'interprétation des résultats présentés au chapitre IV, ainsi qu'au positionnement de ceux-ci par rapport à la littérature sur le sujet. C'est dans cette partie que nous faisons le croisement entre les résultats obtenus sur les deux terrains et à faire ressortir certaines similitudes et/ou discordances, tout en proposant une réflexion plus pointue à partir des principaux résultats obtenus en réponse à

nos questions de recherche. Dans cet ultime chapitre, les deux réalités territoriales sont analysées pour établir si les initiatives permettent d'améliorer, voire d'atteindre la sécurité alimentaire. Cette réflexion cherche à mieux saisir les deux dynamiques actuelles dans lesquelles ont été élaborés et mis en place les projets, l'influence des acteurs locaux, les impacts des projets ainsi que leurs limites.

Enfin, la conclusion générale fait un retour sur l'entièreté de la démarche de recherche. Elle permet de revenir sur l'hypothèse principale qui lie la sécurité alimentaire aux conditions de site et de situation. Pour terminer, les limites du travail sont exposées. Nous proposons également certaines pistes de recherche qui permettraient d'enrichir la réflexion sur la sécurité alimentaire en milieu rural éloigné et la contribution potentielle d'initiatives agricoles locales.

CHAPITRE I

MISE EN CONTEXTE DE L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE ET DE SES ENJEUX

Ce chapitre présente un bref portrait de l'évolution de l'agriculture québécoise, depuis l'arrivée des premiers colons en Nouvelle-France, afin de mieux comprendre le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture agro-industrielle hautement spécialisée et spatialement concentrée. Il examine également plusieurs rapports, commissions, lois et réformes mis en place ainsi que les principaux types d'exploitations agricoles et lieux de productions, afin de mieux saisir les différents enjeux québécois en ce qui a trait à l'agriculture. Par la suite, le présent chapitre met en lumière quelques impacts de l'agriculture industrielle, dont la concentration spatiale des activités, la rupture avec l'alimentation locale et l'insécurité alimentaire, telle que mis de l'avant par de plusieurs chercheurs. Pour terminer, nous abordons l'émergence de l'agriculture alternative et plus précisément au Québec.

1.1 Le passage d'une agriculture vivrière à une agriculture agro-industrielle

La Nouvelle-France a été façonnée par l'agriculture. Pendant longtemps, « l'activité principale était le travail de la terre » (Poirier, 2010 : 8). Cette agriculture traditionnelle avait comme objectif de répondre aux besoins des familles pour leur propre subsistance (*Ibid.*). Ainsi, l'installation progressive des premiers colons européens s'est faite aux

abords des rives du fleuve Saint-Laurent selon un mode d'occupation seigneurial des terres (Morisset, 1987). Vers la moitié du XIX^e siècle, ce régime qui comportait un système de redevances entre le seigneur et l'habitant est officiellement aboli. Il est considéré « à l'heure de l'industrialisation [comme] une entrave évidente à l'esprit d'entreprise, à la libre propriété et à la liberté contractuelle, en somme au développement du capitalisme » (Grenier, 2015 : 147).

Parallèlement, plusieurs villes s'industrialisent et l'activité économique anciennement basée sur l'agriculture continue de s'accroître et génère une production mécanisée et intensive. L'industrialisation et l'urbanisation vont largement contribuer à l'exode des ruraux, dont plusieurs anciens agriculteurs, vers les villes débordantes d'ouvriers avec leur famille à loger et à nourrir (Poirier, 2010). Conséquemment, de nombreuses campagnes sont dévitalisées et perdent une portion significative de leur population devenue urbaine. Pour ceux qui demeurent en campagne et continuent de pratiquer l'agriculture, il devient de plus en plus difficile de répondre à la demande croissante de productions. La victoire du productivisme agricole signifie une diminution notable de l'agriculture diversifiée (p. ex. élevage en plein air, petites cultures) ainsi que de la vente directe. Ainsi, les agriculteurs diversifiés ne sont plus en mesure d'être compétitifs et se retrouveront dans l'obligation de passer à une agriculture spécialisée et plus performante (Morisset, 1987; Poirier, 2010).

Pour assurer le fonctionnement de l'agriculture industrielle, les pratiques se motorisent et l'outil de travail par excellence devient le tracteur. Il permet une plus grande efficacité, il assure une production plus rapide, moins pénible et surtout plus profitable. Toutefois, ce n'est qu'une infime proportion de fermiers qui dispose des moyens financiers pour se mécaniser et se spécialiser (Dupont, 2009). Un grand nombre d'agriculteurs sont donc de nouveau forcés d'abandonner leurs activités agricoles et de partir pour la ville afin de travailler dans l'industrie (*Ibid.*).

Le krach boursier de 1929 va freiner l'économie mondiale et avoir de sérieuses incidences sur le secteur agricole. Entre 1920 et 1941, on assiste à une baisse de 27 % de la production agricole au Québec (*Ibid.*). Ainsi, les efforts de mécanisation, d'intensification et de spécialisation de l'agriculture québécoise se butent à cette période de crise quasi généralisée (*Ibid.*; Poirier, 2010). Ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que l'activité agricole va reprendre son élan. Les effets de la guerre dans plusieurs pays d'Europe vont mettre une importante pression sur les productions et les exportations agricoles de l'Amérique du Nord (Doucet, 2017). Les profits générés vont permettre à de nombreux agriculteurs de s'équiper davantage (machinerie lourde, engrais, etc.), permettant une plus grande productivité. Cette période d'après-guerre appelée les Trente Glorieuses (1946-1975) est associée à l'âge d'or du capitalisme, et est marquée par la relance des économies européennes dévastées. Au Québec, une société de consommation de masse émerge tranquillement, grâce aux augmentations de salaire, notamment dans le secteur industriel en pleine croissance (Poirier, 2010). À l'heure des Trente Glorieuses, le gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis se fait élire. Un gouvernement conservateur qui place l'agriculture :

comme la pierre angulaire de l'identité nationale [mais] le financement gouvernemental de l'agriculture « par le biais de Crédit Agricole » n'empêche pas moins l'extension de l'endettement des agriculteurs dû à la transformation de la ferme traditionnelle en ferme moderne (*Ibid.*, 20).

Plusieurs agriculteurs ne peuvent résister aux pressions de l'inflation tout en assurant une production massive et en ayant un revenu adéquat (Dupont, 2009; Poirier, 2010).

La tentative de jouer sur l'augmentation de la productivité grâce à la modernisation de la ferme n'arrive pas à rattraper l'investissement encouru, augmentant ainsi le taux d'endettement chez les agriculteurs. En effet, les denrées valent moins que ce qu'elles coûtent réellement à produire. Par conséquent, bon nombre d'agriculteurs quittent encore une fois le métier d'agriculteur (*Ibid.*, 19).

Entre 1951 et 1961, il y a une baisse considérable du nombre de fermes présentes sur le territoire québécois et l'on considère également cette époque comme la fin de l'occupation du territoire par les fermes depuis la colonisation (*Ibid.*).

Au cours des années 1960, différents rapports et commissions recommandent l'utilisation importante d'engrais et de pesticides chimiques pour faire augmenter les rendements (MRC Brome-Missisquoi et MAPAQ, 2010). Selon les experts, « le signal donné au monde agricole est clair » (*Ibid.*, 238) : il faut moderniser les infrastructures et professionnaliser les services agricoles offerts dans une optique d'échanges commerciaux avec d'autres provinces du Canada ainsi qu'à l'international. Ce passage d'une agriculture artisanale à une agriculture intensive hautement spécialisée est généralisé au courant des années 1970 (*Ibid.*). Cela entraîne un changement du « rapport du paysan avec sa terre, de l'agriculture avec sa communauté, en passant de la subsistance vers la profitabilité [pour faire] émerger les premières filières agricoles distinctes » (Dulude-De Celles, 2016 : 16).

1.2 1.2 La législation : rapports, commissions, lois et réformes agricoles

L'avènement de l'ère industrielle tel qu'expliqué dans la section ci-dessus va transformer les méthodes de production des agriculteurs, mais également la mise en marché et la commercialisation des produits. Cet intérêt de se protéger collectivement en tant que producteurs mène à la création d'une loi par le parlement du Québec en 1908 pour l'encadrement de sociétés coopératives agricoles. Celle-ci permet alors la transformation de produits dans les régions autres que métropolitaines (*Ibid.*). Or, dans un contexte de crise, de surproduction et d'endettement profond consécutif à la Grande Guerre, les agriculteurs sont désavantagés par les règles du marché et trop nombreux par rapport aux acheteurs. Ils vont donc unir leurs forces et avec le temps vont finir par

mettre sur pied l'Union des producteurs agricoles (UPA). Malgré les efforts de modernisation (p. ex. électrification des ménages), la majorité des petites fermes ne pourront demeurer rentables (Turcotte, 2010). En 1955, les recommandations de la commission Héon d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs vont mener à la création de l'Office des marchés agricoles ainsi que l'adoption de la Loi sur la mise en marché qui va appuyer l'agriculture moderne (*Ibid.*). « Ce sont alors 40 000 fermes spécialisées qui demandent l'adaptation des politiques, même si cela a pour conséquence la disparition de 100 000 exploitations qui ne participent pas au mouvement de modernisation » (*Ibid.*, s.p.).

Toutefois, malgré les différentes lois mises en place (p. ex. Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche mise en place en 1956), les fermiers se trouvent dans des situations financières précaires (*Ibid.*). « Au dépôt du rapport April, on recommande que l'agriculture s'ouvre sur les marchés extérieurs à la province tant dans le pays qu'à l'« international » pour rehausser les revenus des agriculteurs » (Poirier, 2010 : 26). Les orientations du gouvernement Lesage visent une restructuration complète des exploitations agricoles, c'est-à-dire extensives (grande surface), intensives (en consolidant leurs mesures) et par l'utilisation abondante de pesticides et d'engrais chimiques (Guay et Gaudreau, 2018). Vers la fin des années 1960, plusieurs commissions sont instaurées, dont la Commission royale d'enquête sur l'agriculture du Québec (1965) ainsi que la Commission canadienne du lait (1966). Peu après, le ministère de l'Agriculture du Québec, qui deviendra le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en 1977, est mis en place (*Ibid.*).

L'urbanisation rapide des territoires a également forcé l'État à mettre en place un cadre législatif d'aménagement des territoires agricoles, notamment à proximité des milieux urbains et périurbains, afin de freiner l'étalement urbain. Le premier rapport Haye

« soulève les problèmes liés au développement non encadré de vastes portions de territoires municipaux » (Silvestro, 2009 dans Poirier, 2010 : 29).

En 1979, le Québec adoptait la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTA) afin de protéger un espace agricole fort limité et en proie à une déstructuration consécutive à une urbanisation soutenue et une spéculation foncière importante. La loi créait ainsi une vaste zone agricole au sud du territoire de la province. L'objectif de ce zonage était de soustraire les meilleures terres agricoles de la province à un usage non agricole, notamment dans la région de Montréal. De manière générale, la loi a permis de limiter (mais non d'enrayer) l'étalement urbain, mais elle n'a pas permis de garantir l'occupation ni d'assurer le dynamisme de la zone agricole. En effet, une partie seulement du territoire agricole québécois, soit 54 %, est occupée par des exploitations agricoles, cette proportion étant très variable d'une région administrative à une autre (31 % pour l'Abitibi-Témiscamingue et 74 % pour la Montérégie), pour atteindre des niveaux aussi bas que 20 % pour certaines municipalités régionales de comté (MRC) (ex. la MRC de l'Abitibi) (Doyon *et al.*, 2016 : s.p.).

La zone agricole créée par cette loi couvre ainsi plus de 63 500 km² sur le territoire de 955 municipalités et 17 municipalités régionales de comtés (MRC) dans les terres les plus fertiles du Québec (CPTAQ, 2017).

En 1979 toujours, une deuxième loi est adoptée, la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR), empêchant tout achat de terres agricoles par des non-résidents afin de limiter l'activité agricole intensive et la spéculation étrangère (*Ibid.*). En parallèle, la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est mise en place afin d'assurer la mise en application de la loi du même nom. Elle a notamment pour rôle de conseiller les MRC comportant une zone agricole dans le cadre de la réalisation de leur schéma d'aménagement et de développement (*Ibid.*). Désormais, toute demande d'utilisation non agricole en zone agricole doit être approuvée par la CPTAQ

(Poirier, 2010). Une réforme est apportée à la loi en 1997 et celle-ci devient la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

En 2006, est mise en place la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire (CAAAQ), dont le mandat est de faire état de la situation quant aux défis liés de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'objectif est d'établir un diagnostic, d'examiner l'efficacité des interventions publiques faites jusqu'à ce jour et donner conseil pour l'avenir du secteur (Favreau, 2010). La commission fait de nombreuses recommandations en lien avec la compétitivité, la relève, les revenus agricoles, la protection du territoire agricole, les attentes sociétales et la mise en valeur des potentiels régionaux (CAAAQ, 2008). En 2013, c'est 4 % du territoire québécois est sous la protection de la LPTAA (63 600 km²). Par contre, seule la moitié dispose de caractéristiques considérées comme propices à l'agriculture (CPTAQ, 2013; Ouimet, 2009).

Depuis, de nombreuses critiques ont été faites à l'égard de cette loi jugée imparfaite, mais utile afin de réduire la pression foncière. Malgré les efforts d'encadrement, depuis les premiers regroupements agricoles du XX^e siècle jusqu'au moment d'écrire ces lignes, un manque de cohérence entre les différentes lois québécoises et l'agriculture persisterait (*Ibid.*).

Ainsi, plusieurs ajustements peuvent être envisagés notamment pour les régions qui se trouvent à l'extérieur des zones agricoles hautement productives.

Si les terres à haut potentiel agricole ont besoin d'une protection renforcée, plusieurs secteurs à faible potentiel agricole et souvent délaissés par l'agriculture attendent une attitude d'ouverture et de souplesse du législateur autorisant d'autres usages de nature à injecter une diversification d'activités porteuses d'une nouvelle vitalité locale et régionale (Vachon, 2019 : s.p.).

Tout de même, les différents secteurs de production agricole du Québec ont évolué de manière importante, mais pas tous de la même manière et pour des raisons diverses. En 2019, on comptait environ 28 000 exploitations agricoles au Québec, soit une légère baisse comparativement à 2011 alors que l'on dénombrait 29 437 fermes (Québec 2020a, Brodeur et Clerson, 2015). Cependant, comme l'explique Allard (2012), les produits agroalimentaires du Québec sont plus que jamais consommés hors du Québec. Cela dit, 32 % des ventes de produits agroalimentaires québécois se font dans les autres provinces canadiennes et 23 % à l'international (*Ibid.*). En effet, « plus de Canadiens et d'étrangers mangent québécois que de Québécois » (*Ibid.*, s.p.). Selon le MAPAQ, 45 % des ventes du secteur agroalimentaire du Québec se font à l'intérieur de la province alors que le reste est exporté (*Ibid.*). Une réalité nécessaire selon l'UPA, compte tenu d'une production plus importante que la demande. Il faut donc, toujours selon l'UPA, exporter les surplus afin de demeurer compétitif sur le marché (*Ibid.*).

1.3 La concentration de l'activité agricole sur le territoire québécois au détriment des régions rurales éloignées

La transformation du paysage agricole québécois peut être perçue par son intensification et sa spécialisation, mais aussi par la concentration spatiale de ses activités. Au début des années, 1950 :

la régression forte touche [...] la plus grande part de l'écoumène agricole et se traduit par la disparition d'un grand nombre de fermes (plus de 75 %) et l'abandon quasi généralisé des terres. Elle touche bien sûr les centres urbains, mais surtout les régions périphériques : Gaspésie, Côte-Nord, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix, arrière-pays du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches, Laurentides, Outaouais et Abitibi-Témiscamingue (Ruiz et Domon, 2005 : 4).

Entre 1951 et 2001, on estime à 100 000 le nombre de fermes disparues, ce qui représente cinq à six fermes par jour pendant une cinquantaine d'années (*Ibid.*). Cette réalité ne s'est d'ailleurs pas matérialisée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. Ainsi, si certaines régions ont perdu plus de 75 % de leur territoire agricole, d'autres régions comme celles situées dans les basses terres du Saint-Laurent ont vu leur nombre et superficie de fermes doubler (*Ibid.*). La Montérégie compte parmi les régions les plus fertiles de la province. Au tournant des années 1950, ses pâturages ont entièrement disparu et ont été remplacés par des activités hautement spécialisées (*Ibid.*). Cette intensification agricole depuis les années 2000 est particulièrement ressentie dans la région de Saint-Hyacinthe où « les terres mises en valeur par l'agriculture ont augmenté de 1500 ha aux dépens des “autres terres” » (*Ibid.*, 5). Cette expansion se dessine également dans les régions de Lanaudière, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais de façon moins marquée (voir figure 1.1).

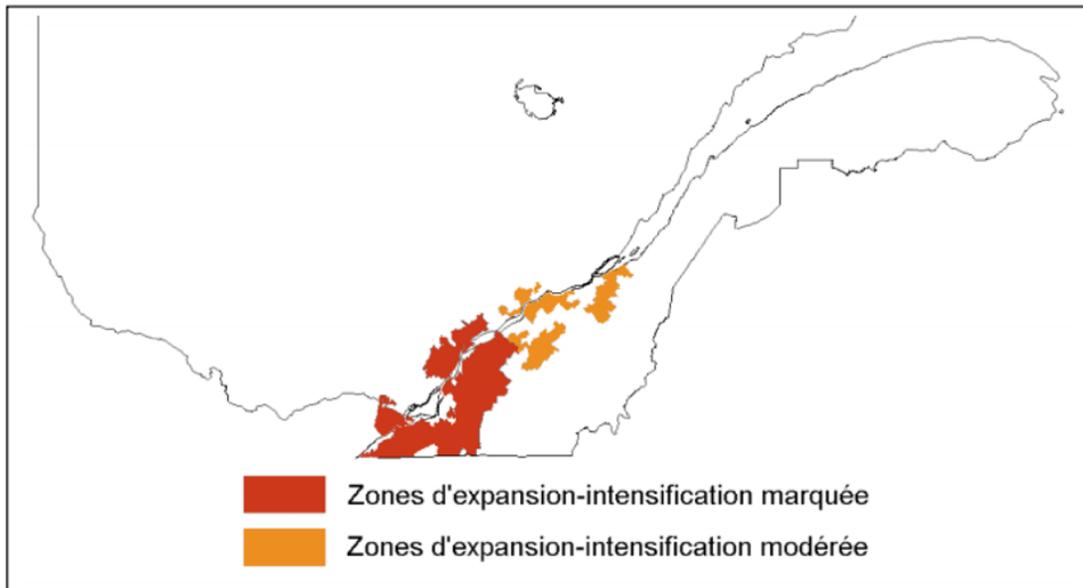
Figure 1.1 Évolution des terres mises en valeur par l'agriculture au Québec entre 1951 et 2001



Source : Ruiz et Domon, 2005 : 4.

Selon Kesteman *et al.* (2004) et Dupont (2009), la standardisation des pratiques agricoles (p. ex. monoculture) et la gestion quasi totale par les fédérations de la mise en marché des produits ont également contribué à la disparition de milliers de fermes entre 1980 et 2000. Les entreprises, de plus en plus intégrées par filières, n'ont d'autres choix que d'annexer un système technique et technologique de pointe à leurs pratiques pour répondre aux standards quantitatifs et qualitatifs imposés par les industries de transformation et de distribution (Dupont, 2009). Ainsi, seules les fermes disposant de moyens financiers sont en mesure de se moderniser afin de satisfaire les exigences de standardisation et d'uniformisation qui vont largement influencer l'homogénéisation et la concentration de l'activité agricole. C'est dans les Basses-terres du Saint-Laurent que se fait la majorité des productions intensives (voir figure 1.2).

Figure 1.2 Évolution des terres mises en valeur par l'agriculture au Québec entre 1951 et 2001



Source : Ruiz et Domon, 2005 : 17.

De ce fait, plusieurs différenciations territoriales engendrées par l'évolution des pratiques agricoles sont observables, notamment dans les régions rurales se trouvant à

l'extérieur des zones intensives. D'une part, Tessier *et al.* (2009) notent d'importants changements sur le plan des paysages ruraux suite à « l'abandon massif des terres agricoles et la disparition d'un nombre important de fermes. Ces dynamiques agricoles modifient la structure des paysages ruraux : abandon des bâtiments agricoles, enfrichement, enrésinement » (*Ibid.*, 24).

Selon Tessier *et al.* (2009) toujours, le phénomène d'enfrichement est très commun dans les régions rurales périphériques qui subissent une forte régression de l'activité agricole. Cette déprise des zones agricoles a également d'autres conséquences dans ces milieux comme l'effacement, la perte d'identité et la sous-valorisation de plusieurs territoires ruraux (Prud'homme, 2002 dans Tessier *et al.*, 2009). D'autre part, :

Parallèlement à ces mutations agricoles, il s'est effectué, dans l'espace rural québécois, un profond changement dans la composition sociodémographique. Cette transformation s'exprime par deux tendances lourdes : une baisse considérable de la population agricole et l'arrivée en nombre de citadins actifs et retraités que l'on appelle les « néo-ruraux ». Cette régression de la vocation agricole de l'espace rural s'est effectuée au profit d'une utilisation du sol et d'activités économiques et non économiques plus diversifiées (tourisme, résidence, villégiature, etc.) (Gamache, Domon et Jean, 2004 dans Tessier *et al.*, 2009 : 26).

En raison de la nature des sols, de mauvaises conditions (p. ex. climatiques et économiques) et les friches, les zones de déprises agricoles ne seraient plus économiquement viables, et ce, particulièrement dans les régions périphériques (Tessier *et al.*, 2009).

1.4 La distanciation progressive de la production agricole et la consommation alimentaire

À l'échelle mondiale, malgré l'amélioration des techniques agricoles, la malnutrition persiste et demeure un obstacle pour la sécurité alimentaire (FAO, 2008). La transformation radicale des systèmes agricoles et de l'agriculture des dernières décennies provoquée par la mondialisation, la libéralisation du commerce et l'urbanisation affecte les capacités des individus de se procurer des aliments (*Ibid.*). Plusieurs chercheurs comme Hervieu (1993) et Parent (2010) notent une rupture entre l'agriculture et l'alimentation locale. Ceci peut être expliqué :

à travers l'édification d'un vaste complexe agroalimentaire en amont et en aval de l'exploitation agricole. De fait, le lien entre la production de denrées et sa distribution a été, ces dernières décennies, beaucoup plus tourné vers la conquête des marchés extérieurs que vers le développement des marchés locaux (Parent, 2010 : 2).

Ainsi, selon Rieutort (2009), cette recomposition et cette mutation des milieux ruraux (p. ex. bouleversement de l'agriculture par l'abandon des polycultures, exportation au détriment de la desserte locale) ont changé l'échelle des filières agricoles. Hervieu (2002) évoque le terme d'alimentation abstraite puisque « nous n'avons jamais aussi bien mangé et nous n'avons jamais aussi peu su ce que nous mangeons » (*Ibid.*, 416). Ce constat renforce l'idée que nous avons perdu la notion d'échelle de la provenance de nos aliments puisqu'ils viennent du monde entier. Comme l'évoque Jean (1997), il y a une rupture des liens fondamentaux entre le produit agricole de base (p. ex. le blé) et le produit consommé (p. ex. la boîte à céréale).

Conséquemment, il y a une déconnexion importante entre l'agriculture et le lieu où elle se pratique, car « les facteurs d'enracinement dans les territoires paraissent ténus, les

sentiments d'appartenance et d'appropriation des acteurs ruraux [...] s'affaiblissent » (Rieutort, 2009 : 37). Cette déconnexion ressentie dans de nombreux territoires incite divers acteurs issus de domaines différents à réfléchir à des stratégies afin d'encourager et d'assurer la viabilité de l'agriculture locale pour une meilleure accessibilité aux aliments des communautés (Lamine et Chiffolleau, 2012). Une agriculture de proximité pourrait permettre de réconcilier l'agriculture et l'alimentation (*Ibid.*) ainsi qu'un meilleur ancrage des activités agroalimentaires, notamment en milieu rural.

Comme mentionné dans les sections antérieures, le Québec n'échappe pas à cette réalité. En fait, la modernisation, la mécanisation, la spécialisation et l'exportation mises en place par l'agriculture industrielle vont à l'encontre des discours d'autosuffisance alimentaire et de circuits courts (Corneau, 2020). Au moment d'écrire ces lignes, on estime que le Québec serait autosuffisant à 35 % sur le plan de l'alimentation, ce qui signifie qu'il ne produit que le tiers de ce qu'il consomme (*Ibid.*). Or, dans les années 1950, le Québec produisait les trois quarts de son alimentation (*Ibid.*). D'ailleurs, les trois quarts des terres au Québec sont cultivés pour nourrir le bétail, dont la viande est par la suite majoritairement exportée. Selon Richard Ouellet, professeur titulaire en droit international, l'autosuffisance alimentaire doit se faire de manière ciblée, en misant sur des secteurs gagnants et non des productions incertaines (p. ex. l'industrie porcine qui est difficile à contrôler). Selon lui, tant que l'agriculture sera uniquement envisagée comme un secteur économique, il sera difficile de la reconnecter avec le territoire et les communautés qui l'habitent (*Ibid.*).

1.5 L'émergence de l'agriculture alternative au Québec : la sécurité alimentaire comme mission

Dans une société de surabondance et de surconsommation, il est difficile d'imaginer que 821 millions de personnes dans le monde souffrent de la faim (Doucet, 2017; OMS, 2018). Au Québec, plus de 1 800 000 demandes d'aide alimentaire ont été répertoriées en 2017, soit une augmentation de près de 5 % par rapport à l'année précédente (Banques alimentaires du Québec, 2018). L'aide alimentaire est typiquement entreprise par divers organismes de dépannage, dont les Banques alimentaires du Québec et l'organisme Moisson (19 succursales au Québec) (*Ibid.*). Or, depuis plusieurs années, différentes instances (MRC, organismes communautaires, directions régionales, etc.) et notamment de nouveaux acteurs du développement agricole (p. ex. MRC responsables depuis quelques années des plans de développement de la zone agricole) interviennent au chapitre des enjeux alimentaires des populations (Arsenault-Héту et Doyon, 2019). De plus, divers chercheurs s'intéressent à l'agriculture locale comme objet d'étude.

Il semble tout de même que l'agriculture analysée en relation avec son territoire revient peu à peu sur la sellette comme objet d'étude au Québec. Les initiatives innovatrices et les préoccupations récentes de la société pour le développement durable et territorial contribuent à renouveler la recherche dans le domaine agricole (Doucet, 2017 : 9).

Au cours des dernières années, l'Occident a vu émerger des systèmes alimentaires alternatifs (SAA) qui se différencient du système mondialisé et industrialisé par des façons de faire éthiques et la qualité de ses produits, dans une perspective de sécurité alimentaire (Brisebois et Audet, 2018). Les SAA sont bien implantés dans la métropole montréalaise. Les milieux ruraux québécois voient également émerger certaines initiatives, quoiqu'elles ne soient pas aussi bien intégrées dans un système plus global

(*Ibid.*). L'intérêt marqué des chercheurs envers l'agriculture locale et ses bénéfices pour le développement territorial apporte une meilleure compréhension de certaines nouvelles dynamiques territoriales qui se façonnent (Doucet, 2017). Selon Jean (1997), l'apparition de telles initiatives au Québec est directement liée à la volonté de supporter l'agriculture locale. Pour d'autres, cela dépend également de l'éducation concernant la saisonnalité, qui constitue un moyen efficace pour inciter les personnes à consommer local (Corneau, 2020). Boulianne *et al.* (2010) insistent sur l'importance de soutenir les petits « joueurs » de l'activité agricole. Parmi ces nouvelles formes d'agriculture, certaines ont comme mission première la sécurité alimentaire, mais elles peuvent également en avoir d'autres missions. Par exemple, « des fonctions socioterritoriales de création et de maintien de l'emploi local et du tissu économique et social en milieu rural, d'aménagement du territoire, d'entretien des paysages et du patrimoine bâti » (Doucet, 2017 : 67).

Ainsi, des initiatives locales ayant pour objectif de mieux desservir les populations en difficulté émergent au Québec et ailleurs dans le monde. Celles-ci sont le plus souvent portées par des acteurs locaux, soucieux du bien-être de leurs milieux.

Lorsque l'on recense les multiples initiatives émergentes actuelles en agriculture, qui ne cessent de se diffuser, [...] on ne peut alors s'empêcher de penser qu'un mouvement d'innovation traverserait actuellement l'agriculture. Il serait issu de la base, ne viendrait pas du monde de la recherche et/ou technostructure. [...] Ceci serait un fait nouveau en agriculture (Leclanche et Pluvinage, 2011 : 35).

On observe ainsi la mise en place de dynamiques territoriales nouvelles en regard de la production locale, et ce, aussi dans les régions rurales éloignées souvent considérées comme moins propices à l'agriculture. Leclanche et Pluvinage (2011) rappellent qu'il n'existe aucune certitude sur la pérennité de ce type d'agriculture alternative. Souvent fondées et gérées par des personnes dynamiques et courageuses animées d'une certaine

vision, les initiatives agricoles locales n'ont pas pour objectif d'en tirer un profit, mais de créer quelque chose de nouveau pouvant justifier leur revenu (*Ibid.*) tout en assurant une alimentation saine et locale. Selon Doucet (2017) :

cette tendance se reflète non seulement dans l'émergence d'un contre discours qui conteste les pratiques du modèle dominant, mais également dans l'apparition et l'essor d'initiatives ancrées dans les territoires qui semblent s'inscrire comme alternative au modèle agricole productiviste (*Ibid.*, 18).

1.6 Conclusion de chapitre

Ce chapitre avait pour objectif de mettre en lumière certains éléments qui ont provoqué le passage menant d'une agriculture vivrière à une agriculture industrielle. En montrant de quelles façons l'industrialisation de l'agriculture a transformé non seulement les façons de produire les aliments, mais plus largement la composition et les dynamiques des territoires ruraux. Plus précisément, ce chapitre ambitionnait à montrer les divers impacts survenus auprès de la société rurale québécoise considérant certaines décisions politiques, économiques et même sociales ayant favorisé l'émergence du secteur tel qu'il est connu au moment d'écrire ces lignes. Il cherchait par ailleurs à décrire les principaux types de denrées produits dans la province et qui ne sont pas, en grande partie, consommés par les populations locales. Enfin, il semblait important de souligner l'émergence de nouvelles initiatives agricoles locales qui permettent de reconnecter l'agriculture et l'alimentation. Dans le chapitre qui suit, les questions de recherche seront présentées.

CHAPITRE II

PROBLÉMATISATION DU PROJET DE RECHERCHE

L'objectif de ce second chapitre est de présenter les réflexions ayant mené à la problématisation du sujet de recherche, et ce en vue de l'analyse. D'abord, il expose les questions et hypothèses (principales et secondaires) qui orientent ce mémoire. Par la suite, il justifie la pertinence scientifique de ce projet, et plus spécifiquement, sa pertinence dans le domaine de la géographie. En terminant, le cadre conceptuel qui a été privilégié tout au long de l'élaboration de ce travail est défini. Le concept principal, la sécurité alimentaire, constitue le fil conducteur des questions et hypothèses de recherche. Celles-ci sont guidées par trois concepts clés tirés de questions/hypothèses secondaires, soit la vulnérabilité, la participation communautaire et la sécurisation alimentaire.

2.1 Questions et hypothèses de recherche

Au Québec, les populations sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire et sont concentrées dans la partie sud de la province, principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Pour les populations isolées, certaines conditions de site et de situation s'avèrent plus difficiles. D'une part, l'éloignement par rapport aux grands centres et la faible densité de population peuvent réduire la présence de plusieurs services (garderie, soins à domicile, etc.) et de commerces de proximité

(épicerie, poste, institution financière, etc.), ayant des incidences sur la qualité de vie quotidienne des habitants. D'autre part, les régions éloignées peuvent éprouver certaines difficultés économiques. Celles-ci s'expliquent en partie par leurs spécificités locales et les conditions géographiques particulières, c'est-à-dire par des facteurs de site et de situation.

Les facteurs de site réfèrent aux composantes physiques d'un territoire alors que les facteurs de situation concernent son emplacement relativement à d'autres espaces. Il convient cependant de souligner l'intérêt de prendre en considération ces deux termes dans leur contexte global (historique, économique, social, moral, politique, etc.) (Vandermotten, 2011). Ainsi, pour Fusco *et al.* (s.d.) :

le site désigne l'emplacement de sa fondation et des extensions successives de son tissu bâti, caractérisé par les éléments topographiques (relief), géologiques, hydrographiques (rivages) et éventuellement climatiques et biologiques (végétation, pédologie, présence d'espèces animales). [...] La situation d'une ville est en revanche sa position géographique par rapport à son espace relationnel, que l'on peut appréhender à différentes échelles (locale, régionale, nationale, voire internationale). [...] La situation est caractérisée par des facteurs essentiellement humains de mise en relation à d'autres espaces (distances, positionnement sur les axes de communication, facilité de relation, etc.) ou éventuellement physiques, dans la mesure où ces derniers jouent un rôle dans la mise en relation humaine entre la ville et son environnement spatial (*Ibid.*, s.p.).

La sécurité alimentaire est une des réalités pouvant être affectées en raison des facteurs de site et de situation des régions. Comme précisé dans le chapitre précédent, le modèle agricole productiviste permet d'expliquer divers enjeux autour du sujet.

En revanche, on assiste depuis quelques années au renouvellement du soutien aux systèmes alimentaires de proximité. Ces initiatives s'opposent donc au modèle agricole dominant et s'inscrivent dans des modèles agricoles alternatifs visant une meilleure

desserte alimentaire des populations en difficulté (Doucet, 2017). La mise en place de ce type d'initiative agricole entraîne notamment la création d'espaces de dialogue et la mise en place de configurations d'acteurs inédites (Arsenault-Hétu et Doyon, 2019). Ainsi, l'objectif de ce mémoire est d'analyser deux initiatives agricoles locales situées dans deux collectivités rurales éloignées, soit dans les MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides) et de Minganie (Côte-Nord). La mise en place d'initiatives agricoles pour combattre l'insécurité alimentaire dans ces territoires a suscité l'interrogation concernant les facteurs possiblement responsables (pauvreté, vulnérabilité, climat moins propice, etc.) des enjeux liés à l'alimentation locale ainsi que sur les mesures mises en place pour atténuer cette insécurité alimentaire.

Pour ce faire, la question principale de cette recherche vise à mettre en lumière pourquoi la présence d'initiatives agricoles locales contribue-t-elle à la sécurité alimentaire en région rurale éloignée des grands centres. L'hypothèse principale soutient que les initiatives agricoles locales contribuent à la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables des régions éloignées des grands centres compte tenu des difficultés de site et de situation. Afin de répondre à notre question principale, trois questions secondaires sont posées.

La première question secondaire cherche à comprendre pourquoi les populations situées en région rurale éloignée des grands centres sont-elles plus vulnérables quant à la sécurité alimentaire. En regard de cette question est que c'est en raison du coût des aliments, des conditions bioclimatiques de leur milieu, de leurs caractéristiques socioéconomiques que ces régions sont plus vulnérables. En effet, l'éloignement géographique de ces deux régions par rapport aux grands centres peut influencer sur les capacités de distribution des denrées puisque cela requiert davantage de temps de transport et des coûts considérables lorsque les denrées proviennent du sud. De plus, les conditions bioclimatiques peu propices à la production agricole (qualité des sols,

vents, etc.) peuvent avoir des incidences sur le niveau de production agricole locale. La pauvreté économique des deux régions à l'étude peut aussi contribuer à cette insécurité alimentaire et peut avoir une incidence sur le pouvoir d'achat des populations, surtout lorsque les aliments frais et sains sont plus coûteux.

La deuxième question secondaire cherche à mieux comprendre la dynamique d'acteurs dans l'élaboration et la mise en place de ces deux initiatives agricoles locales dans leurs communautés respectives. Autrement dit, il s'agit de voir comment les milieux locaux participent à la mise en place de ces initiatives. C'est pourquoi ce mémoire avance à titre d'hypothèse que cette mise en place requiert une participation communautaire élargie d'une diversité d'acteurs locaux sensibilisés afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Pour les deux études de cas, l'on soutient que la participation communautaire élargie, c'est-à-dire l'implication et la collaboration entre divers acteurs de la communauté ayant différentes fonctions et provenant de milieux divers (p. ex. non agricole), est nécessaire. Comme l'expliquent Marchand et Gibier-Rambaud (s.d.), cette participation est vectrice de changements et permet de répondre aux besoins locaux par la création de nouvelles façons de faire inspirées par le milieu qui permettent la valorisation des ressources déjà présentes.

Finalement, la troisième question secondaire cherche à identifier en quoi ces initiatives agricoles locales concourent-elles à la sécurisation alimentaire des populations en régions rurales éloignées des grands centres. L'hypothèse avancée soutient qu'elles y contribuent en augmentant la disponibilité physique, en accroissant l'accessibilité économique et physique et en améliorant la fraîcheur des aliments. Dans un premier temps, le présent travail soutient que ces deux initiatives agricoles locales permettent une meilleure offre d'aliments frais et sains dans les territoires. Ceci est rendu possible par l'accès physique aux aliments. Les consommateurs ont de moins grandes distances à parcourir pour accéder aux points de distribution alimentaire. Dans un second temps,

nous soutenons que les initiatives agricoles locales permettent d'obtenir des denrées à prix moindres puisqu'on élimine les frais de transport dus aux longues distances, entre autres. Enfin, ces initiatives améliorent la fraîcheur des produits, notamment périssables, puisqu'ils sont produits localement donc à une distance géographique permettant un achat plus rapide. De ce fait, le temps entre la cueillette et la consommation est réduit.

2.2 Pertinence sociale, scientifique et géographique de la recherche

Comme l'indique Doucet (2017), les travaux portant sur l'agriculture au Québec et le développement local restent peu nombreux malgré le fait que nous assistons à de nouvelles dynamiques agricoles en milieu rural québécois. De plus, la majorité des travaux sur le développement agricole au Québec traite principalement du modèle productiviste et non des initiatives locales à une échelle plus fine (Doucet, 2011). En effet, divers chercheurs notent que lorsqu'on analyse l'agriculture, elle est « généralement extraite de son milieu social d'existence et analysée comme un secteur économique qu'on peut isoler des processus sociaux qui ne font pas directement partie du procès de production capitaliste » (Silvestro, 2009 : 33).

À une échelle plus mondiale, Deverre et Lamine (2010) regrettent quant à eux le manque de recherche sur les systèmes agricoles alternatifs et ses différents enjeux. À partir de ces constats, cette recherche trouve sa pertinence scientifique dans son potentiel de mettre en lumière les enjeux particuliers des milieux ruraux ayant trait à la sécurité alimentaire ainsi que les possibilités de développement territorial (p. ex. multifonctionnalité de l'agriculture). On souhaite que cette étude permette de repenser le rôle de l'agriculture dans divers secteurs (p. ex. santé, tourisme, économie). Elle veut montrer comment améliorer l'autonomie alimentaire régionale et invite à voir le

territoire non pas comme un lieu de consommation, mais comme un lieu de production pour les communautés locales (*Ibid.*). Elle vise à mieux comprendre les différents leviers dans le processus de sécurisation alimentaire en région rurale éloignée. Peu d'études ont été réalisées sur la sécurité alimentaire en région rurale au Québec, et encore moins en région rurale éloignée. L'étude est socialement pertinente puisqu'elle permettra de mieux cerner les conditions et les réalités sociales de l'alimentation des populations en situation de précarité, et les méthodes mobilisées dans une optique d'aide et de renforcement du système alimentaire local. Sa pertinence sociale se trouve également dans la volonté d'éduquer, de sensibiliser et de montrer la réinsertion sociale que permet les deux initiatives à l'étude. Enfin, on espère que cette étude permettra une valorisation des régions rurales éloignées.

La discipline de la géographie est l'unique science relationnelle où le territoire est à la fois l'objet (générique) et le sujet (caractère) de son étude (Bédard, 2017). Ainsi, chaque élément étudié est distinct, mais est intrinsèquement lié l'un avec l'autre dans cette analyse proposée. En effet, le besoin de se nourrir a toujours été un des besoins les plus vitaux pour l'être humain et « les méthodes agricoles ou les modes de production sont guidées par nos besoins en tant que société » (Kmec, 2016 : s.p.). Mollard et Pecqueur (2007) notaient une attention particulière donnée à l'agriculture qui tient compte des dynamiques territoriales et « permet de faire contrepoids aux recherches [...] dominantes et [...] source d'innovations scientifiques via la prise en compte des aspects spatiaux et territoriaux » (Mollard et Pecqueur, 2007 dans Doucet, 2017 : 5). Cette recherche traite principalement des enjeux liés à la sécurité alimentaire dans un contexte d'éloignement et s'inscrit dans une lecture et une analyse géographiques humaines du territoire. Son approche relationnelle et holistique peut être utilisée pour aborder le sujet dans ses ancrages spatiotemporels et multiscalaires (Bédard, 2017). Ceci permet de comprendre les différentes formes et interactions structurelles des territoires, mais aussi la manière dont ces derniers s'organisent,

notamment en matière de sécurité alimentaire et de développement local en milieu rural éloigné de deux territoires distincts.

Depuis quelques années, on note un intérêt marqué de la part des chercheurs, dont des géographes, concernant les enjeux liés à la sécurité alimentaire. Or, cet intérêt de la part du géographe n'est pas inédit. En 1922, Vidal de la Blache écrivait que « parmi les rapports qui rattachent l'homme à un certain milieu, l'un des plus tenaces est celui qui apparaît en étudiant les moyens de nourriture » (Martonne, 2015 : s.p.). Dans son ouvrage intitulé *Principes de la géographie humaine*, l'auteur (Vidal de la Blache) propose :

une classification des « civilisations » alimentaires traditionnelles selon l'influence de leur milieu (le climat, l'acclimatation des plantes nourricières, etc.), et les modèles alimentaires mis en place dans un contexte de croissance urbaine et industrielle du XIX^e siècle (Lévy et Lussault, 2003 : 56).

Encore, en 1946, Josué de Castro, géographe, sociologue et écrivain brésilien, publiait l'ouvrage *Géographie de la faim* dans lequel il cherchait à déterminer comment les territoires isolés, comme l'Amazonie, sont les plus à risque de souffrir d'insuffisances alimentaires (Monbeig, 2008). Tout de même, ce n'est qu'avec la venue des grandes instances internationales, telles que la Banque mondiale, les Nations Unies, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que les réflexions géographiques sur l'alimentation ont été remises à l'ordre du jour. Au tournant du XXI^e siècle, les nombreuses crises alimentaires, les désastres écologiques et les inégalités sociales dans un contexte de mondialisation croissante suscitent un changement de perspective important chez les géographes. Ces tendances lourdes vont provoquer un certain regain d'intérêt pour le domaine de l'alimentation, notamment pour les produits du terroir ainsi que les aliments sains et de proximité (*Ibid.*).

Comme mentionné en amont, ce travail s'intéresse aux particularités de site et de situation de deux territoires à l'étude. Plus précisément, il cherche à comprendre les rapports Humanité/Nature et à déterminer si le territoire, à lui seul, participe à l'organisation d'une société. Plus précisément, cette perspective géographique met en lumière la manière d'agir des êtres humains dans leur environnement (*Ibid.*). Elle veut savoir comment l'être humain est conditionné et comment se façonne l'identité du triptyque habitat-habiter-habitants (*Ibid.*).

Afin de mieux comprendre l'identité triptyque, il est possible de distinguer cinq types de lieux fondamentaux possédant des caractéristiques analogues, mais de fonctions distinctes. Dans un premier temps se distinguent les lieux de production comme ceux d'une activité économique, qui, dans le cadre de cette recherche, réfère à l'activité de production agricole. Deuxièmement, il existe des lieux d'habitat ou de reproduction « où la force de travail comme l'habitus se reconstitue et évolue chaque jour, par le repos, et de génération, par la naissance et décès » (*Ibid.*, 47), c'est-à-dire le vécu et les rapports quotidiens entre les acteurs locaux et leur territoire. Dans le cas de cette recherche, cela réfère aux activités quotidiennes des porteurs de projets, des consommateurs, des élus et des bénévoles impliquées dans les initiatives agricoles locales. Troisièmement se différencient les lieux d'échanges de type commercial ou social. Ce mémoire s'intéresse aux interactions entre les différents acteurs et notamment aux échanges liés à la production agricole et au fonctionnement des deux projets. Quatrièmement, il y a les lieux de jeu ou ludiques comme les espaces de loisirs (sports) pour le divertissement, et même des endroits touristiques. Les deux lieux étudiés dans ce projet montrent un potentiel touristique, éducatif et de loisir, particulièrement par les offres de bénévolat, les programmes de réinsertion et l'aménagement des sites (sentiers) pour les visiteurs. Finalement, on compte les lieux de pouvoir où se situent la prospérité et l'autorité comme les rapports de force, voire les dynamiques créées entre les différents acteurs impliqués (*Ibid.*). Dans le cadre de

ce mémoire, cela réfère aux dynamiques entre les acteurs agricoles et non agricoles ainsi qu'aux relations entre les différentes instances locales impliquées. C'est ce qui permet de concevoir l'espace de vie (lieux habituellement fréquentés), notre espace vécu (représentations, valeurs attachées à l'ensemble des lieux) et notre espace social (l'association des lieux selon les rapports et usages) faisant tous partie intégrante de notre vie tant au niveau individuel que collectif (*Ibid.*).

Voilà en quoi ce projet cherche à montrer les effets de lieux des deux territoires à l'étude tout en considérant les différentes variables de nature géographique à multiples échelles. Ainsi, la conception idiographique de cette recherche, soit l'intérêt pour la description des lieux ainsi que l'unicité de ces derniers, pourrait permettre de mieux comprendre certaines caractéristiques des régions éloignées qui accentuent l'insécurité alimentaire et les solutions mises en place. Par la suite, elle pourrait contribuer aux réflexions portant sur de nouvelles formes de structuration de notre système alimentaire, ainsi que sur les possibilités et les actions qui s'offrent dans des territoires typiquement moins associés à l'agriculture.

2.3 Cadre conceptuel

La présente réflexion prend appui sur quatre concepts clés. Le concept central, la sécurité alimentaire, est défini par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) selon quatre dimensions principales soit la disponibilité, l'accessibilité (économique et physique), la qualité et la stabilité de ces trois dimensions dans le temps. Trois autres concepts clés issus des questions secondaires de recherche, soit la vulnérabilité, la participation communautaire et la sécurisation alimentaire, sont également définis.

2.3.1 La sécurité alimentaire : concept central de notre recherche

La sécurité alimentaire est un enjeu qui préoccupe l'être humain depuis toujours, mais le concept lui-même demeure relativement « jeune ». C'est en 1930, à la suite du krach boursier, que la sécurité alimentaire apparaît pour la première fois sous sa forme dite « contemporaine ». Le concept est défini comme « l'existence de la faim dans un monde d'abondance ; les carences côtoyant les surplus » (Guihéneuf et Pisani, 1996 : 5). Or, la Deuxième Guerre mondiale en Europe va avoir de graves incidences sur les pays impliqués, mettant ainsi en veilleuse les débats sur le sujet. Vers la fin de la guerre, l'alimentation va reprendre sa place comme enjeu incontestable. Face à cette situation, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) voit le jour à Rome en 1945. Elle a pour mandat « de donner son avis aux gouvernements sur la base d'une analyse de la situation alimentaire et agricole » (*Ibid.*, 10). L'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 sera également importante dans la notion du droit de l'alimentation. De ce fait, se nourrir constitue non seulement un élément de base pour l'existence humaine, mais devient un droit pour chaque individu (Maxwell et Frankenburger, 1992 dans Guihéneuf et Pisani, 1996).

L'après-guerre, marquée par des vagues de reconstruction, des crises (p. ex. famine dans les pays du Sahel en 1970), la « Révolution verte » et la croissance démographique, particulièrement en Europe, va susciter un intérêt nouveau des chercheurs pour l'alimentation mondiale (Guihéneuf et Pisani, 1996). Cet intérêt va notamment porter sur la définition de la sécurité alimentaire, qui revient peu à peu comme objet de débats au sein de la communauté scientifique, mais qui ne fait pas consensus. La première communication officielle au sujet de la sécurité alimentaire fut publiée en 1974 lors de la première conférence mondiale sur l'alimentation (Rondeau, 1975). Le principal objectif de cette conférence était d'arriver à l'élimination complète de la faim dans le mondial au cours de la prochaine décennie (*Ibid.*). C'est d'ailleurs

un objectif qui n'était toujours pas atteint au moment d'écrire ces lignes. Néanmoins, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) déclare que « chaque homme, femme et enfant [a] le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition afin de développer pleinement ses facultés physiques et mentales » (*Ibid.*, 679).

Selon Golay (2010), les travaux de Sen (1981) ont été fondamentaux dans la définition de la sécurité alimentaire telle qu'on la comprend au moment d'écrire ces lignes :

on a cru pendant longtemps que la principale cause de la sous-alimentation était le manque d'alimentation disponible [...] A. Sen fut l'un des premiers à démontrer qu'il pouvait y avoir des famines sans baisse de la disponibilité alimentaire, dans des régions où certains groupes de la population n'avaient plus accès à l'alimentation, même si celle-ci demeurait disponible (Golay, 2010 : 3).

Ces travaux vont permettre d'établir un lien étroit entre les causes fondamentales de l'insécurité alimentaire, c'est-à-dire les racines structurelles des sociétés de manière générale, et le fait que certains groupes demeurent plus vulnérables (Jonsson, 1998 dans Golay 2010). Ainsi, Sen (1981) entend que la présence ou non de nourriture sur un territoire ne garantit pas que celle-ci puisse être consommée par une personne. L'auteur explique: « *Starvation is the characteristic of some people not having enough food to eat. It is not characteristic of there being not enough food to eat. While the latter can be a cause of the former, it is but one of many possible causes* » (*Ibid.*, 1).

Ainsi, certaines populations n'ont pas les moyens (p. ex. financiers, physiques) pour accéder aux denrées malgré leur présence sur un territoire. Ce type de réflexion proposée par le chercheur permet à l'individu d'occuper une place centrale dans la définition, car il ne s'agit plus d'une analyse purement quantitative (offre), mais bien situationnelle (p. ex. facteurs sociaux, géographiques, économiques) (Sen, 1981 dans Golay, 2010). Par conséquent, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et

l'agriculture (FAO) et plusieurs chercheurs vont reconnaître le rôle essentiel de l'accessibilité, au même titre que la disponibilité, dans la définition de la sécurité alimentaire. Cette même instance indiquait en 1983 que la sécurité alimentaire est ce qui « consiste à assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin » (Thériault et Otis, 2003 : 579). La Banque mondiale va elle aussi intégrer la notion d'accessibilité dans sa définition de la sécurité alimentaire, soit par « l'accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation suffisante pour mener une vie active et en pleine santé » (*Ibid.*).

La définition du concept évolue encore lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) de Rome en 1996. La définition de la sécurité alimentaire proposée lors de cet évènement est acceptée par les 194 pays participants (Revel, 1997) et deviendra la plus couramment utilisée. Il s'agit de celle retenue dans le cadre de cette recherche :

la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (Revel, 1997 dans FAO, 2008 : 1).

Ces nouveaux apports à la définition confirment combien l'augmentation de la quantité de nourriture disponible au niveau mondial ne peut être la solution envisageable pour contrer l'insécurité alimentaire tant que les humains n'y ont pas accès ni les moyens pour l'obtenir (Thériault et Otis, 2003). L'accessibilité passe par l'opération de la circulation des aliments à travers les dynamiques et les rapports des institutions et même à l'intérieur même de celles-ci. Ainsi, il faut regarder de plus près les marchés régionaux, locaux et même à l'échelle des ménages pour s'assurer d'une alimentation saine. De plus, les critères de nature plus subjective, comme l'acceptabilité culturelle

des aliments, et non seulement ceux de nature objective, comme le nombre de calories consommées, sont désormais considérés (*Ibid.*). Par la suite, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a renouvelé sa définition en lui apportant de subtiles modifications (p. ex. accessibilité physique et économique, qualité). Comme présenté en introduction de ce mémoire, la sécurité alimentaire est :

une situation caractérisée par le fait que toute la population a en tout temps un accès matériel et socioéconomique garanti à des aliments sans danger et nutritifs en quantité suffisante pour couvrir ses besoins alimentaires, répondant à ses préférences alimentaires, et lui permettant de mener une vie active et d'être en bonne santé (FAO, 2020 : s.p.).

De cette définition découlent les quatre « piliers » de la sécurité alimentaire auxquels se réfère cette étude, soit la disponibilité physique, l'accessibilité économique et physique, l'utilisation et la stabilité (voir tableau 2.1). Il est important de noter que ces quatre « critères » doivent être satisfaits simultanément pour considérer une personne en situation de sécurité alimentaire (*Ibid.*).

Tableau 2.1 : Les quatre dimensions de la sécurité alimentaire

1. Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de production (offre) - Stratégies de stockage - Exportations et importations
2. Accessibilité économique et physique	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir d'achat - Prix - Pratiques non marchandes - Aptitudes des ménages à accéder aux aliments
3. Utilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité et équilibre nutritionnel des aliments - Présence de résidus - Diversité des denrées
4. Stabilité (*des trois autres dimensions)	<ul style="list-style-type: none"> - Temporalité et durabilité des approvisionnements

Source : FAO, 2008 : 1

Les quatre sous-sections suivantes ont comme objectif d'expliquer plus en détail chacune de ces quatre dimensions du concept principalement à partir des travaux de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (*Ibid.*) et ceux de Touzard et Temple (2012).

2.3.1.1 La disponibilité

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit ce premier critère de la sécurité alimentaire comme l'élément qui « porte sur le "côté de l'offre" de la sécurité alimentaire et est déterminé par le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions et le commerce net » (FAO, 2008 : 1). Il s'agit des aliments à vendre (présence de commerces alimentaires), ou à donner (présence d'aide alimentaire), à l'échelle d'un territoire, voire d'une nation. En d'autres mots, on réfère à ce qui est présent au chapitre d'aliments pour consommation sur un territoire. Les travaux de Touzard et Temple (2012) confirment l'apport de cette dimension dans la définition de la sécurité alimentaire et la décrivent comme :

une dimension nécessaire à la sécurité alimentaire, amenant à considérer, à une échelle géographique ou administrative, l'état et l'évolution de la production, des productivités agricoles, des capacités d'importations alimentaires, de stockage ou des pertes physiques (*Ibid.*, 295).

Il faut noter que l'aide alimentaire comme les comptoirs alimentaires et les cuisines collectives font partie de cette dimension.

2.3.1.2 L'accessibilité économique et géographique

L'accessibilité constitue le second critère. Celui-ci se subdivise en deux, soit l'accessibilité économique et l'accessibilité physique. D'une part, l'accessibilité économique suppose que les individus ont les moyens financiers pour se procurer des aliments, que le prix de la nourriture correspond aux revenus de la population (FAO, 2008). Pour Touzard et Temple (2012), les moyens dont dispose une population pour se procurer de la nourriture, le prix des aliments et l'adéquation avec les revenus des individus doivent être considérés. D'autre part, l'accessibilité physique aux aliments réfère aux infrastructures et à l'organisation des systèmes d'approvisionnement et de distribution, ainsi qu'aux pratiques non marchandes d'accès à l'alimentation (production domestique, solidarités) (*Ibid.*). Les individus doivent également être en mesure de se rendre sur place pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Cela implique, entre autres, certaines capacités physiques pour accéder à une alimentation saine, ainsi que la présence d'infrastructures (p. ex. routes), d'équipements (p. ex. moyen de transport) et de services adéquats (p. ex. transport en commun).

2.3.1.3 L'utilisation (qualité) des aliments

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) identifie l'utilisation des aliments comme étant le troisième pilier de la sécurité alimentaire. Ceci réfère aux « bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire, et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage » et à la valeur nutritionnelle (FAO, 2008 : 1). L'accent est mis sur la façon dont « le corps optimise les différents nutriments présents dans les aliments » (*Ibid.*, 1). Plusieurs nuances sont apportées par Touzard et Temple (2012). Ceux-ci s'intéressent

à la qualité (p. ex. diversité et fraîcheur) intrinsèque des denrées alimentaires plutôt qu'à l'utilisation, telle qu'exposée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ainsi, dans le cadre de cette recherche, l'on adopte le point de vue de Touzard et Temple (2012), car ce travail s'intéresse à la qualité (p. ex. fraîcheur, diversité) plutôt qu'à l'utilisation.

Ajoutons également l'aspect de la dimension culturelle, qui amène à nuancer l'idée de « bonnes pratiques » en alimentation. Une dimension qui selon Touzard et Temple (2012), « participe à la construction d'identité et de normes sociales qui font partie de droits humains (droit collectif à défendre une culture, des traditions et des activités partagées, liberté des individus de pratiquer une religion) » (*Ibid.*, 295). C'est en respectant certaines préférences alimentaires que l'on peut associer cette dimension culturelle à la sécurité alimentaire.

2.3.1.4 La stabilité

Le quatrième pilier, comme identifié par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que par Touzard et Temple (2012), est la stabilité dans le temps des trois autres piliers de façon à ce qu'un individu soit continuellement en mesure d'être en situation de sécurité alimentaire. Selon cette organisation :

même si votre apport alimentaire est adéquat aujourd'hui, vous êtes toujours considéré à risque de souffrir d'insécurité alimentaire [...]. Les conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations), l'instabilité politique (troubles sociaux), ou les facteurs économiques (chômage, augmentation du prix des aliments) pourraient avoir un impact sur votre état de sécurité alimentaire (FAO, 2008 : 1).

Cette définition de la stabilité par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) met l'accent sur la durabilité des approvisionnements, qu'elle soit saisonnière ou annuelle. Selon, certains auteurs, « la stabilité est au cœur des préoccupations actuelles » en matière de sécurité alimentaire (Touzard et Temple, 2012 : 295). En effet, « la stabilité des flux, des prix et des qualités de l'approvisionnement alimentaire » est préoccupante (*Ibid.*, 295). Enfin, ce mémoire porte une attention particulière à cette dimension dans le cadre de ce travail étant donné des facteurs bioclimatiques et d'éloignement, qui, entre autres, se rattachent aux facteurs de site et de situation.

2.4 La vulnérabilité : un concept polysémique

La vulnérabilité est le premier des trois concepts clés traités dans ce mémoire. Une des hypothèses de cette recherche suppose que dans certaines régions rurales éloignées, cette vulnérabilité apparaît accentuée par les conditions liées aux facteurs de site et de situation mentionnés en amont. Fréquemment associée aux secteurs de la santé, du travail social et de la gestion de risque, la vulnérabilité est un terme utilisé dans plusieurs domaines. Depuis le début des années 2000, de nombreux domaines scientifiques (p. ex. la sociologie) et politiques se sont approprié le terme dans leurs réflexions et travaux (Brodiez-Doblino, 2015). Toutefois, celui-ci apparaissait déjà dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui dit que tous « les groupes vulnérables doivent être protégés selon le principe de la dignité humaine » (FAO, 2011 : 5). Cela permet de cibler dès lors non seulement un individu comme vulnérable, mais un groupe jugé à risque, notamment par rapport à l'alimentation.

Dans le cadre de cette recherche, le concept de vulnérabilité est abordé en fonction de divers critères tirés de notre hypothèse principale, c'est-à-dire des éléments relatifs au

site et à la situation des territoires étudiés, soit les conditions bioclimatiques, l'éloignement géographique et les conditions socioéconomiques. Par contre, Bellier *et al.* (2002) expliquent la vulnérabilité ainsi :

La probabilité de voir une situation, ou les conditions nécessaires au maintien de la stabilité de cette situation, se dégrader ou se détériorer, quels que soient les moyens mis en œuvre face aux fluctuations de l'environnement. C'est donc la propension plus ou moins prononcée à subir des dommages, des préjudices. Pour analyser la vulnérabilité, il faut identifier non seulement la menace, c'est-à-dire le risque global encouru, mais aussi la capacité de réaction, c'est-à-dire l'ensemble des capacités possédées par le domaine ou secteur visé qui permettraient d'offrir une résistance aux effets négatifs du changement. La notion de vulnérabilité est donc étroitement liée aux aptitudes, aux dispositifs et aux moyens que possède le « système cible » pour réduire le risque encouru, mais elle est également liée au degré de ce risque (*Ibid.*, 26).

Cette définition permet d'interroger non seulement les causes qui mettent potentiellement les populations cibles des territoires étudiés dans un état de vulnérabilité, mais aussi les capacités de réaction de ces populations. De plus, ce travail vise à mieux saisir les méthodes d'organisation et d'adaptation mises en place.

En sciences sociales et humaines, le concept de la vulnérabilité a largement évolué durant les dernières décennies. Hormis la lacune dans sa réflexion épistémologique, le terme a également pris de l'importance dans la sphère des discours publics (Garrau, 2013). Certains auteurs affirment que le terme constitue dorénavant une catégorie analytique en soi qui a comme objectif « de désigner les publics cibles de l'action sanitaire et sociale comme les formes de pauvreté et de précarité et est indissociable de l'action publique » (Brodiez-Dolino, 2015 : 12). Naturellement, ces réflexions expliquent qu'il existe plusieurs types de vulnérabilité et parfois à double, ou même à plusieurs sens. Ainsi, depuis les années 1980, les efforts de l'action sociale (politiques sociales) tentent de remédier à la vulnérabilité de façon multidimensionnelle (*Ibid.*).

Cette longue évolution a permis de constater la vulnérabilité comme « polysémique, multiscalaire et multidimensionnelle, dont l'utilisation va au-delà de la simple identification des critères sociaux traditionnels » (Becerra, 2012 : 2). En abordant le concept de la vulnérabilité de façon dynamique, c'est-à-dire en portant une attention particulière aux dimensions individuelles, économiques, politiques, morales et autres, il est possible de constater que les rapports sociaux se transforment (Zwick Monney et Grimard, 2015). Cela étant dit, les chercheurs font le lien direct entre les individus en situation de vulnérabilité et l'environnement dans lequel vivent ces derniers (*Ibid.*).

La vulnérabilité permet de mettre en évidence l'exposition à laquelle est soumis l'individu. Du latin *vulnerabilis*, le terme signifie que l'individu peut être blessé. Les difficultés qu'il peut rencontrer sont en lien avec les conditions dans lesquelles il vit (par exemple l'absence de réseau social ou l'habitat dans les quartiers dits défavorisés). Et c'est bien là l'originalité de la vulnérabilité par rapport à d'autres concepts : elle est relationnelle (*Ibid.*, 50-51).

Ainsi, le concept de la vulnérabilité va au-delà des explications purement individuelles (*Ibid.*). L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit également la vulnérabilité (plus spécifiquement par rapport à l'alimentation) dans son introduction aux concepts de la sécurité alimentaire. Elle insiste sur le fait qu'un individu vulnérable par rapport à la sécurité alimentaire est à risque de se trouver en état d'insécurité alimentaire, mais est en mesure d'entretenir un degré de sécurité alimentaire jugé acceptable (FAO, 2008). Autrement dit, il ne doit pas y avoir famine pour qu'un humain soit considéré comme vulnérable par rapport à l'insécurité alimentaire, il existe plusieurs niveaux d'insécurité alimentaire. Selon cette même organisation, afin de contrer cette vulnérabilité alimentaire, il faut « diminuer le niveau d'exposition au danger » et « augmenter les capacités des populations de faire face au problème » (*Ibid.*, 3). Ce dernier type d'intervention est pertinent dans le cadre de ce mémoire dans la mesure où il étudie les initiatives agricoles locales qui cherchent à

contrer d'une façon ou d'une autre cette vulnérabilité. Pour Antoine et Corozza (2011), la dimension importante de cette vulnérabilité s'explique par :

Les actions mises en œuvre par un groupe social ou un individu pour effacer ou atténuer cette vulnérabilité, en réduisant les pertes ou en se donnant les moyens de fonctionner malgré elles. L'adaptation est une des formes prises par la résilience sur le moyen et le long terme (*Ibid.*, 1).

Pour Janin et de Suremain (2012), la « vulnérabilité alimentaire » nécessite des interventions humaines qui dépassent simplement le domaine de l'alimentation puisqu'elle est plus difficile à appréhender et est même la cause et la conséquence de l'insécurité alimentaire. En somme, les définitions proposées par les auteurs cités ci-haut guident comment nous interprétons la définition la vulnérabilité pour cette étude. Elles permettent de considérer non seulement les facteurs qui peuvent être les causes de cette vulnérabilité, mais également les solutions mises en place pour contrer le risque d'insécurité alimentaire (p. ex. programmes et politiques de sécurité alimentaire) (FAO, 2008).

2.5 La participation communautaire

Intimement liée au concept de la démocratie et soutenue par de théoriciens tels que John Stuart Mill, la participation demeure une notion fondamentale dans la prise de décision d'une organisation (p. ex. politique) (Godbout, 1983). Dans le cadre de ce travail de recherche, l'on tend vers une définition de la participation « au sens plus global, psychologique et culturel du terme, où ce phénomène est pratiquement identifié à la vie associative et même au fait de faire partie d'une société » plutôt que d'un ordre politique (*Ibid.*, 20). Ce choix a été effectué, car cette recherche se concentre essentiellement sur la dynamique d'acteurs autour d'initiatives agricoles sur deux

territoires. De ce fait, elle comprend la participation dans son sens le plus large et souhaite l'analyser à une échelle fine, c'est-à-dire à l'échelle de deux communautés. C'est pourquoi il importe de définir dans un premier temps la participation dans son sens large afin de comprendre la réflexion ayant mené au choix du concept clé, la participation communautaire.

À l'image d'autres concepts, celui de la participation est abordé dans de nombreuses disciplines et particulièrement celle des sciences politiques (démocratie) Janin et de Suremain (2012). Il se rattache également au champ de la sociologie et à la psychosociologie d'une personne ou d'un groupe (politique, associatif et syndical) (*Ibid.*). Dès les années 1970, Meister (1964) analysait la participation dans diverses associations qui n'était pas forcément abordée d'un point de vue politique Joliveau (2001). Il explique :

Cette participation peut revêtir de multiples formes : temps, travail, contribution financière, expertise, mobilisation de réseaux, et de degrés divers qui vont d'un simple chèque annuel à un travail militant assidu et quotidien. Cette forme de participation, non directement politique, concerne des sphères importantes de la vie sociale (sport, loisirs, syndicats, consommation...). En ce sens social, la participation a comme antonymes indifférence ou exclusion et comme notions parentes adhésion, intégration, engagement. Le registre ici est plus celui de l'implication (*Ibid.*, 273).

Les travaux de Meister sur l'associationnisme permettent une réflexion plus « territorialisée » de la participation communautaire puisque celui-ci fait directement référence aux « changements sociaux de l'industrialisation et a marqué, plus ou moins fortement, son opposition au cadre économique et technique de même qu'aux fondements juridiques et éthiques de la société industrielle libérale » (Meister, 1964 : 20). En fait, l'auteur le décrit comme « un mécanisme social pour un changement social continu » (*Ibid.*, 20).

Ainsi, la participation est considérée comme le désir de s'impliquer tel que l'entend Meister, car les acteurs auxquels s'intéresse cette étude adhèrent et s'impliquent d'une manière ou d'une autre à la cause. Ces derniers sont donc sensibilisés et se sont mobilisés. La participation réfère donc à toute forme d'engagement sans discriminer la nature de celle-ci. De cela découle ce que les chercheurs nomment la participation communautaire. Il s'agit d'un processus social porté par un groupe d'individus résidant dans un périmètre géographique bien déterminé qui partagent les mêmes valeurs et façons de s'organiser à un moment donné dans le temps (Bichmann, Rifkin et Shrestha, 1989). La participation communautaire renvoie également à la façon dont un groupe de personnes ayant des visées semblables font pour atteindre leurs objectifs souhaités collectivement (*Ibid.*).

À échelle plus large, les travaux de Fournier et Potvin (1995) présentent comment le concept de la participation communautaire est devenu une approche du développement, notamment social, suite au programme de participation populaire des Nations Unies mis en place durant les années 1970. L'organisation définit le concept comme la :

création d'occasions qui permettent à tous les membres de la communauté et à la société en général de contribuer activement, d'influencer le processus développemental ainsi que de partager équitablement les bénéfices du développement (Midgley, 1981 dans Fournier et Potvin, 1995 : 44).

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des branches de l'Organisation des Nations unies, proposent également leur définition de la participation communautaire. Il s'agit d' :

Un processus par lequel les individus [...], d'une part prennent en charge leur propre santé et leur propre bien-être comme ceux de la communauté, d'autre part développent leur capacité de concourir à leur propre développement comme à

celui de la communauté (UNICEF-OMS, 1978, dans Fournier et Potvin, 1995 : 44).

Les chercheurs s'entendent pour dire que les définitions de la participation communautaire sont hétérogènes et ne font pas toujours consensus. D'ailleurs, Poupeau (2008) note certaines ambivalences et controverses dans l'analyse et l'exécution de cette notion, notamment dans les efforts de collaboration entre les instances internationales (p. ex. la Banque mondiale), la communauté et le secteur privé dans les pays dits « en développement ». Néanmoins, dès la fin des années 1990, Whyte (1987) explique que la participation communautaire nécessite une évaluation accrue du contexte local ainsi que l'engagement citoyen. De plus, il précise l'importance de cibler le problème et de bien le définir tout en établissant les priorités. Ceci permet de prendre des décisions appropriées pour ensuite être en mesure de faire un plan d'action puis déléguer et partager les responsabilités. Finalement, il s'agit d'évaluer le tout ou dans certains cas, de modifier les projets mis en place (*Ibid.*). Dans ce mémoire, ce sont les différentes étapes du processus de participation communautaire dans la mise en place d'initiatives agricoles locales qui retiennent notre attention.

2.6 La sécurisation alimentaire

Parmi les premiers chercheurs à s'être interrogé sur l'économie du système alimentaire à la fin des années 1970, Malassis définit le système alimentaire comme la manière dont « les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et pour consommer la nourriture » (Malassis, 1979 dans Fournier et Touzard, 2014 : 2). Ce système, impliquant à la fois les moyens et la provenance des aliments dont une société dispose pour se nourrir, contribue à la compréhension de la sécurisation alimentaire (Fournier et Touzard, 2014). Il s'agit de l'ultime concept clé de cette recherche. À

travers les années, plusieurs chercheurs ont souhaité raffiner, mieux définir et mettre de l'avant ce jeune concept. Parmi ceux-ci, Hubert (2006) explique l'intérêt de faire la définition des « enjeux en termes de sécurisation, et pas seulement de sécurité [pour] privilégier l'analyse des processus permettant de gérer durablement les approvisionnements et d'en assurer la sécurité d'une façon jugée fiable » (*Ibid.*, 17). Afin d'être en mesure d'analyser la sécurisation alimentaire, l'auteur traite de la structure plus opérationnelle de la sécurité alimentaire, c'est-à-dire à partir du « haut », qui comprend les « grandes filières agroalimentaires, le rôle régulateur des politiques agricoles et des marchés internationaux ainsi que les processus de recomposition des grandes firmes internationales tant en amont qu'en aval des filières » (*Ibid.*, 18). À l'inverse, il définit le processus de sécurisation alimentaire comme un système qui part du « bas » puis s'opérationnalise sur une base horizontale (*Ibid.*).

Plus précisément, la sécurisation alimentaire nécessite des moyens techniques innovants et tient compte des dynamiques locales d'un territoire où le réseau se crée. Dans le cadre de ce travail, ce sont les dynamiques entourant les initiatives agricoles et les réseaux d'acteurs qui se mettent en place qui retiennent l'attention. L'étude de la sécurisation alimentaire permet donc de comprendre certaines réalités des systèmes alimentaires à une échelle plus fine (*Ibid.*). L'auteur précise à la fois l'importance de ne pas s'éloigner des facteurs plus globaux afin de bien saisir le concept. Selon ce même auteur, il y aurait une « influence du processus de mondialisation et d'internationalisation des échanges [dans] la prise en compte du comportement et des stratégies des acteurs sociaux et des variables locales dans la conception de leurs modèles » (*Ibid.*, 18).

La définition de la sécurisation alimentaire que proposent Janin et de Suremain (2012) vient d'autant plus alimenter celle de Hubert (2006) :

[La sécurisation alimentaire] est une question transversale, dans la mesure où elle met en relation une pluralité de facteurs de risque, d'échelles spatiales et temporelles de gestion et une diversité d'acteurs aux logiques, pratiques, discours et représentations divergents dont les intérêts sont antagoniques. Cette complexité tient aussi à l'évolution rapide des contextes macro et micro dans lesquels elle s'enracine, réduisant l'efficacité des cadres d'analyse hérités et l'efficacité de politiques déjà établies (*Ibid.*, 3).

La sécurisation alimentaire s'éloigne des recherches alimentaires parfois jugées trop sectorielles (agronomique, économique, nutritionniste) et exige que l'on aborde la question par le biais de la dynamique d'acteurs et des modèles de développement locaux, entre autres (*Ibid.*). Ainsi, les auteurs accordent surtout de l'importance au processus organisationnel qu'entreprennent les populations concernées (*Ibid.*).

Plusieurs éléments de ces définitions et explications apparaissent pertinents dans le cadre de cette recherche compte tenu de l'approche multiscale, de la diversité d'acteurs, des moyens d'intervention et des spécificités locales des territoires étudiés. Nous retenons également la définition que mettent de l'avant Touzard et Temple (2012) puisqu'ils misent sur l'importance des particularités territoriales, ainsi que sur les diverses échelles géographiques pour discuter de la sécurisation alimentaire. Les auteurs ouvrent le débat sur les nouvelles formes de recherche en sécurité alimentaire, spécifiquement en lien avec les capacités des populations locales d'être responsables de leur propre alimentation, c'est-à-dire les formes d'actions concrètes de cette sécurisation alimentaire (*Ibid.*). Dans leurs explications du concept, ces auteurs discutent de trois autres dimensions de la sécurité alimentaire. La première, la dimension sociale concerne la vulnérabilité et les inégalités d'accessibilité à l'alimentation. La deuxième, la dimension culturelle et religieuse réfère aux normes sociales et aux préférences alimentaires et au droit collectif. La troisième, la dimension politique évoque les enjeux entourant la souveraineté alimentaire, « c'est-à-dire à la possibilité d'un État, d'une collectivité ou d'une population de moduler ses choix

alimentaires, de lutter pour maîtriser ses flux agroalimentaires et pour en réduire le niveau de dépendance » (*Ibid.*, 295).

Pour Touzard et Temple (2012), la sécurisation alimentaire concerne également le processus par lequel la gestion politique et les stratégies d'accompagnement se font à diverses échelles. Ainsi, « le concept de sécurisation alimentaire conduit aussi à mettre l'accent sur la construction des connaissances et réseaux qui guident l'action, c'est-à-dire sur le renforcement des capacités des acteurs » (Sen, 2000 dans Touzard et Temple, 2012 : 4). Cette définition émerge dans un contexte de grands changements structuraux dans les systèmes alimentaires et la société contemporaine (crises écologiques, financières et énergétiques, transition nutritionnelle, échanges agricoles, mondialisation) qui force les chercheurs à réorienter leurs travaux et renforce l'importance de l'identification des pratiques et des actions en matière de sécurisation alimentaire.

Comme mentionné auparavant, le concept de la sécurisation alimentaire est une idée plutôt récente (depuis les années 2000) et encore peu définie. Il s'agirait d'un processus qui relève de l'action publique, collective et individuelle à différents niveaux d'intervention sur un territoire (Touzard et Temple, 2012). Cette évolution paradigmatique du concept de la sécurité alimentaire est le résultat des réflexions constantes sur les enjeux, d'une complexification des contextes, ainsi que d'un changement des cadres d'analyse et de compréhension du sujet. Selon Héron *et al.* (2014), ces nouvelles pratiques d'acteurs locaux en matière de sécurité alimentaire font partie intégrante du processus de sécurisation. Enfin, Temple *et al.* (2015) insistent sur l'importance de cette nouvelle approche « actionnaliste », soit de co-construction de projets innovants sur le plan de l'alimentation, pour renforcer les capacités locales des agrosystèmes pour une meilleure sécurité alimentaire. Somme toute, il s'agit d'un concept en évolution, en raison notamment de ses facettes multidimensionnelles,

transversales, actionnalistes et multidisciplinaires (*Ibid.*) s'éloignant du domaine de l'agronomie et de l'économie, et qui s'identifie davantage aux domaines comme la géopolitique et la science du territoire (Janin et Dury, 2012).

2.7 Conclusion de chapitre

L'objectif de ce chapitre était de mettre en lumière les réflexions qui ont mené à l'élaboration et à la progression du sujet de recherche. Ceci permet de mieux appréhender la structuration des questions de recherche, soit la problématique et le cadre conceptuel, en préparation de l'analyse. Pour ce faire, ce travail a été appuyé et inspiré de nombreux chercheurs dont les travaux ont porté sur des questions agro-industrielles, de sécurité et de sécurisation alimentaires, de vulnérabilité et de participation communautaire. Ce chapitre a permis de montrer la pertinence scientifique du mémoire, notamment sa capacité à mettre en lumière certaines problématiques agricoles et de sécurité alimentaire au Québec dans une perspective géographique. Il cherchait à établir la pertinence de la recherche dans ce domaine d'étude, la géographie, en justifiant certains postulats explicatifs qui sont propres au champ d'études, dont l'effet de lieu. Le chapitre suivant aborde le cadre d'analyse ainsi que la démarche méthodologique.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE, TERRITOIRES À L'ÉTUDE ET CADRE DE RECHERCHE

L'objectif de ce troisième chapitre est double. Il vise d'une part à décrire la démarche méthodologique mise en œuvre afin de réaliser cette recherche. Il cherche d'autre part à présenter le cadre spatiotemporel dans lequel ce projet s'inscrit. Pour ce faire, ce chapitre explique le type de recherche ainsi que l'approche méthodologique. Par la suite, ce chapitre fait la justification des territoires ciblés en lien avec chacune des initiatives des territoires respectifs dans le cadre de cette étude. Enfin, il établit la période d'étude de la recherche en décrivant le mode d'échantillonnage. Les populations, soit les acteurs interviewés sur chacun des territoires, ainsi que les modes de cueillette et de traitement des données sont également présentés. Pour terminer, ce chapitre explique le mode d'analyse des données en lien avec les thèmes d'étude.

3.1 Type de recherche et approche préconisée

Cette recherche est de type fondamental puisqu'elle ne nécessite aucune application théorique. Elle sert principalement à une meilleure compréhension des phénomènes étudiés, c'est-à-dire la clarification de concepts clés et l'avancement de certaines théories pour faire suite à son analyse (Bédard, 2017). Pour ce faire, les concepts clés sur lesquels se base ce mémoire ont été définis et précisés. L'étude est également de

nature comparative puisqu'elle met en contraste deux études de cas afin de dégager certains éléments de convergences et de divergences. Considérant la nature empirique de cette recherche, la vérification est utilisée comme méthode d'acquisition des connaissances. Ce procédé permet de brosser un portrait d'explication et de décomposer la réalité selon les hypothèses avancées advenant la nature déductive de ce mémoire (*Ibid.*). L'approche préconisée est de type structuré, car elle ne laisse rien au hasard. Ce type d'approche met davantage l'accent sur les résultats et les conclusions générales dégagées de l'étude (*Ibid.*). Cette dernière est également de type corrélationnel et descriptif, attendu qu'elle cherche à mieux appréhender les relations existantes entre les différents concepts, variables, indicateurs et sous-indicateurs. De cette façon, le type de recherche et l'approche privilégiée concourent à améliorer notre compréhension à partir d'informations concrètes. Ces dernières permettent de prévoir ou de vérifier les relations de cause à effet entre les différents phénomènes étudiés dans les deux régions (*Ibid.*), soit la MRC d'Antoine-Labelle et la MRC de Minganie.

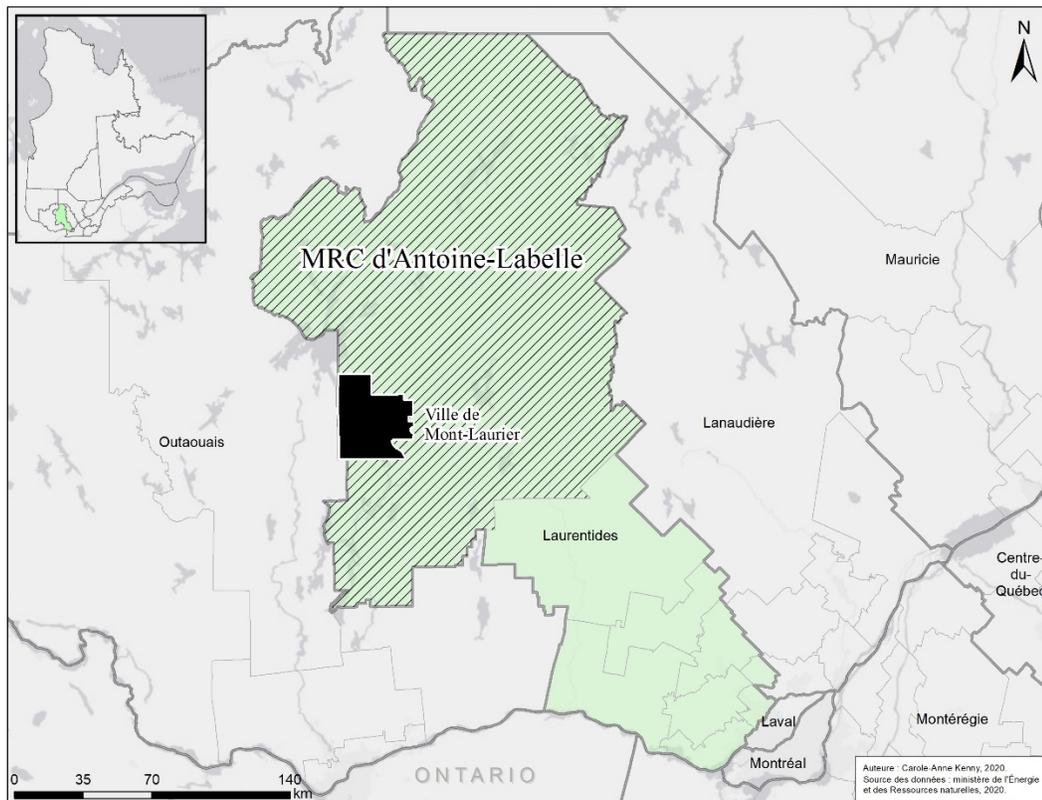
3.2 Présentation des territoires d'étude

Un choix a été effectué de présenter les territoires à l'échelle des régions administratives, des municipalités régionales de comtés (MRC), des municipalités ainsi qu'au niveau des sites spécifiques des deux initiatives agricoles. La première initiative à l'étude, Cultiver pour nourrir, se trouve dans la région administrative des Laurentides, dans la MRC d'Antoine-Labelle et au cœur de la municipalité de Mont-Laurier. La seconde initiative, le Grenier boréal : Coopérative de solidarité agricole de Minganie, est localisée dans la région administrative de la Côte-Nord dans la MRC de Minganie. L'initiative elle-même se trouve dans la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan (LPM).

3.2.1 La région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle et la ville de Mont-Laurier

La région administrative des Laurentides est un vaste territoire qui s'étend sur une superficie totale de 20 470 km² et partage la majorité de ses frontières (à l'ouest) avec l'Outaouais et (à l'est) avec Lanaudière. Elle fait partiellement partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (Québec, 2018a). Elle se subdivise en huit MRC (Deux-Montagnes, Thérèse-De Blainville, Mirabel, La Rivière-du-Nord, Argenteuil, Les Pays-d'en-Haut, Les Laurentides et Antoine-Labelle) et en 2018, elle comptait 612 690 habitants (*Ibid.*).

Figure 3.1 : Ville de Mont-Laurier, MRC d'Antoine-Labelle (Laurentides), 2020



Source : Carole-Anne Kenny, 2020

Le territoire des Laurentides se découpe en trois zones, soit les Basses-Laurentides, le cœur des Laurentides et les Hautes-Laurentides. Cette dernière zone se caractérise par des :

dimensions environnementales, sociales et économiques [...] nettement distinctes. Les éléments qui les composent ont été fortement influencés par la géographie des lieux et l'histoire du peuplement de la région. Il est à noter que ces influences agissent encore aujourd'hui sur la région (Québec, 2007a : 3).

40 % de la population régionale habite la partie sud, les Basses-Laurentides, dans les municipalités de Saint-Jérôme, Blainville, Mirabel, Saint-Eustache et Boisbriand (Québec, 2019a). Au nord, dans les Hautes-Laurentides, se trouvent les MRC les moins peuplées et les plus vastes, dont la MRC d'Antoine-Labelle. La ville de Saint-Jérôme est située à la rencontre des Hautes-Laurentides et des Basses-Laurentides. Ces dernières se distinguent d'un point de vue physiographique; le sud est dominé par la plaine du Saint-Laurent alors que le Bouclier canadien s'étend sur la partie nord. Les Hautes-Laurentides sont formées de trois vallées de taille considérable, celles de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre et de la rivière Gatineau. La zone est ainsi reconnue pour l'abondance et la qualité de ses eaux. La MRC d'Antoine-Labelle possède à elle seule plus de 6000 lacs (*Ibid.*).

Le secteur des Hautes-Laurentides est historiquement marqué par l'industrie forestière ainsi que par la colonisation et le développement industriel entrepris par le curé Antoine Labelle, ecclésiastique ayant également occupé les fonctions de sous-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation en 1888 (Société d'Histoire de la Rivière-du-Nord, 2019). Cependant, plusieurs crises forestières ont depuis freiné ce secteur, dont celles de 2006, de 2010 et de 2017. On estime d'ailleurs qu'environ 1800 emplois ont été perdus entre 2006 et 2010 et que les emplois de première transformation ont diminué de 66,3 % (Labbé, 2016). En 2017, le secteur forestier était de nouveau en crise et son

avenir demeure encore incertain, notamment en raison des tensions et des négociations entre les États-Unis et le Canada concernant le bois d'œuvre (Dupuis *et al.*, 2017).

La MRC d'Antoine-Labelle est la plus vaste des MRC de la région des Laurentides avec une superficie de 14 794 km². Elle comptait une population de 35 546 habitants en 2018 (Québec, 2018a). La MRC (composé de 17 municipalités) se positionne géographiquement à l'extrémité nord-ouest de la région, ce qui fait d'elle la plus éloignée des grands centres. Par ailleurs, elle est la moins densément peuplée de la région des Laurentides avec ses 2,2 habitants/km² (MRC d'Antoine-Labelle, 2013.). La route 117, l'artère principale, connecte la MRC à la partie sud de la région. Si, comme mentionné, la région des Hautes-Laurentides a été touchée par les crises forestières successives, la MRC d'Antoine-Labelle a été encore plus sévèrement affectée puisque l'industrie du bois constitue un des premiers moteurs économiques de la région (Dominé, 2017). En 2016, le taux de chômage est demeuré plus élevé dans la MRC d'Antoine-Labelle (11,2 %) que dans l'ensemble du Québec (7,2 %) (Statistique Canada, 2017a). Cette même année, le taux d'emploi a été de 45,5 %, et seulement 23,5 % de la population de la MRC travaillait à temps complet sur une période annuelle (*Ibid.*). Le revenu moyen disponible par habitant était de 23 798 \$, comparativement à 27 654 \$ pour la région des Laurentides et 26 857 \$ pour l'ensemble du Québec (*Ibid.*). « La différence est d'au moins 9000 \$ entre la MRC des Pays-d'en-Haut, qui arrive en tête grâce à un revenu disponible de 32 802 \$ par habitant, et celles d'Argenteuil (23 610 \$) et d'Antoine-Labelle (23 798 \$), qui se situent au bas de l'échelle » (*Ibid.*, 20).

En ce qui a trait au niveau de scolarisation, plus de 30 % de la population dans la MRC d'Antoine-Labelle n'a aucun certificat, diplôme ou grade, alors que ce taux est de moins de 20 % pour l'ensemble de la province (Statistique Canada, 2017a). Néanmoins, le taux d'obtention de certificat ou de diplôme d'apprenti d'une école de

métier est supérieur (25 %) à la moyenne provinciale (16,9 %) (*Ibid.*). Du point de vue démographique, plus de 26 % de la population de la MRC d'Antoine-Labelle est âgée de 65 ans et plus tandis que la moyenne provinciale est de 19,9 % (CISSS des Laurentides, 2019). À l'échelle des Laurentides, « la part de la population en âge de travailler, soit les 20-64 ans, restera en diminution d'ici 2021 » (Dupuis *et al.*, 2017 : 5). Le taux d'accroissement moyen de la MRC d'Antoine Labelle est de -1,6 pour 1000 entre 2006 et 2011, le seul taux négatif de la région. La MRC enregistre tout de même une légère hausse (0,3) entre 2011 et 2016 (*Ibid.*). Le vieillissement de la population a des effets directs sur le territoire comme l'indique un rapport réalisé par la MRC :

Les conséquences de ce vieillissement de la population [peuvent] se faire ressentir sur plusieurs points dans la région, entre autres par un besoin grandissant d'accès aux soins de santé, tant généraux que spécialisés, ainsi qu'une diminution du nombre de personnes disponibles à l'emploi (MRC d'Antoine-Labelle, 2013 : 26).

La superficie de la zone agricole de la MRC d'Antoine-Labelle était, en 2013, de 60 984 hectares ce qui représente 11 % de la superficie totale de son territoire (MRC d'Antoine-Labelle, 2015). De plus :

La zone agricole de la MRCAL [MRC d'Antoine-Labelle] est principalement caractérisée par la présence de boisés et de plantations. Effectivement, on les retrouve sur près de 59 % de la superficie totale de la zone agricole. Les superficies cultivables ne représentent que 29 % de la zone agricole de la MRCAL proprement utilisée à des fins agricoles (à l'exception de l'acériculture) (*Ibid.*, 19).

En 2010, les productions animales, principalement bovine et ovine, généraient des revenus de 25 millions de dollars. Les productions végétales, notamment l'horticulture, les pâturages, la production forestière (acériculture) et les productions biologiques représentaient 11 millions de dollars (*Ibid.*). Le potentiel agricole de la MRC

d'Antoine-Labelle n'est pas des plus important comparativement à d'autres régions du Québec. En 2015, la MRC lançait son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA). 14 des 17 municipalités de la MRC d'Antoine-Lavelle comportent une zone agricole permanente bien que celle-ci ne constitue que 4 % de l'ensemble territoire, soit 60 984 hectares (*Ibid.*). Les sols moins fertiles (forte acidité, faible teneur en éléments nutritifs) souvent rocheux avec des pentes modérées (plus de 5 %) et le morcellement des terrains (petites superficies, contours irréguliers, cours d'eau) affectent le potentiel agricole. Par conséquent, plusieurs terres situées dans la zone agricole ont été gardées à l'état boisé (*Ibid.*). Or, l'intensité de l'activité agricole varie d'un endroit à l'autre puisque « certains secteurs sont très dynamiques, d'autres sont en régression. [...] Dans quelques cas, la fonction agricole est disparue et a été remplacée par une multitude d'usages plus ou moins hétérogènes » (MRC d'Antoine-Labelle, 2013 : 5). Ceci peut être expliqué par son climat plus froid que celui des Basses-Laurentides avec des gels printaniers tardifs et des gels automnaux hâtifs (*Ibid.*).

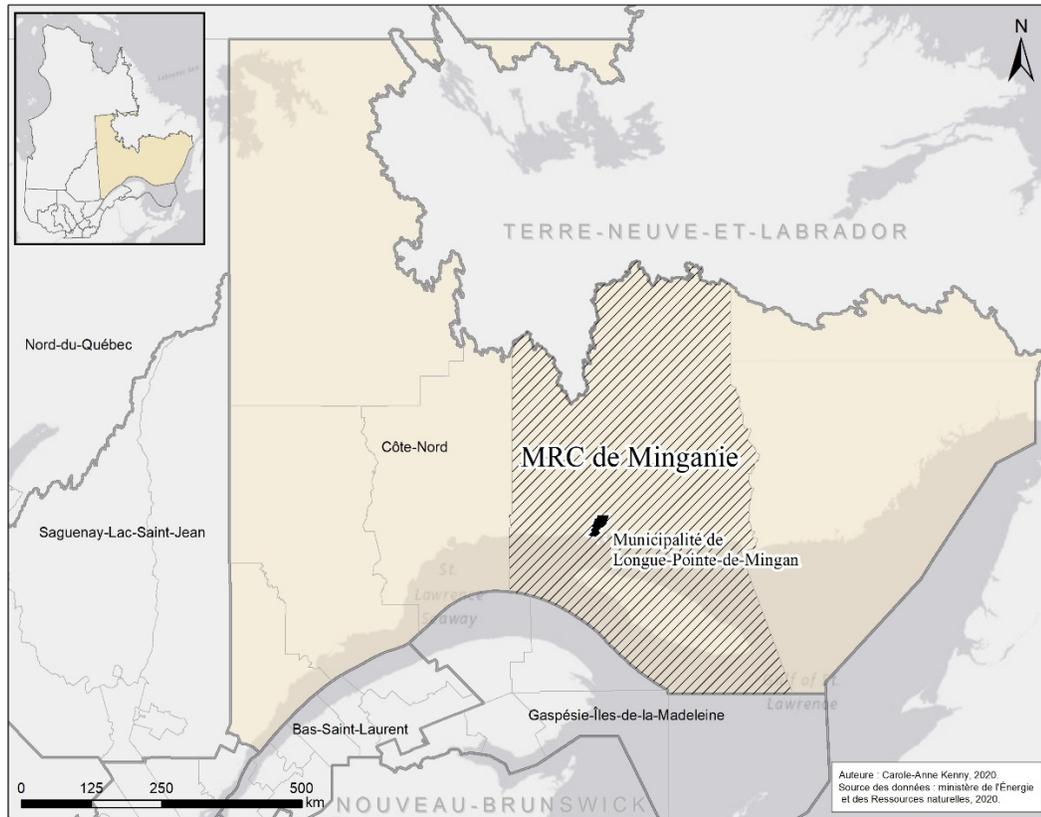
Enfin, la ville la plus importante de la MRC d'Antoine-Labelle est Mont-Laurier à environ trois heures et demie de Montréal. 40 % de la population de la MRC y habite, et on y trouve la majorité des services et des commerces de proximité (CISSS des Laurentides, 2019). Les normales climatiques de Mont-Laurier sont marquées par des températures plutôt froides ainsi que de fortes précipitations de pluie et de neige annuellement. La température moyenne annuelle est de 4°C avec des précipitations totales de 1 010,4 mm (789,1 de pluie et 219,7 de neige) (Québec, 2020b). En 2016, sa population enregistrerait une légère hausse par rapport à 2011, soit de 1 %, passant de 7569 à 7644 personnes (Statistique Canada, 2017a). Considérée comme le centre administratif de la MRC, Mont-Laurier est le résultat de la fusion municipale ayant eu lieu en 2003 (Québec, 2007a). Dominée par le mont Sir-Wilfrid, la municipalité dispose des terres les plus fertiles des Hautes-Laurentides (CRNTL, 2010). Reconnus

pour leurs activités de plein air, la ville de Mont-Laurier et ses environs offrent suffisamment d'activités récréotouristiques pour insuffler un certain dynamisme à l'économie locale. Elle présente tout de même plusieurs difficultés d'un point de vue socioéconomique. Selon le dernier recensement du Canada en 2016, 2005 personnes n'avaient aucun diplôme, certificat ou grade. Le revenu médian d'un particulier de la ville de Mont-Laurier était de 23 314 \$ ce qui est inférieur à la moyenne québécoise qui est de 30 067 \$ (Statistique Canada, 2017a).

3.2.2 La région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie et la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan

La municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan est localisée dans la MRC de Minganie dans la région administrative de la Côte-Nord. Cette dernière se caractérise par son immensité ainsi que sa nature grandiose, entre la forêt boréale et le fleuve Saint-Laurent. Située entre Tadoussac et Blanc-Sablon, elle est la deuxième plus grande région du Québec avec une superficie totale de 351 523 km² (Québec, 2020b). D'ailleurs, certaines parties de la région sont uniquement joignables par avion ou par bateau. Par ailleurs, 99 % du territoire est de propriété publique (Québec, 2007b). Les trois quarts des Nord-Côtiers habitent le littoral de la région d'une longueur de 1300 km (*Ibid.*). En 2017, la région comptait 91 546 habitants répartis dans six MRC et neuf territoires autochtones. Entre 2017 et 2018, « la région a perdu 905 personnes au profit des autres régions du Québec. Ce nombre est toutefois plus bas que celui des trois dernières années, alors que la région perdait environ 1300 personnes par an » (Daoust, 2019). Les villes principales sont Sept-Îles et Baie-Comeau, toutes deux desservies par la route 138 (Québec, 2020b).

Figure 3.2 : Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan dans la MRC de Minganie (Côte-Nord), 2020



Source : Carole-Anne Kenny, 2020

Quant à la MRC de Minganie, elle est composée de huit municipalités (dix villages) et de deux communautés innues. Elle est d'une superficie de 71 632 km² en plus de l'île d'Anticosti d'une superficie de 7923 km² (MRC de Minganie, 2013). En 2019, sa population totale excluant les communautés autochtones et les établissements amérindiens s'élevait à 5201 personnes, pour une densité de 0,1 habitant/km². La municipalité d'Havre-Saint-Pierre, la plus importante de la MRC, compte 3417 habitants, et regroupe la majorité des services (Québec, 2019b). La population est ainsi inégalement répartie sur le territoire. La situation démographique demeure variable d'une municipalité à l'autre.

Des changements dans la dynamique de population de la MRC de Minganie sont observables suite à la venue de projets économiques majeurs (p. ex. complexe hydroélectrique de la Romaine et la mine de Rio Tinto) entre 2006 et 2011 (MRC de Minganie, 2013). C'est à ce moment que la MRC a vu ses soldes migratoires augmenter, mais l'incertitude entourant les deux principaux secteurs économiques (hydroélectrique et minier) contribue à déstabiliser la population. Celle-ci continue de diminuer dans toutes les MRC de la Côte-Nord, incluant celle de Minganie, avec un taux d'accroissement annuel moyen de -8,2 pour 1000 entre 2016 et 2018. Les 65 ans et plus comptent quant à eux pour 17 % de la population (*Ibid.*). Caractérisée par des activités du secteur primaire (la pêche, les mines, les barrages hydroélectriques et plus traditionnellement la foresterie), l'économie de la MRC se voit menacée par l'épuisement des ressources, la fermeture de certains chantiers ainsi que le manque de relève. Cela a d'ailleurs entraîné un taux de chômage de plus de 20 % en 2017 (Statistique Canada, 2017b). Cependant, le revenu disponible par habitant est de 29 374 \$, soit légèrement plus élevé que la moyenne du Québec qui est de 28 785 \$. Malgré ce revenu moyen plus élevé, « à l'approche de la fin du chantier du complexe hydroélectrique de la Romaine, la région de Minganie craint de voir des pertes d'emplois et un ralentissement économique important » (Garneau, 2018 : s.p.). De plus, ce n'est pas l'ensemble de la population minganoise qui a pu bénéficier du dynamisme économique apporté par les grands projets de chantiers hydroélectriques et miniers. Tous ont toutefois subi l'inflation causée par l'arrivée de travailleurs venus de l'extérieur de la région. La venue de ces travailleurs a créé une pression sur les ressources locales, notamment le logement, dont la disponibilité a diminué et les coûts ont augmenté. Les Minganois ont ainsi connu une augmentation du coût de la vie, appauvrissant ainsi certains groupes de la population locale (MRC de Minganie, 2013).

Au chapitre de la scolarisation, la proportion de Minganois n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade est de plus de 40 %, soit presque le double de la moyenne québécoise

(Statistique Canada, 2017b). Toutefois, on observe un taux un peu plus élevé d'individus ayant un certificat ou un diplôme d'apprenti ou d'une école des métiers (18,4 %) que dans le reste du Québec (16,9 %) (*Ibid.*). De manière générale, la majorité des emplois de la MRC relèvent des secteurs de la vente et des services, des transports et de la machinerie (domaines connexes), de l'enseignement, du droit et des services sociaux, communautaires et gouvernementaux (*Ibid.*). Aussi, depuis plusieurs années : « l'écotourisme fait [...] partie de la palette d'activités sur lesquelles repose l'avenir de ce coin de pays, en particulier les croisières d'observation des mammifères marins [...] ou la découverte des îles d'Anticosti et de l'Archipel-de-Mingan » (Québec, 2010 : s.p.).

Au moment d'écrire ces lignes, et contrairement à la MRC d'Antoine-Labelle, la MRC de Minganie ne comporte pas de zone agricole. Ceci s'explique en partie par ses normales climatiques très froides avec une moyenne de température annuelle de 1,7°C et des précipitations totales de 980 mm (759,7 mm de pluie et 226,4 cm de neige) (Québec, 2020b) et des vents importants. Par contre, son potentiel agricole, notamment de transformation et d'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) — qui incluent les petits fruits, les plantes médicinales, les champignons forestiers, le thé du Labrador — est indéniable. En 2011, la MRC de Minganie comptait un total de trois exploitations agricoles, dont les principales sont les exploitations de bleuets et d'horticulture (Québec, 2014). Les cinq premières productions de la région administrative de la Côte-Nord sont les petits fruits, les légumes, les bovins laitiers, la pomme de terre ainsi que les vaches-veaux et représentent 3 % de l'activité économique régionale (*Ibid.*). Enfin, les surfaces inventoriées de la chicoutai (produit indigène de la Côte-Nord) font plus de 23 000 ha et sont considérées comme un potentiel de développement pour la région (*Ibid.*)

Enfin, l'initiative agricole locale dont il est question dans ce mémoire, le Grenier boréal, se trouve dans la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan (LPM), grande d'environ 370 km² (Québec, 2007b). Celle-ci comptait 434 habitants en 2016, une diminution de 45 par rapport à 2011. La municipalité se situe à moins de deux heures en voiture de Sept-Îles, la principale ville de la région, et sa population représente 9 % de la population totale de la MRC de Minganie (Statistique Canada, 2017b). À moins de 40 minutes en voiture d'Havre-Saint-Pierre, LPM est située en périphérie de l'écoumène québécois. Le revenu des ménages en 2015 était de 78 080 \$, soit bien supérieur à la moyenne du Québec s'élevant à 59 822 \$ (*Ibid.*).

3.2.3 Justification du choix des terrains d'étude : les régions rurales éloignées des grands centres

D'abord, il s'agit de s'entendre sur la signification accordée aux régions rurales éloignées de façon générale ainsi que dans le cadre de ce mémoire. Plusieurs auteurs les considèrent comme des régions « dépourvues de grand centre urbain et éloignées de marchés importants » (Polèse et Shearmur, 2002 : 20). Plus précisément, les territoires des régions rurales éloignées ne sont pas localisés dans une région centrale ni adjacente à une ville de taille moyenne dite « en région », et doivent être situés en dehors d'un milieu périurbain ou urbain (*Ibid.*). Selon le gouvernement du Québec, les régions considérées comme éloignées au Québec sont essentiellement en zones nordiques (p. ex. Natashquan, Baie-Johan-Beetz, Kuujuaq) (Québec, 2017). Toutefois, depuis 2017, les Îles-de-la-Madeleine sont elles aussi considérées comme telles. Bien que la MRC d'Antoine-Labelle dans les Laurentides ne soit pas considérée par le gouvernement du Québec comme une région éloignée, on estime que certains facteurs de site et de situation ainsi que diverses caractéristiques explicitées précédemment justifient cette appellation.

Au Québec, comme l'expliquent Handfield (2010) et Jean (2012), la disparité et l'étendue peuvent mener à une dualisation entre les territoires étant donné que la pérennité de certaines exploitations économiques (p. ex. du secteur primaire) est imprévisible. Ceci signifie qu'il peut avoir d'un côté, des territoires « gagnants » et d'un autre côté, des territoires « perdants » (Jean, 2012). Jean réfère aux gagnants comme les territoires ruraux plus centraux, tandis que les perdants sont les territoires ruraux périphériques loin des métropoles. En se référant aux propos d'auteurs comme Handfield (2010) et Jean (2012), il est possible de considérer les deux territoires à l'étude comme des territoires « perdants » étant donné certains facteurs de site et de situation comme l'éloignement et d'autres caractéristiques comme la précarité socioéconomique. De ce fait, ce choix s'ancre dans une optique de mise en lumière, de juxtaposition et de comparaison de deux territoires ayant connu plusieurs difficultés (p. ex. ralentissement économique) au cours des dernières décennies.

En effet, les régions éloignées du Québec ont été connues comme des régions dites ressources (p. ex. industrie forestière et minière, pêche, chasse) (Polèse et Shearmur, 2002). Depuis plusieurs années, on assiste à leur transformation sur les plans économique, démographique, social et même agricole. Les changements comme le ralentissement économique et la baisse démographique entraînent maints enjeux et de nouvelles réalités territoriales ayant des incidences directes en matière de qualité de vie. Parmi ces enjeux figurent ceux associés aux services de base, dont les commerces alimentaires (*Ibid.*). La rareté des marchés d'alimentation de grande surface ainsi que l'inégale répartition de la population sur ces territoires ruraux éloignés peuvent faire augmenter « le risque d'insécurité alimentaire [...], non seulement à cause du coût plus élevé des aliments, mais aussi de la distance qui sépare les ménages des supermarchés » (Duquette *et al.*, 2011 : 47). Pour ces raisons, les enjeux entourant la sécurité alimentaire dans ce type de régions apparaissent comme un objet d'étude pertinent dans la compréhension des défis présents et des solutions mises en place. Par

ailleurs, la sécurité alimentaire est généralement étudiée en milieu urbain; peu de travaux ont porté sur les milieux ruraux Duval et Picard (2018). Finalement, l'étude sert à montrer comment l'agriculture locale témoigne d'un grand potentiel d'innovation et de valorisation des régions éloignées dans une vision de redynamisation du territoire.

3.3 Présentation des initiatives agricoles locales : Cultiver pour nourrir et le Grenier boréal

La première initiative étudiée dans le cadre de ce mémoire, Cultiver pour nourrir, est située dans la ville de Mont-Laurier. Elle compte deux sites de productions maraichères, dont le premier (site 1) se compose de productions hors sol (p. ex. bacs et serres) à proximité d'un bâtiment scolaire. Le second (site 2) est un jardin d'une superficie d'environ 0,5 hectare (avec des projets d'agrandissement) situé à l'arrière de l'hôtel de ville de Mont-Laurier. La production maraichère est pratiquée selon les principes de la permaculture (Bureau-Blouin, 2016a). Ayant débuté ses activités au printemps 2013, Cultiver pour nourrir est un projet issu de la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC fondée en 2008 (Doucet, 2017). Sa mission est de contribuer à assurer la sécurité alimentaire de la population vulnérable de la région tout en offrant un meilleur accès à une alimentation saine et fraîche (*Ibid.*). Sa tâche première est de fournir des aliments aux organismes locaux, notamment aux banques alimentaires et aux cuisines collectives. L'initiative permet également des plateaux de travail permettant d'offrir un lieu d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que d'éducation dans une optique d'employabilité.

La mise en place de ce projet a été possible grâce à l'obtention d'une subvention, pour une période de trois ans, issues du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS). Cette dernière a permis l'embauche de trois employés

saisonniers, dont deux à temps complet (35 heures/semaine) et un à temps partiel (10 heures/semaine) (*Ibid.*). Les jardins bénéficient également d'un programme de subvention salariale pour un étudiant (pendant 7 à 10 semaines), leur permettant d'avoir une ressource humaine supplémentaire. Au cours de leur troisième saison de récolte (2015), les jardins ont réussi à produire plus de sept tonnes de légumes (voir figure 3.3). En 2015, à la fin du PAGESIS, la Table a fait le choix de s'incorporer, devenant un organisme à but non lucratif (OBNL). Après 8 ans d'existence, elle s'est donné une structure légale ; le projet *Cultiver pour nourrir* étant devenu gros, la Table devait voler de ses propres ailes. L'organisme a été fondé le 16 juin 2016.

Figure 3.3 : Production maraîchère Cultiver pour nourrir, 2017-2018



Source : Jessica Élie-Leonard, 2018

Projet issu d'un mouvement citoyen, une multitude d'acteurs ont été impliqués dans cette initiative, ce qui rend hommage à la forte solidarité sociale de la région. En fait, Cultiver pour nourrir est considérée comme une « production maraichère pour approvisionner directement les banques alimentaires [afin] de lutter contre l'insécurité alimentaire de façon écologique » (Bureau-Blouin, 2016a : s.p.).

La seconde initiative, le Grenier boréal, est située dans la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan sur la Côte-Nord. C'est en 2013, après la réalisation d'une étude sur les PFNL en Minganie, la production d'un plan d'affaires et l'obtention d'un financement, que quelques citoyens de Longue-Pointe-de-Mingan ont fondé le Grenier boréal : Coop de solidarité agroforestière de Minganie (Bureau-Blouin, 2016b). Ce geste est posé à la suite de deux constats : le besoin de renouvellement des bases économiques de la région et le manque de fruits et de légumes frais sur le territoire (Lussier, 2016). C'est ainsi qu'ont été développés les quatre volets de la coopérative agroforestière, soit 1) la récolte des PFNL, qui valorise les ressources naturelles en forêt ; 2) l'agrotourisme proposant des sorties en forêt, des panneaux éducatifs et des sentiers d'interprétation du site de la Coop ; 3) un service-conseil en agroforesterie et en environnement et 4) la production maraichère (Le Grenier boréal, 2019).

Le volet maraicher occupe environ deux hectares et demi du terrain de la coopérative qui se situe sur des terres publiques louées à l'État en zone forestière. Sa mission est de fournir du travail à ses membres par la production, la récolte, la transformation et la mise en marché de produits et de services dans le domaine de l'agriculture et de l'agroforesterie, dans le respect des principes de développement durable. Bien qu'elle ne soit pas certifiée biologique, l'agriculture pratiquée par le Grenier boréal respecte les principes (Bureau-Blouin, 2016b). La coopérative aimerait que son expertise agricole et agroforestière contribue au développement social, économique et

environnemental des communautés situées dans la MRC de Minganie (Le Grenier boréal, 2019) (voir figure 3.4).

Figure 3.4 : Les installations du Grenier boréal, 2017



Source : Jessica Élie-Leonard, 2020

Comme le décrivent Élie-Leonard et Doyon (2019), le site a été déboisé et défriché afin d'améliorer le potentiel agricole. Depuis le début de ses activités, une variété grandissante de fruits, de légumes et de fines herbes a été récoltée avec l'aide de semences nordiques. Au départ, la production était exclusivement mise en marché à travers des paniers hebdomadaires. De 2016 à 2017, le Grenier boréal est passé de 10 paniers à 35 paniers. En 2017, la coopérative a inauguré avec succès une fraisière en autocueillette. Depuis l'été 2018, des aliments produits par le Grenier boréal sont vendus à l'épicerie de Havre-Saint-Pierre (Bélanger, 2018).

3.4 Période d'étude de cette recherche

Il est difficile d'établir une période d'étude précise puisque l'insécurité alimentaire est un phénomène progressif qui ne se manifeste pas de la même manière sur l'ensemble du territoire québécois. Pour les deux études de cas, les questions qui misent sur la dimension temporelle se basent notamment sur les débuts des initiatives (les éléments déclencheurs, la mise en place, le cheminement, le suivi, etc.), entre les années 2011 et 2013, et ce jusqu'au dépôt de ce mémoire. Un concept central de cette étude, la participation communautaire, concerne d'ailleurs ce cadre temporel, c'est-à-dire le commencement et l'évolution de cette dynamique d'acteurs qui s'est créée autour des deux projets. Par ailleurs, ce mémoire s'intéresse à certains événements survenus (p. ex. crises économiques et politiques publiques mises en place) pouvant aider à expliquer le contexte des deux territoires à l'étude. Il porte également un intérêt particulier à l'évolution de modèles agricoles alternatifs et leurs contributions (p. ex. en termes d'approvisionnement local, de développement social et de qualité des aliments) jusqu'au moment d'écrire ces lignes.

3.5 Mode d'échantillonnage des répondants

L'échantillonnage des répondants peut différer étant donné l'imprévisibilité et la réalité du terrain. Pour ce travail, plusieurs acteurs impliqués dans la réalisation, le fonctionnement et le soutien (salariés ou bénévoles) des initiatives ont été contactés directement (courriel ou téléphone) selon les normes éthiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Malgré les meilleures intentions, la distance géographique (temps et ressources limitées), les déménagements hors territoire d'étude de certains acteurs, l'imprévisibilité de la météo, les démissions et les changements d'horaire ont naturellement réduit le nombre de répondants pouvant être échantillonné pour cette étude. Néanmoins, un total de 17 entretiens semi-dirigés ont été réalisés pour cette recherche. Ce nombre est justifiable considérant la petite taille des deux communautés à l'étude et le point de saturation des réponses obtenues.

3.6 Population à l'étude

L'échantillon des individus se divise en trois groupes distincts : a) les acteurs administratifs (p. ex. professionnels, élus), b) les porteurs de projet (p. ex. fondateurs, directeurs, employés à temps complet) et c) les bénévoles (p. ex. jardiniers, membres du conseil d'administration, étudiants). Les entretiens ont été réalisés uniquement avec les individus disponibles lors des campagnes de terrain en 2017 et 2018. Ils ont d'abord été effectués avec les acteurs administratifs des deux territoires à l'étude afin de connaître leurs opinions et leurs expériences au sujet de la sécurité alimentaire ainsi que leur rôle dans le projet agricole de leur communauté. Ce choix a été fait dans l'optique de connaître l'état de la sécurité alimentaire de chaque région (portrait territorial) ainsi que le niveau de soutien offert par les instances administratives locales

et régionales (MRC, municipalités, etc.). De plus, la dynamique entre les individus impliqués et les acteurs administratifs a été étudiée afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble quant aux orientations et aux actions mises en place face aux défis alimentaires des deux territoires. Dans le cas de l'initiative Cultiver pour nourrir, la plupart des acteurs administratifs interviewés proviennent du domaine communautaire, tandis qu'ils sont principalement issus du secteur municipal pour le Grenier boréal. Par la suite, les porteurs des projets, c'est-à-dire les personnes directement impliquées dans la préparation, la mise en place et le fonctionnement quotidien des deux initiatives agricoles, ont été interviewés. Pour ce faire, les fondateurs des projets ont été contactés afin de mieux comprendre l'historique et les raisons (p. ex. éléments déclencheurs) qui ont mené à la création de ces initiatives. Il a également été jugé pertinent d'effectuer des entretiens avec quelques employés salariés afin d'obtenir davantage d'informations concernant la logistique des jardins (p. ex. types de production, superficies cultivées, système de desserte, techniques agricoles) et le fonctionnement quotidien des initiatives.

Finalement, quelques entretiens ont été réalisés avec des bénévoles impliqués dans les deux initiatives agricoles. Ces entretiens ont permis de connaître les raisons les motivant à prendre part au projet et leur expérience. Pour les deux initiatives, le travail des bénévoles consiste à effectuer diverses tâches qui peuvent être réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur des jardins; celles-ci ne consistant pas exclusivement aux travaux maraichers.

Par souci de confidentialité, les fonctions exactes des acteurs interviewés n'ont pas été divulguées, mais les catégories générales de leur groupe sont mentionnées. Étant donné la petite taille des communautés et des deux initiatives agricoles à l'étude, il se peut que certains des répondants soient identifiables avec ce type d'information. Somme

toute, l'on peut compter deux bénévoles, quatre porteurs de projets (employés, fondateurs) et onze acteurs administratifs (professionnels, élus).

3.7 Cueillette de données

3.7.1 Recension documentaire

La recension documentaire visait à analyser tous types de documents, écrits et non écrits, permettant d'augmenter le niveau de connaissance à propos de notre objet d'étude. Un rapport publié par la MRC d'Antoine-Labelle intitulé *Diagnostic territorial : Bilan et enjeux de développement* a été consulté pour une meilleure compréhension d'ensemble du territoire. Le PDZA de la MRC d'Antoine-Labelle a aussi été consulté afin d'identifier les zones agricoles ainsi que les différentes réalités et enjeux de l'agriculture. Enfin, des rapports rédigés par la Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL) et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides ont été consultés afin de mettre en lumière certains règlements et encadrements du territoire ainsi que certains enjeux démographiques et socioéconomiques. En ce qui a trait à la MRC de Minganie, plusieurs rapports commandés par le gouvernement du Québec faisant un portrait de la région administrative à laquelle elle appartient et de son organisation territoriale ont été regardés. Un portrait et un plan d'action concernant la pauvreté et l'exclusion sociale commandés par la MRC de Minganie ont également été consultés. Pour terminer, les schémas d'aménagement et les portraits territoriaux de chacune des MRC étudiées ont été lus.

En ce qui a trait aux sources non écrites, soit les documents cartographiques (gouvernement du Québec, MRC), les capsules vidéo (*La semaine verte*, *L'épicerie*), les informations statistiques (Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec) et graphiques (Institut national de santé publique du Québec) ont été visionnées afin de fournir des informations pertinentes concernant les terrains d'études. Les cartes des régions à l'étude, fournies essentiellement par le gouvernement du Québec (p. ex. MAPAQ), ainsi que celles fournies par les MRC (p. ex. PDZA), ont permis de localiser les territoires à l'étude, de mieux comprendre l'occupation du territoire ainsi que de mettre en lumière leurs caractéristiques pédologiques, climatiques et sociales.

3.8 Traitement de données

Les entretiens ont par la suite été retranscrits intégralement, à l'aide des logiciels Word (transcription) et Expresscribe (logiciel d'écoute). Ensuite, les informations ont été insérées dans une grille d'analyse (concepts, variables, indicateurs, sous-indicateurs) (voir annexe A) et sont présentées dans le quatrième chapitre (résultats). Ces données ont ensuite été interprétées afin de valider les hypothèses de recherche et elles sont enfin comparées et discutées dans le dernier et cinquième chapitre (discussion). La recension des écrits a également permis d'obtenir de l'information concernant les terrains d'études. Les données déjà disponibles concernant les profils démographiques, socioéconomiques, géographiques, ont par la suite été croisées avec les données recueillies afin de valider et de mieux représenter ces dernières.

3.9 Mode d'analyse des données

C'est à partir des questions de recherche et du travail conceptuel qu'ont été structurées les questions des entretiens. Dans les sections subséquentes sont présentés les éléments sur lesquels cette étude se base pour compléter l'analyse (les thèmes) afin de répondre aux objectifs. Dans le but d'alléger le texte, le choix a été effectué de présenter, en guise d'analyse, seulement certains éléments à partir des principaux concepts.

3.9.1 Sécurité alimentaire

Afin de mieux saisir l'état de la sécurité alimentaire dans les régions étudiées, les quatre dimensions du concept tel que présenté au deuxième chapitre de ce mémoire ont été reprises :

La première dimension sur laquelle se basent certaines questions des entretiens traite de la disponibilité alimentaire. La disponibilité dépend de différents éléments, comme le niveau de production (provisions) ainsi que les exportations et les importations sur un territoire donné. Nous souhaitons notamment connaître l'ampleur de la production agricole (types de denrée, quantité produite, etc.). La disponibilité alimentaire est également déterminée par la présence de commerces alimentaires (nombre, répartition géographique), mais aussi par le type de commerces (dépanneurs, marchés, stations d'essence, supermarchés, etc.). L'aide alimentaire fournie est aussi un élément à considérer afin de déterminer la disponibilité alimentaire sur un territoire.

La seconde dimension sur laquelle se basent plusieurs des questions d'entretiens est l'accessibilité économique et physique aux denrées. L'accessibilité économique est

notamment liée aux caractéristiques socioéconomiques des populations concernées (revenu, couts des aliments, type d'emploi, statut familial, pouvoir d'achat, niveau d'éducation). L'accessibilité physique concerne quant à elle les capacités physiques de la population à se rendre sur les lieux pour se procurer des denrées.

D'autres questions concernaient, elles, la qualité (p. ex. la diversité, ou choix) des aliments, ou la dimension culturelle (p. ex. bonnes pratiques). De plus, l'on voulait connaître l'opinion et la perception des répondants par rapport à la fraîcheur des aliments disponibles et auxquels ils ont accès.

La dernière dimension de la sécurité alimentaire est celle de la stabilité dans le temps des trois dimensions précédentes. Elle renvoie essentiellement à leur régularité et leur saisonnalité. Les questions portaient notamment sur la production locale et les livraisons interrégionales.

3.9.2 Vulnérabilité

Afin de comprendre la vulnérabilité des populations relativement à la sécurité alimentaire, les répondants ont été interrogés au sujet des caractéristiques socioéconomiques (p. ex. revenu, scolarisation), du cout des aliments et des conditions bioclimatiques (p. ex. climat, température, type de sol). Pour ce faire, nous cherchions à connaître les perceptions des acteurs de l'état de l'économie locale et régionale (dynamisme, potentiel, défis, inquiétudes, pistes de solution, dossiers pressants) ainsi que sur les évènements survenus et des tendances lourdes (crises économiques, exode rural, changements climatiques, politiques publiques) qui peuvent exacerber cette vulnérabilité. Par la suite, plusieurs questions de nature géographique par rapport à cette vulnérabilité ont été abordées, notamment concernant les enjeux de site (facteurs physiques).

3.9.3 Participation communautaire

Afin de comprendre la dynamique d'acteurs entourant chacun des projets à l'étude, plusieurs questions ont été posées quant à la participation communautaire. Nous cherchions à savoir si et comment cette dynamique d'acteurs, notamment la diversité des acteurs et leur relation, influe sur la réussite des deux projets. Ceci permettait d'appréhender certains éléments déclencheurs, la prise de conscience, les démarches entreprises et la réception des projets par les milieux locaux. De plus, plusieurs questions concernant les outils de mobilisation ont été posées. Nous cherchions à connaître le niveau d'action des acteurs impliqués, les types de stratégies utilisées (p. ex. collaboration, publicité, sollicitation), les ressources matérielles (p. ex. dons, subventions, matériaux, terrains) et humaines (temps, connaissances) mises à profit tant dans la préparation que dans la mise en œuvre et la réussite des initiatives agricoles.

3.9.4 Sécurisation alimentaire

La dernière section du questionnaire abordait les contributions des projets agricoles en ce qui a trait à la sécurisation alimentaire des deux territoires. Ainsi, nous cherchions à déterminer si ces initiatives agricoles locales améliorent la disponibilité, l'accessibilité (économique et physique) et la qualité des aliments. Dans un premier temps, le but était de connaître les quantités de denrées produites (poids, paniers vendus), le nombre de personnes ou de ménages desservis, ainsi que la fréquence de desserte (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle), afin de bien saisir l'ampleur des projets agricoles. Dans un second temps, nous avons voulu savoir si les initiatives permettaient aux citoyens d'en avoir plus que pour leur argent. Dans un troisième temps, avons cherché à savoir s'il y avait une diminution des distances à parcourir (relative à la capacité de la population

locale à se rendre aux denrées). Ensuite, nous avons cherché à savoir si les acteurs interviewés avaient remarqué une amélioration de la qualité des aliments, notamment en ce qui a trait à la diversité et la fraîcheur. Pour terminer, des questions ont été posées au sujet de la stabilité de l'offre des denrées (allongement de la saison, technologies d'adaptation, etc.).

3.7.2 Entretien semi-dirigé

L'entretien semi-dirigé est le second outil de cueillette de données privilégié dans le cadre de cette recherche. Pour cette étude, une attention particulière a été portée à ce que savent et vivent les acteurs locaux au sujet de l'insécurité alimentaire dans leur territoire respectif. À travers cela, le souhait était de saisir la dynamique d'acteurs s'étant créée autour des deux projets agricoles à l'étude ainsi que les différentes contributions faites. Trois questionnaires différents ont été élaborés selon la catégorie d'acteurs (voir annexes b, c et d). Chaque questionnaire comporte entre six et sept sections comprenant des questions d'ordre général et d'autres, plus spécifiques au type d'acteur interrogé (voir tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Structure générale des entretiens semi-dirigés

Principaux thèmes abordés par groupe d'acteurs		
Groupe a) acteurs administratifs	Groupe b) porteurs de projets	Groupe c) bénévoles
Profil du répondant	Profil du répondant	Profil du répondant
Opinion et point de vue envers l'initiative et les porteurs	Historique, fonctionnement général et réception générale de l'initiative	Expérience et opinion personnelle par rapport à l'initiative
Niveau d'implication et de soutien envers l'initiative et sa reconnaissance	Opinion sur le soutien et implication des acteurs et des instances extérieurs	Point de vue sur l'état de la sécurité alimentaire dans leur région et discours politico-administratifs
Point de vue sur l'état de l'insécurité alimentaire dans leur région	Point de vue sur l'état de l'insécurité alimentaire dans leur région et discours politico-administratif	Impacts et contributions des initiatives agricoles
Perception et opinion sur le contexte territorial et le développement local (économique, agricole, social)	Perception et opinion sur contexte territorial et le développement local (économique, agricole, social)	Questions de fermeture : opinions (défis/réussites)
Impacts et contributions des initiatives agricoles	Impacts et contributions des initiatives agricoles	
Questions de fermeture : opinions (défis/réussites)	Questions de fermeture : opinions (défis/réussites)	

Source : Jessica Élie-Leonard, 2019

3.10 Conclusion de chapitre

Ce troisième chapitre avait comme objectif de présenter les territoires à l'étude, les initiatives agricoles ainsi que la démarche méthodologique de ce mémoire. La présentation et la justification des deux territoires soient la MRC d'Antoine-Labelle et

la MRC de Minganie ont permis de dresser un portrait d'ensemble des réalités et des enjeux propres à chacun des terrains. Finalement, l'explicitation de la démarche méthodologique empruntée a permis de montrer comment ont été obtenues, traitées et analysées les données, en vue de la présentation des résultats au prochain chapitre.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Dans ce chapitre est présentée une synthèse des résultats provenant des entretiens menés auprès de professionnels, d'employés et de bénévoles rencontrés lors des campagnes de terrain dans les deux initiatives agricoles locales, soit Cutltiver pour nourrir dans la MRC d'Antoine-Labelle et le Grenier boréal dans la MRC de Minganie. La présentation des résultats est faite en fonction de l'organisation de la problématique de recherche ainsi que du cadre opératoire présentés aux chapitres II et III de ce mémoire. Ce chapitre dédié à la description des principales données obtenues permet essentiellement de faire une présentation de l'état des lieux. Considérant la nature comparative de ce mémoire, ce chapitre se divise en deux sections, une pour chacun des terrains d'étude.

A. La MRC d'Antoine-Labelle, Laurentides

Les résultats suivants proviennent de la recension des écrits ainsi que des répondants interviewés lors de notre activité de terrain dans la MRC d'Antoine-Labelle. Tous les extraits d'entrevue pour ce territoire seront identifiés par la lettre A suivi d'un numéro afin d'assurer l'anonymat des répondants.

4.1 La sécurité alimentaire : la disponibilité des aliments sur le territoire

La disponibilité alimentaire dépend essentiellement de la production locale et la présence de commerces alimentaires sur le territoire, mais relève également de l'aide alimentaire. Selon la majorité des répondants de la MRC d'Antoine-Labelle, l'agriculture dans la région n'est pas homogène; son dynamisme varie. Cependant, tous affirment qu'elle a un potentiel, notamment en ce qui a trait à la production biologique. Les enjeux de disponibilité concernent avant tout les denrées saines et fraîches. Selon les répondants, cela s'explique entre autres par le peu de production maraichère ainsi que la dépendance aux aliments provenant du sud. Malgré ces difficultés associées à la disponibilité, l'ensemble des répondants parle de l'importante présence d'organismes d'aide alimentaire.

4.1.1 Les principales productions agricoles de la région : une production maraichère difficile

L'agriculture de la région est dominée par l'industrie laitière. Selon un répondant, « même s'il y en a moins qu'ailleurs [celle-ci] représente une valeur considérable pour l'économie locale » (A1). Cependant, la quasi-totalité des acteurs interviewés s'entend pour dire qu'il est de plus en plus laborieux de faire de l'agriculture dans ce coin de pays. Un témoin explique combien « c'est difficile pour les agriculteurs, c'est épouvantable [combien] c'est dur » de prospérer économiquement dans la région (A2). Un peu plus de la moitié des répondants considère l'agriculture régionale comme étant diversifiée. Or, tous sont d'avis que cela n'est pas suffisant d'un point de vue quantitatif pour nourrir toute la population. Un répondant attribue une partie du problème au manque de fertilité de la région ce qui nuit à la productivité. Un intervenant explique

que « ça coute trop cher de faire venir [des fertilisants] du sud et [pourtant] ça se vend dans toutes les régions où il y a trop de phosphore. Ici ce n'est pas le cas » (A1). Un répondant du secteur socioéconomique note que :

[l'économie régionale] c'est d'abord l'industrie forestière, le tourisme puis l'agriculture. Il y a quand même beaucoup d'agriculteurs. Quand tu sors de la 117 vers Ferme-Neuve, quand tu t'en vas vers Kiamika, le long de la [rivière du] Lièvre et tu as aussi le long de la [rivière] Rouge, bien là tu les vois un peu plus quand tu descends vers Labelle. On voit un peu plus qu'il y a des champs agricoles. Mais, il n'y a pas de grandes plaines ici alors ce n'est pas des grandes cultures en grandes quantités, mais ce sont des petites et moyennes [entreprises]. [Les entreprises agricoles] ne sont pas rentables du tout (A3).

En effet, tous les répondants sont d'accord pour dire combien le défi de la rentabilité est un facteur limitant le nombre d'agriculteurs voulant se lancer en production maraichère et réduit donc l'offre locale en fruits et légumes.

De plus, le financement et la rentabilité des entreprises agricoles sont des enjeux importants et l'insuffisance des aides (subventions, ressources, etc.) limiterait les possibilités de développement. Malgré de telles difficultés, plusieurs se disent confiants des progrès qui se réalisent, notamment depuis les cinq dernières années, en ce qui a trait à l'offre alimentaire sur le territoire. Selon près de la moitié des répondants, cela démontre la volonté (principalement des jeunes) d'accroître et de dynamiser l'agriculture de la région. Comme l'explique un répondant proche du milieu agricole :

Il y a trois jeunes entreprises dans la région dont une à Ferme-Neuve qui a gagné aussi au gala des Draveurs en agriculture. Eh oui, les Miels d'Anicet sont plus connus. Il y a la ferme Les jardins bio du solstice qui [appartient à] une jeune maman, qui a trois enfants, qui fait des paniers bio. On a le marché ici l'été, le marché qui prône un peu les produits locaux et qui encourage tellement l'agriculture locale. Oui, je pense que ça se développe (A5).

L'ensemble des répondants croit que malgré ce progrès, il reste encore du travail à faire pour améliorer l'offre locale en produits frais et sains dans la MRC d'Antoine-Labelle. En plus du manque de ressources financières et de la taille modeste des lots, il y aurait d'autres obstacles. Selon un répondant aussi issu du domaine agricole, il existerait de nombreux lots vacants prêts à être cultivés, mais qui ne peuvent être morcelés étant donné les lois en vigueur. Il explique : « le gars qui a 14 terres dans la région et qui voudrait en vendre une à [quelqu'un], bien [la loi] dit que [ce n'est pas possible]. Tu dois vendre tout le lot des 14 terres. Personne ne peut acheter ça! » (A4). Ainsi, selon les répondants, le contexte territorial et les restrictions légales limitent l'agriculture dans la région.

4.1.2 Les commerces alimentaires : un problème d'offre

La quasi-totalité des répondants se dit insatisfaite des commerces alimentaires dans la région, notamment parce qu'ils sont pour la plupart peu abordables et manquent souvent de choix. Un peu plus de la moitié des répondants rappellent que la grandeur du territoire par rapport à la population réduit le nombre de commerces, mais aussi le choix. Le fait d'avoir peu d'options où aller faire son épicerie pose problème pour plusieurs répondants. Certains résidents de la MRC doivent parcourir de longues distances pour faire leur épicerie affirme un répondant; une réelle difficulté pour les personnes et les familles demeurant loin du « centre-ville » et disposant de moyens limités pour le transport. Un autre répondant trouve cette situation problématique puisque « le IGA et le Métro, qui sont parmi les épiceries les plus chères, sont l'une en face de l'autre à Mont-Laurier et ce n'est pas toujours évident pour une personne habitant le dernier rang d'un village » (A2). En ce qui a trait aux épiceries aubaines, comme Tigre géant, elles sont au nombre de deux seulement sur le territoire et présentent une offre limitée d'aliments sains.

Ainsi, un peu plus de la moitié des répondants souhaiterait qu'il y ait une plus grande diversité de commerces alimentaires dans la région, dont des supermarchés plus abordables comme Maxi, Walmart, Super C ou Costco, afin d'avoir une meilleure offre. D'autres abondent dans le sens inverse :

Une chance qu'il n'y a pas de Super C ou de Maxi ici. Sinon ça ferait mourir tous les dépanneurs et petites épiceries. Oui, ce sont des petits dépanneurs. Il y en a déjà où tu peux acheter un petit peu de bouffe. Dans le centre-ville [de Mont-Laurier], il y a un dépanneur qui fait du prêt-à-manger et il y a un beau comptoir de légumes, avec du beau fromage (A4).

D'autres répondants croient, eux, au potentiel des dépanneurs comme point de vente pour augmenter la disponibilité des denrées saines et fraîches et veulent que ce type de commerce joue un plus grand rôle dans la desserte alimentaire régionale. Selon un répondant, ce ne sont pas tous les dépanneurs qui sont capables de fournir des produits frais, ils sont très petits ou situés dans des endroits géographiquement moins accessibles. Parfois, « ils finissent même par fermer leurs portes. Ça dépend vraiment du dépanneur », révèle un répondant issu du domaine communautaire (A3). Toutefois, près de la moitié des répondants dit observer depuis quelque temps une amélioration de l'offre dans certains dépanneurs. Il y a une section « épicerie » de plus en plus intéressante, comme c'est le cas au dépanneur Jules à Mont-Laurier, selon un répondant. Néanmoins, le nombre limité de commerces affecte la disponibilité alimentaire dans la région.

4.1.3 L'aide alimentaire sur le territoire : pour une meilleure disponibilité

Dans la MRC d'Antoine-Labelle, de l'aide alimentaire est offerte par plusieurs organismes communautaires. Les denrées proviennent principalement de dons de

Moisson Laurentides qui dessert toute la région administrative. Une fois livrées aux comptoirs alimentaires de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve, celles-ci sont distribuées ou transformées sur place. Plus d'une vingtaine d'organismes communautaires ayant comme mission première la sécurité alimentaire ou des volets de saines habitudes de vie constituent le réseau d'aide alimentaire de la MRC. Plusieurs autres organismes (périnatalité, toxicomanie, aide aux aînés et aux jeunes, etc.) interviennent également en sécurité alimentaire. Un répondant issu des services sociaux considère qu'en :

sécurité alimentaire dans les Laurentides, on est assez avancé. Ça fait dix ans qu'on s'occupe de la question au plan régional avec des ressources comme le REGAL. [...] il y a beaucoup de ressources disponibles et [elles] sont bien implantées dans la communauté (A2).

Afin notamment de coordonner les actions des organismes, la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle a été créée en 2008. Au moment d'écrire ces lignes, elle était toujours active dans la MRC d'Antoine-Labelle, et, avec l'aide de ses nombreux partenaires et membres, elle mettait en place des projets luttant contre les problèmes alimentaires. La Table vise d'abord et avant tout à accroître l'approvisionnement dans la région puisque « c'est aussi un problème de disponibilité ici » (A6). De ce fait, divers projets en aide alimentaire, autre que Cultiver pour nourrir, ont été et seront mis en place grâce à la Table, en partenariat avec les organismes du milieu.

Tout le monde connaît le projet Cultiver pour nourrir qui est un jardin solidaire, mais il y a aussi plein d'autres projets qui visent toujours la concertation, la coordination et des rencontres au niveau de l'aide en alimentation de la MRC d'Antoine-Labelle. Les gens connaissent moins la Table, mais elle est derrière cette aide (A3).

Des « bébés » Cultiver pour nourrir vont se faire dans les petites municipalités parce que Cultiver pour nourrir, c'est un magnifique projet, mais ça sert seulement

aux gens de Mont-Laurier. Les gens de Kiamika, par exemple, ne viendront pas faire du bénévolat s'ils n'en bénéficient pas. Parce qu'on distribue les légumes ici [à Mont-Laurier]. Alors là, on est en train de dire : « Là, on y va avec cinq jardins ». Ils sont en démarrage (A3).

4.2 Une accessibilité économique et physique réduite

L'accessibilité économique aux denrées est particulièrement difficile dans la MRC considérant le faible pouvoir d'achat de certains ménages ainsi que le prix des aliments frais et sains, selon l'ensemble des répondants. Selon la majorité des répondants, l'accessibilité physique aux aliments, c'est-à-dire la répartition des systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaire ainsi que la présence et l'état des services de transport et des infrastructures (routes, transport collectif, etc.) sont problématiques.

4.2.1 La faiblesse du pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat d'une partie importante de la population pose problème, selon l'ensemble des répondants. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, une famille sur deux vit sous le seuil de la pauvreté. La majorité des emplois disponibles dans la région sont des « emplois de base, base, base, au salaire minimum et souvent saisonniers » (A2). Il est donc difficile pour un bas salarié de se procurer des aliments de première nécessité (fruits, légumes, viandes, pain et lait) lorsque son revenu est moindre que le coût de la vie. Plusieurs répondants considèrent ce faible pouvoir d'achat comme un problème urgent puisque l'aide alimentaire n'est pas accessible à tous. Les comptoirs alimentaires ne font pas de discrimination, mais ne peuvent desservir tout le monde en raison du manque de ressources. Ce n'est pas le statut familial ou social qui entre en

considération pour de l'aide alimentaire, mais le revenu et la situation générale du demandeur. Parfois, des travailleurs n'ont pas accès à l'aide alimentaire puisque leur salaire est un tout petit peu plus élevé que le salaire de référence. Toutefois, leur pouvoir d'achat demeure faible et ils ne disposent pas des moyens suffisants pour acheter assez de nourriture, comme l'explique un répondant qui œuvre en sécurité alimentaire :

Même si les gens travaillent, le revenu moyen est inférieur à la moyenne du Québec ici. [Le revenu moyen est de] 29 000 \$ au Québec et ici, même si tu travailles, c'est 22 000 \$... Donc on sait que les gens qui gagnent ce type de salaires sont plus vulnérables et parfois sont même plus pauvres que les gens sur l'aide sociale parce qu'ils n'ont pas accès aux lunettes, au transport médical, etc. S'il y a quelque chose qui brise comme le chauffage, l'auto, eh bien leur budget bouffe bascule rapidement. Donc [les organismes] regardent la situation de la personne et offrent des services alimentaires selon son revenu, sa problématique. Ce n'est pas toutes les familles pauvres qui ont accès aux services d'aide alimentaire. [Certains] n'ont pas été capables de se relever de la crise forestière et travaillent à des salaires qui ne sont pas payants, ou [occupent des emplois] saisonniers. Et les prix montent à l'épicerie (A6).

Un autre répondant provenant du secteur communautaire rajoute qu' :

on sait que quelqu'un qui travaille à temps plein au salaire minimum, seul, il n'y n'arrive pas. Imagine avec une famille. Une monoparentale qui travaille à temps plein au salaire minimum avec un, deux enfants. C'est impossible. Tu ne peux pas avec un salaire minimum bien nourrir deux enfants (A3).

Le problème de l'accessibilité économique affecte la sécurité alimentaire des personnes avec de faibles revenus. Il s'agit d'un cercle vicieux, selon la majorité des répondants.

4.2.2 Des aliments dispendieux dans un contexte de précarité socioéconomique

L'ensemble des répondants affirme que le prix des aliments est élevé par rapport aux revenus moyens de la population de la MRC d'Antoine-Labelle. Le prix de certains aliments, surtout celui des produits frais, serait d'ailleurs plus élevé que dans les régions « plus centrales », affirme un répondant. Pour la majorité des répondants, il est difficile de se procurer des aliments à prix abordables dans la région :

À Mont-Laurier, on a juste IGA et Métro. Entre moi et toi, IGA c'est l'épicerie la plus chère au Québec. On n'a pas de Costco. Je ne suis pas sûr si c'est moins cher, mais on n'a pas de Walmart, de Super C, de Maxi. Déjà là, on est dans le plus cher au niveau des épiceries. Je pense honnêtement que c'est plus facile de se nourrir à Montréal qu'à Mont-Laurier (A5).

Dans un territoire où la situation économique est difficile, la population n'a pas toujours les moyens financiers d'acheter des denrées dans les supermarchés comme ceux que l'on trouve dans la région. Selon un répondant, la différence de prix des denrées avec le « sud » et même parfois la différence avec les « vraies » régions éloignées comme l'Abitibi-Témiscamingue, est réelle. Un répondant du secteur socioéconomique raconte : « Ah ! C'est cher ici ! Moi, j'ai été à Amos, il y avait un Maxi. [...] il y avait vraiment de bons spéciaux dans les légumes. Ici, oublie ça ! On n'en a pas de bons spéciaux » (A1). La majorité note également l'existence de prix élevés dans les dépanneurs et les petites épiceries locales. Or, de nombreuses personnes comptent sur ces commerces pour se nourrir. Certains croient que le peu d'épiceries abordables limite l'accès économique. Selon un intervenant des services sociaux, le coût élevé des aliments ainsi que la rareté des rabais sur les produits de qualité diminuent l'accessibilité économique :

Quand tu es pauvre, eh bien l'alimentation est la seule place où tu peux couper. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, les revenus sont les plus bas des Laurentides. Il y a beaucoup de gens ici sur l'aide sociale, au chômage. Aussi, le loyer, il faut que tu le payes, l'électricité, il faut la payer, le téléphone, il faut que tu le payes, mettons. Un coup que tout ça là c'est payé, tu n'as plus une grosse marge [de manoeuvre] pour l'épicerie et en plus, c'est cher. Tu sais, quand tu payes 99 cennes pour deux litres de Coke, ou 2 \$ pour un litre de lait, bien la personne pauvre prend l'option la moins chère. C'est normal et c'est ça la réalité. Les familles avec de jeunes enfants là, elles n'y arrivent plus à la fin du mois (A2).

Un autre répondant issu du milieu agricole renchérit sur ce point et explique :

Oui, il y a le Tigre géant. C'est une grosse épicerie. C'est la plus grosse épicerie après le IGA qui est en plein centre-ville. Beaucoup de gens vont là. Ce n'est pas cher. Les tubes de pâte à dents, 74 cennes. Mais là, il n'y a pas de bio, mais ce n'est pas grave. Pour du monde qui est bien pauvre, oublie ça le bio. Tu veux manger tous les jours, tu vas au Tigre géant. C'est certain que tu sors de là à moitié prix du IGA. C'est une option moins chère, mais c'est pas mal la seule, on n'a pas de Walmart, etc. (A4).

4.2.3 Des capacités physiques limitées pour se procurer des aliments

Le manque d'infrastructures routières et l'état de celles-ci limitent les capacités physiques des résidents de la MRC d'Antoine-Labelle à accéder aux aliments selon la majorité des répondants. La MRC n'a que deux artères principales, soit les routes 117 et 309. Il s'agit des principaux axes routiers qui lient la MRC à l'extérieur, mais aussi les différents villages entre eux. Un répondant explique qu'il n'a pas le choix de prendre la route 117 de manière quotidienne puisqu'il y a peu ou pas d'alternatives sur le territoire. Il ajoute que souvent, la route est un facteur qui dissuade les personnes de se déplacer, parce qu'en plus des longues distances à parcourir, il y a régulièrement des complications (météo, accident, trafic). Un autre répondant évoque le nombre important de véhicules et notamment de camions qui circulent sur la route 117. Il

explique combien le danger de la route peut rebuter certaines personnes. La majorité est d'avis que cette accessibilité physique est particulièrement difficile pour les habitants des petits villages éloignés des principaux axes routiers. Un exemple :

Quand tu habites à Mont-Laurier, les gens peuvent aller au IGA à pied. Ils ont une certaine accessibilité, malgré que c'est quand même considéré [comme] un désert alimentaire dans certains secteurs. Disons que c'est moins tragique comme distance que dans les petits villages de la MRC (A3).

Malgré qu'elles veuillent se déplacer vers les commerces alimentaires, certaines personnes vivant dans des endroits isolés de la MRC sont souvent incapables de le faire sans qu'elles soient interrompues par « quelque chose » (A5). En période de tempêtes (neige, verglas), la route devient difficilement praticable et parfois même dangereuse, selon plus de la moitié des répondants. De plus, certaines personnes ne disposent pas d'un véhicule ou ne peuvent plus conduire pour des raisons de santé, assure un intervenant du milieu communautaire. En effet, la population est vieillissante dans la MRC; « 33 % de la population a 60-65 ans et plus » (A5), affirme un répondant.

Un peu plus de la moitié des répondants est d'avis que le manque de transport collectif est le principal élément qui limite l'accessibilité physique aux aliments. Cela serait particulièrement vrai pour les gens habitant des endroits plus éloignés et qui ne disposent pas de voiture. De nombreuses personnes, vivant parfois même à proximité de la ville, ont aussi de la difficulté à venir faire leur épicerie à Mont-Laurier en raison du manque de transport collectif, indique un répondant. Le transport collectif ou communautaire est trop ponctuel et limité, et ne dessert pas l'ensemble du territoire. La majorité des répondants souhaiterait voir se développer un réseau de transport en commun entre les 17 municipalités de la région. « Le transport gruge beaucoup le budget des organismes » (A1), les amputant ainsi de ressources qui pourraient leur servir dans la lutte à l'insécurité alimentaire.

4.2.4 Une répartition inégale des possibilités d'approvisionnement

En ce qui concerne l'offre alimentaire, deux systèmes de distribution se côtoient sur le territoire. Le premier est de type « traditionnel » et marchand. Les denrées sont achetées localement ou « importées » du sud de la province et sont par la suite vendues dans des commerces alimentaires de la région. Le deuxième type est non marchand et est approvisionné par des dons. Les aliments issus de ce second système sont distribués gratuitement ou vendus à prix très modique par les organismes communautaires.

Au moment d'écrire ces lignes, seules les municipalités de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve disposaient de comptoirs alimentaires. Un employé oeuvrant en sécurité alimentaire de Mont-Laurier indique qu'il aimerait desservir les populations moins centrales de la région, mais que les couts rendent le tout difficile : « Juste au niveau du transport, faire venir plus de denrées de Moisson Laurentides, on n'a pas de transport pour les faire monter. Si on les fait monter, ça coute une fortune. Alors ça ne vaut pas la peine » (A5).

Ainsi, certaines municipalités n'ont pas de commerces alimentaires ni de jardins communautaires ou d'instances d'aide. La taille du territoire est aussi un obstacle, selon un répondant :

Tous les villages sont à 20 km [les uns des autres]. Il y a beaucoup de municipalités et le territoire ne finit plus. On a essayé de faire des groupes d'achats, donc d'acheter ensemble et de distribuer directement, mais avec nos problèmes, ce n'est pas tout le monde qui a accès (A2).

Tous les répondants s'entendent pour dire que les personnes habitant Mont-Laurier, Rivière-Rouge et Ferme-Neuve ont une plus grande accessibilité physique aux aliments

que celles résidant dans les autres villages. Selon un répondant, « il y a quand même plusieurs activités en sécurité alimentaire, mais elles ont toutes un but différent et visent une clientèle un peu différente, dans un lieu différent. On voudrait aider tout le monde » (A7). Par manque des ressources, cela n'est pas toujours possible.

Malgré le nombre important d'organismes qui travaillent en sécurité alimentaire, tous les intervenants interviewés rappellent une fois de plus l'étendue du territoire. Un répondant issu du communautaire confie : « On a demandé à la ville de l'argent pour le transport du monde. On achète des cartes d'essence pour qu'il y en ait qui puisse au moins se déplacer et recevoir des services » (A8). En effet, la majorité des services non marchands, ou économiquement non significatifs en aide alimentaire se situent à Mont-Laurier. Un de ces comptoirs alimentaires a mis en place quatre points de distribution (Lac Saguay, Lac Allard, Nomingue et Rivière-Rouge) pour joindre les familles qui résident à l'extérieur de Mont-Laurier. La popote roulante est également un projet de décentralisation puisqu'elle est mobile. L'on précise comment la Table de concertation en sécurité alimentaire de la région collabore avec ses partenaires pour développer le réseau alimentaire à travers celle-ci afin de rendre les services accessibles à tous. Leurs efforts sont déployés dans une optique de décentralisation de l'aide alimentaire à l'échelle de la MRC.

C'est d'ailleurs une plainte qui est [formulée] par tout le monde, ce n'est pas pour nous autres : c'est « tout est à Mont-Laurier, tout est centralisé ». C'est sûr que ça prend déjà un pied à terre à Mont-Laurier. Puis, décentraliser, ça coûte cher. Mais si tu ne décentralises pas tes services, il y a plein de gens que tu ne rejoins pas. Cultiver pour nourrir, c'est un magnifique projet, mais les gens de Kiamika ne viendront pas faire du bénévolat ou ils bénéficient par la bande parce qu'on distribue les légumes ici (A3).

Depuis, des efforts ont été faits, en collaboration avec la MRC, pour installer des jardins solidaires dans chacune des municipalités. L'idéal serait que chaque

municipalité ait son propre jardin, selon un répondant qui œuvre en sécurité alimentaire.

4.3 La sécurité alimentaire : la qualité des aliments

Les produits locaux vendus dans les épiceries et les marchés publics sont de bonne qualité selon les répondants. Un d'eux indique que : « oui, c'est quand même frais à l'épicerie et tu peux aller acheter plein d'aliments frais de nos maraichers durant l'été, mais l'hiver c'est ce qu'il y a dans l'épicerie et c'est tout » (A7). Selon un autre répondant bénévole, « dans les épiceries ça va et c'est frais, mais ce ne sont pas [ces aliments] qui se ramassent généralement dans les banques alimentaires » (A9). Selon un répondant, l'offre en épicerie comporterait trop d'aliments transformés : « Tu vas chez IGA, il y a une rangée complète de cochonneries. Un côté, c'est des chips, de l'autre côté, c'est des boissons gazeuses. Une rangée complète! Ce n'est pas des aliments ça » (A4).

Pour quelques répondants, les problèmes de santé dans la communauté sont en partie liés à une mauvaise alimentation. Selon eux, la prévalence de l'obésité et de maladie comme le diabète et les problèmes cardiaques inquiète les intervenants en santé publique. Un répondant s'inquiète des impacts négatifs que les mauvaises habitudes alimentaires ont sur les hôpitaux et les services de santé communautaires, mais pour cela il faudrait davantage de produits de qualité. Un autre répondant du secteur communautaire souligne que c'est plus facilement dit que fait et que la tâche est fastidieuse dans le contexte actuel.

Les impacts ont d'énormes couts en santé publique et on travaille fort pour changer les habitudes alimentaires : moins de sel, moins de sucre, plus de

protéines. D'avoir l'assiette variée. Je te dirais que ça l'air de rien, mais ce sont des objectifs énormes pour certains qui n'ont pas de base en cuisine (A7).

Les problèmes de qualité nutritionnelle sont également observables lorsque les intervenants de certains organismes se rendent aux domiciles des personnes dans le besoin. Selon un répondant, il n'est pas rare d'apercevoir qu'il n'y a presque aucun aliment sain et frais dans les réfrigérateurs de certains. Cela signifie qu'il n'y a pas de fruit, de légume, d'œuf ou de lait. Un autre répondant soutient que les familles ne sont pas mal intentionnées, mais le fait est que souvent, lorsqu'elles reçoivent des produits frais de bonne qualité, elles ne savent pas quoi en faire. Un répondant témoigne : « Écoute, on va dans des familles où ils ne savent même pas cuisiner des pâtes, ils connaissent juste le *Kraft Dinner* que tu mets dans le micro-onde » (A8). Il s'agit d'un problème d'éducation, selon la majorité des répondants. En effet, sans les connaissances de base en matière de saine alimentation et en cuisine, les personnes optent pour la facilité et la rapidité, ce qui est souvent l'option la moins santé. Par ailleurs, les produits de style *junk food* sont moins chers (ce qui n'est pas un enjeu propre à la MRC) constituant une option moins onéreuse, mais bien moins intéressante d'un point de vue nutritionnel.

Pour pallier cet enjeu, en plus d'une meilleure éducation, plusieurs répondants considèrent la production maraichère locale comme une solution. Toutefois, cela demeure une question de budget, surtout pour les plus démunis. Conséquemment, la préoccupation première des organismes alimentaires ne peut être la qualité nutritionnelle des aliments. Certes, on nous assure qu'il s'agit d'un élément important, mais l'idée est avant tout d'apaiser la faim.

4.4 L'instabilité de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des aliments

L'ensemble des répondants assure qu'il n'est pas si facile pour la population de se procurer des aliments frais et sains à tout moment de l'année dans la MRC d'Antoine-Labelle. Ceci s'explique d'une part par des facteurs humains comme les problèmes sociaux, le chômage, les bas salaires, les fluctuations de prix, et d'autre part par des facteurs naturels comme la météo, qui limitent la disponibilité, l'accessibilité économique et physique et la qualité des denrées. L'agriculture québécoise, à l'exception de la production en serre, est une activité saisonnière. Les maraichers ne peuvent produire 365 jours par année. Comme le reste du Québec, la MRC d'Antoine-Labelle dépend donc en bonne partie des importations interrégionales et internationales. Les importations peuvent être affectées par des difficultés de livraisons lors d'évènements météorologiques. Ainsi, l'instabilité de la disponibilité alimentaire peut être ressentie selon les cycles de livraisons de l'avis de la majorité des répondants. Cela serait encore plus vrai pour les banques alimentaires et les cuisines collectives. Dans un second temps, l'accessibilité économique et physique sont également instables pour plusieurs raisons. D'une part, la situation économique dans la région influence la stabilité de l'accessibilité économique aux denrées, comme l'explique un intervenant :

L'économie n'est vraiment pas stable, et ça a des impacts. Bon là, ils veulent investir dans le tourisme, mais le tourisme, c'est saisonnier aussi, c'est aléatoire. Regarde, il n'y a pas de neige là. Il y a trois semaines à Noël, ils ont fermé les pistes de ski-doo, donc l'argent ne rentre pas (A6).

Cette situation détermine si oui ou non les gens disposent des moyens financiers suffisants pour se procurer des aliments puisque leur revenu varie de manière significative, selon ce même répondant. D'autre part, plusieurs éléments comme la météo ainsi que l'état par moment dangereux de la route 117 déstabilisent l'accessibilité physique aux denrées. Il devient ainsi plus difficile de se déplacer dans

de telles circonstances. De plus, la centralisation de l'aide alimentaire (principalement située à Mont-Laurier) limite les capacités physiques de plusieurs habitants de la région, notamment ceux habitant les zones plus isolées, ou qui ne disposent pas de voiture.

Enfin, la qualité des aliments est aussi instable puisque le fait d'être dépendant du sud et d'avoir une production maraîchère réduite (surtout l'hiver) limite parfois la présence de produits frais et sains dans la MRC d'Antoine-Labelle. Si cela est moins le cas des épiceries selon un répondant, il s'agit d'un enjeu pour l'aide alimentaire de la région qui ne reçoit pas toujours des aliments de bonne qualité. Le cumul de l'instabilité de ces trois dimensions accentue les enjeux d'insécurité alimentaire sur le territoire.

4.5 La vulnérabilité des populations rurales éloignées : pauvreté, éloignement et climat

L'ensemble des répondants estiment que la population de la MRC d'Antoine-Labelle est vulnérable sur le plan de la sécurité alimentaire, et ce, pour différentes raisons. D'abord, certaines caractéristiques socioéconomiques rendent des personnes plus à risque. Ensuite, l'éloignement géographique de la MRC par rapport aux grands centres et la faiblesse des infrastructures de transport sont également des facteurs de vulnérabilité. Enfin, le fait que l'agriculture et surtout le maraîchage soient difficiles contribue également à cette vulnérabilité. Or, comme le montre Cultiver pour nourrir, si des projets agricoles sont possibles, ceux-ci comportent tout de même certains défis et demandent des adaptations des modalités de production.

4.5.1 Une population défavorisée

L'ensemble des répondants considèrent qu'il existe depuis plusieurs années des problèmes socioéconomiques dans la MRC d'Antoine-Labelle. Près de la moitié les associe aux crises forestières survenues ces deux dernières décennies. La crise de 2007-2008 a eu de sérieuses répercussions sur l'économie locale qui peine à se redynamiser, affirment plusieurs répondants. La pauvreté est devenue une réalité pour de nombreuses personnes de la MRC. En effet, « la MRC d'Antoine-Labelle est très différente des autres MRC des Laurentides. Sainte-Agathe et ici, c'est deux mondes à part » (A2). Certains répondants rappellent que la MRC compte parmi les dix MRC les plus pauvres du Québec.

La foresterie demeure malgré tout le principal moteur économique de la région, selon un professionnel du domaine, puisque c'est l'industrie qui génère le plus de retombées économiques. Le secteur agricole constitue parmi les secteurs économiques d'importance. Le tourisme est lui aussi important. Selon la majorité des répondants, les incertitudes liées au secteur forestier, en dépit des retombées qu'il génère, contribuent à cette vulnérabilité puisque le taux de chômage est très élevé :

La pauvreté ici elle est flagrante [...] si on regarde juste au niveau du revenu moyen, ici dans la région, c'est très faible. Dans la forêt, quand il arrive un coup dur comme il est arrivé avec le président Trump, alors on le sent. Quand il y a eu la crise du bois, les demandes en aide alimentaire débordaient. C'est très tributaire de peu de variations au niveau des sources d'emplois (A2).

Selon la moitié des répondants, l'ensemble de ces facteurs socioéconomiques précaires fait en sorte que les gens sont plus vulnérables. La majorité souligne également le manque d'emplois dans la région, et plus précisément d'emplois bien rémunérés. Ils

mentionnent également la difficulté pour les personnes seules ou monoparentales de se procurer des aliments après avoir payé les frais fixes.

Par ailleurs, plusieurs répondants issus du milieu communautaire signalent la présence de problèmes de santé mentale, de violence conjugale, de vulnérabilité parentale, d'itinérance et de décrochage scolaire dans la région. Pour un intervenant, l'itinérance n'est pas celle du mendiant comme on voit en ville, mais plusieurs personnes n'ont pas de maison, ou des familles habitent dans un même logement, car il y manque de logements sociaux et abordables.

Par rapport à l'itinérance, ce qui arrive, c'est que le coût de la vie est rendu plus élevé par rapport aux revenus. Ça se passe partout. Ici, ce qu'on voit [ce sont] des gens [qui] déménagent quand ils sont plus capables et c'est une question de survie. Ils ne sont plus capables de payer l'électricité. Là, tout d'un coup, on entend que la famille a déménagé à Ferme-Neuve parce que le loyer est un peu moins cher. Mais c'est parce qu'elle n'a souvent pas payé son électricité, alors ils déménagent, ils s'en vont ailleurs. Des fois, ils se regroupent à plusieurs, ils retournent chez leurs parents, ils dorment sur le divan quelque part. On a même été dans une famille où leur électricité avait été coupée, alors ils fonctionnaient avec un petit poêle au gaz, dans l'appartement avec un bébé, des amis et le grand-père (A8).

Les personnes qui se retrouvent dans ce type de situation (pauvreté) sont les plus à risque, mais la majorité des interviewés considère qu'un plus grand nombre de logements sociaux pourrait diminuer le risque d'insécurité alimentaire et réduire ainsi la vulnérabilité. Selon quelques répondants, le visage de la pauvreté est en train de changer dans la MRC d'Antoine-Labelle. Selon un intervenant en aide alimentaire, ce ne sont plus uniquement des personnes en situation de détresse ou de grande vulnérabilité qui font des demandes d'aide alimentaire, « mais des monsieur et madame Tout-le-monde » (A4), car les gens n'y arrivent plus. Tout de même, plusieurs se disent optimistes quant à l'avenir économique de la région, car « l'année 2017 a été une très

belle année par rapport au placement d'emploi. Les jeunes s'intègrent et les gens partent à la retraite et laissent leur place. On mise beaucoup sur le tourisme et aussi de plus en plus sur la petite agriculture » (A7). Un répondant mentionne qu'il aimerait déconstruire le stéréotype du pauvre de Mont-Laurier, mais la réalité est que les demandes d'aide ne cessent d'augmenter, car la situation socioéconomique des gens se détériore.

4.5.2 Éloigné sans être suffisamment éloigné, mais tout de même vulnérable

L'enjeu de l'éloignement géographique de la MRC d'Antoine-Labelle des grands centres n'a pas fait consensus chez les répondants. Par contre, près de la moitié sont d'avis que l'éloignement, notamment de Mont-Laurier par rapport à Montréal, est un élément qui rend ses résidents plus vulnérables. En effet, plusieurs croient que les petites localités rurales sans statut de région éloignée sont encore plus privées de services et de fonds de compensation. Elles sont parfois même oubliées selon l'avis de certains. Un répondant se dit frustré de la situation de la MRC :

Les régions éloignées sont plus riches que nous et ont plus de services parce qu'elles sont des « vraies régions éloignées ». De Montréal, on se rend jusqu'à Mont-Tremblant et après ça, c'est comme si plus rien n'existe jusqu'à Val-D'Or. Il y a un vide, une zone grise (A6).

Un autre répondant évoque un « rideau invisible » sur la région, dans l'imaginaire collectif, une fois passé Mont-Tremblant.

On n'est même pas si loin que ça. Je pense qu'il y a comme une catégorisation qui se fait. Un moment donné, passé Tremblant tout arrête. Puis avant, ce n'était pas Tremblant, c'était Sainte-Agathe. Puis, même ceux qui sont du coin vont dire

que c'est Rivière-Rouge, parce que déjà tu vois une différence entre Rivière-Rouge... Parce [qu'il y a] beaucoup [de personnes] de Rivière-Rouge qui travaillent à Tremblant parce que ce n'est quand même pas très loin. Ça se fait (A3).

Pour d'autres, le fait que la MRC soit la plus au nord et la plus éloignée de Montréal est un problème en soi, puisque la majorité des aliments provient de la métropole. Toutefois, les répondants sont conscients qu'ils ne sont pas éloignés comme les villages de la Côte-Nord ou de l'Abitibi. Selon les répondants, la vulnérabilité découlant de l'éloignement vient d'abord des temps de livraisons, mais aussi du temps que les résidents mettent pour accéder aux aliments à l'intérieur même de la MRC. Enfin, l'état des infrastructures et des services pèse lourd sur les déplacements. Plusieurs répondants rappellent que les allers-retours pour se rendre dans le sud peuvent parfois atteindre 400, voire 600 km, mais insistent sur l'importance de la résilience des gens de la communauté.

Disons que la route est bloquée, je pense qu'on a une réserve de deux, trois jours maximum. On est quand même 32 000 - 35 000 dans la MRC. Disons que la route ferme à cause d'une grosse tempête, c'est fermé une semaine. On va être mal pris. Je suis sûr qu'il n'y a pas de réserve tant que ça. Alors, oui, il y a un risque. On a tout un système de sécurité sociale. Il y a bien plus de risque de manquer de bouffe que de se faire noyer par le barrage. Si ça ferme en hiver, c'est plus problématique. Ici, moi je n'ai pas de motoneige, mais il en pleut. Tout le monde a des motoneiges. C'est comme dans le Grand Nord. Tout le monde a sa motoneige dans la cour, comme ça, il y a toujours le moyen [d'aller chercher] des denrées [...] d'organiser quelque chose. Mais c'est vrai qu'on est vulnérables (A4).

4.5.3 Les conditions bioclimatiques

Selon les répondants, les forces du territoire au niveau agricole sont multiples : l'absence d'OGM, l'abondance et la qualité de l'eau, la présence de productions biologiques et la variété des types de sols. Malgré cela, près de la moitié des répondants considèrent que les agriculteurs rencontrent des difficultés dans ce coin de pays, surtout les maraichers, étant donné la présence de plusieurs contraintes bioclimatiques. Un répondant compare les sols de la région à ceux de la plaine du Saint-Laurent, riches en minéraux hérités des dépôts marins de la mer de Champlain.

On s'entend-tu qu'ici on n'est pas dans ce type de sol. Ils ne sont pas très riches. Ici ils sont très compliqués parce qu'il y a beaucoup de types [...] de sols. Ils sont plutôt acides et quand c'est un endroit où tu pourrais faire du grain, eh bien c'est sablonneux. Toutes les matières fertilisantes vont être lessivées facilement, alors il faut toujours recommencer à fertiliser pour que ça puisse donner de bons rendements. Ici, juste faire venir de la chaux par exemple, pour essayer d'augmenter le pH pour une meilleure agriculture, ça coûte les yeux de la tête. Alors les agriculteurs ne sont pas capables de se payer de la chaux, à moins d'avoir une subvention ou qu'ils aient économisé (A1).

Selon plusieurs répondants, le travail de la terre est plus laborieux (terres moins fertiles, climat difficile, accès à moins de programmes gouvernementaux, etc.) que dans d'autres régions du Québec, comme Saint-Hyacinthe et Montréal. L'activité agricole dans la MRC d'Antoine-Labelle est également très dispersée sur le territoire, les terres étant souvent entrecoupées par des espaces montagneux. Considérant cette réalité pédologique et géologique, « on n'arrive pas à faire de l'agriculture hyper productive pour nourrir tout notre monde » (A4), selon un répondant. Ce dernier rappelle que 50 % de la zone agricole est boisée, ce qui réduit la superficie totale cultivable. Un autre facteur limitant, selon la majorité des répondants, est la température qui restreint le nombre de jours de croissance.

La période est courte. Pas comme sur la Côte-Nord, mais elle est courte. À Saint-Anne-du-Lac, le 24 juin, il fallait tout couvrir les [productions]. Il y avait des gels, on pouvait planter toutes les affaires et là, ça gèle après la Saint-Jean-Baptiste (A8).

Ainsi, les contraintes bioclimatiques du territoire ont des incidences sur la vulnérabilité alimentaire puisque produire localement avec tant de conditions limitantes devient plus compliqué et demande parfois plus de préparation.

4.6 La participation communautaire dans la mise en place de l'initiative Cultiver pour nourrir à Mont-Laurier

Tous les répondants consultés dans le cadre de cette étude confirment que le fonctionnement de Cultiver pour nourrir est attribuable à la participation de plusieurs membres de la communauté, que ce soit en termes d'aide administrative, technique, financière ou bénévole. En effet, selon plusieurs répondants, les réalités socio-économiques de la région ont contribué à créer un important réseau communautaire. Les résultats témoignent de l'importante sensibilité que portent divers membres de la communauté aux causes sociales, incluant la lutte contre l'insécurité alimentaire. Enfin, les répondants témoignent de l'importance des ressources humaines que des ressources matérielles dans cette participation communautaire.

4.6.1 La MRC d'Antoine-Labelle : un réseau d'organismes communautaires développé, mais fragile

L'ensemble des répondants considèrent que le réseau communautaire de la MRC d'Antoine-Labelle est bien développé, et ce depuis longtemps. Historiquement, la

MRC a offert de l'aide à ceux dans le besoin. L'aide alimentaire s'est matérialisée par des actions de charité; les communautés religieuses ayant été très présentes sur le territoire, à l'instar de plusieurs régions du Québec. Au fil du temps, cette responsabilité a été transférée à divers organismes communautaires. Les acteurs concernés s'accordent pour dire que les organismes sont enracinés dans la communauté et que leur nombre est important au regard de la population, comparativement à d'autres régions.

Je ne sais pas ce qu'il se passe dans la MRC d'Antoine-Labelle, mais il y a quelque chose de particulier. On se mobilise assez rapidement en masse. Je ne sais pas si tu es au courant, mais il y a eu une grosse manifestation il y a deux, trois ans ici, le 9 décembre. C'était l'hiver, il faisait froid, une tempête. C'était une mobilisation généralisée, autant les syndicats que le milieu communautaire, que le milieu scolaire, que le milieu de la santé. On s'est mobilisé, on a bloqué le boulevard Paquette. Il y a des élus qui ont pris la parole, tout ça. On était autour de près de 2000 personnes. Si on compare ça à Montréal, je pense que ça aurait été genre 300 000 personnes qui se seraient mobilisées. Juste pour te montrer [à quel point] il y a quelque chose qui se passe ici. Les groupes communautaires sont forts (A5).

Selon certains répondants, cela s'expliquerait, entre autres, par le fait que la région n'a pas eu le choix de s'organiser par elle-même au fil des années par manque de ressources. Un répondant des services sociaux compare la région avec celle de l'Abitibi-Témiscamingue.

En Abitibi, c'est la culture. Dans notre MRC, je te dirais que c'est le communautaire. On a des groupes communautaires très forts. Il y a des fêtes de 30^e anniversaire chaque semaine. Des groupes solides et implantés dans notre communauté depuis fort longtemps et les gens ont un sentiment d'appartenance, un esprit de solidarité plus important qu'en ville parce que ça ne va pas bien tout le temps et c'est moins anonyme (A2).

Un répondant issu du domaine administratif de la région témoigne de son expérience concernant le soutien entre les membres de la communauté qu'il juge particulier :

« Moi, je viens d'une autre région et je suis toujours impressionné de voir à quel point il y a du monde qui s'implique dans différents comités, qui travaille sur plein de projets » (A10).

En ce qui concerne les organismes qui travaillent dans le domaine de l'aide alimentaire, le réseau est également bien développé, surtout à Mont-Laurier. Son organisation logistique est intéressante, selon un intervenant et « le sud est toujours impressionné par ce qui s'accomplit au niveau de l'aide alimentaire malgré le peu de ressources disponibles » (A6). Néanmoins, le financement demeure le nerf de la guerre pour beaucoup des organismes qui désirent continuer à offrir de l'aide gratuitement ou à un coût minime. Les organismes sont fragiles, comme dans plusieurs régions du Québec, car il manque de moyens financiers dans le domaine communautaire, admet un intervenant du milieu.

4.6.2 Un projet de collaboration entre les acteurs du milieu

Les propos des répondants au sujet de la participation communautaire montrent combien le projet Cultiver pour nourrir est un projet collectif. Il a été élaboré par plusieurs membres de la communauté de la MRC d'Antoine-Labelle dans un esprit de collaboration multisectorielle. Selon un membre fondateur de la Table de concertation en sécurité alimentaire, ceci illustre la volonté des instances locales de s'impliquer et de s'unir à leur cause.

La Table de concertation compte sept membres solidaires (p. ex. Commission scolaire Pierre-Neveu, CLD d'Antoine-Labelle, Cégep de Saint-Jérôme) qui investissent dans ses projets. Plusieurs répondants sentent un désir de collaboration de la part d'élus,

comme les maires, les députés et les agents municipaux et régionaux, même si le projet n'a pas été initié par les administrations locales.

[En général], nos élus soutiennent ce genre de projet [Cultiver pour nourrir], mais ce n'est pas la MRC qui a engagé la ressource, c'est la Table. Mais on les sollicite et ils nous aident. C'est parce que l'initiative est partie du milieu communautaire. [...] Mais dès qu'ils [la MRC d'Antoine-Labelle] ont des fonds ou des idées de projets, ils communiquent avec nous (A9).

Certains répondants attribuent cette collaboration, surtout avec le secteur institutionnel et politique, à la sensibilité que manifestent ces acteurs aux problèmes d'insécurité alimentaire. Or, cet intérêt est nouveau selon un répondant qui travaille depuis des décennies dans le domaine alimentaire. Ce dernier affirme qu'il y a un vent de changements : « Jamais on [les organismes] aurait été consulté [avant]. Auparavant, c'était plus hermétique. Il y a comme une sensibilisation des élus maintenant. Il y a un climat favorable pour la collaboration » (A6). Selon un répondant issu du domaine social, cette collaboration est en partie due à la proximité entre les acteurs du milieu rural : « Nous, si on veut, on peut téléphoner le maire personnellement, ce n'est pas comme le maire en ville. Ils nous connaissent et savent nos forces, donc ça nous donne accès à plus » (A2).

4.6.3 La valorisation et la mobilisation des ressources humaines et matérielles

Selon l'ensemble des répondants, la participation communautaire est également visible par la valorisation des ressources humaines et matérielles mobilisées dans le cadre du projet Cultiver pour nourrir. Les principales ressources humaines répertoriées lors de la recherche sur le terrain sont les employés des jardins Cultiver pour nourrir, les bénévoles et les personnes-ressources provenant des organismes qui interviennent

directement ou indirectement avec les jardins. Pour la production, l'expertise et le niveau d'expérience en maraichage des employés des jardins sont considérés comme étant indispensables sur le plan de l'activité agricole. Cependant, la valeur des employés des jardins ne se trouve pas uniquement dans leur engagement dans le projet. Certains répondants mettent de l'avant leur expérience à l'international et leurs connaissances des sols et de la production maraichère dans la région. Aussi, leurs capacités d'enseignement, de vulgarisation et de transmission de leur savoir-faire, sont des ressources importantes, selon un répondant. Les employés des jardins ont également été choisis en fonction de leur complémentarité, affirme un membre du comité de sélection. Par exemple, un employé a de bonnes connaissances en planification et en rotation des cultures, tandis qu'un autre est spécialiste de l'irrigation et des insectes.

Il faut également noter l'importance du rôle joué par les personnes extérieures à l'initiative, notamment les employés d'organismes communautaires qui s'occupent des bénévoles venant aux jardins. Ils travaillent de concert avec les employés puisque la gestion des bénévoles demande une organisation importante, selon un répondant fondateur du projet. Les ressources humaines externes sont essentielles pour Cultiver pour nourrir et ne proviennent pas uniquement du domaine communautaire. En fait, le projet a eu la chance dès ses débuts : « Il y avait toutes les bonnes personnes à la bonne place pendant trois ans. Les personnes-ressources connaissaient les programmes gouvernementaux, où aller chercher de l'aide » (A2). Cela a facilité certaines étapes du processus de mobilisation des ressources humaines, entre autres des bénévoles et des jeunes.

De plus, l'ensemble des répondants affirme que sans l'aide des bénévoles, les jardins auraient de la difficulté à exister. Lors de la saison de production, il y a

quotidiennement de six à douze bénévoles dans les jardins, ce qui représente plus de 1500 heures de travail et certaines heures ne seraient pas comptabilisées.

Différentes ressources matérielles et financières ont été mobilisées pour mettre sur pied et faire fonctionner le projet Cultiver pour nourrir. Selon un intervenant, la première ressource d'importance est la subvention du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) d'un montant de 218 000 \$ sur une période de trois ans. La subvention a permis de payer des salaires, les installations ainsi que les fonds de roulement, qui, sans cette somme d'argent, n'existeraient probablement pas, selon la majorité des intervenants. D'autres instances comme le Centre local de développement (CLD), la Caisse populaire Desjardins et Québec en forme ont également contribué financièrement au projet, rappelle un intervenant, mais la subvention du PAGSIS demeure la plus significative.

L'an un, le budget était sur trois ans : on vendait des bacs de légumes aux organismes, mais pas au privé, comme au IGA par exemple, donc c'était plus les associations locales, ce qui a augmenté nos capacités de produire avec leurs sous (A2).

La seconde ressource matérielle d'importance est les sites des jardins et les éléments nécessaires à leur fonctionnement. Les productions sont faites sur deux sites offerts; l'un par la commission scolaire et l'autre par la ville de Mont-Laurier. Le premier site, où se trouvent des productions hors sols, a pu être agrandi lorsque le deuxième site, derrière le bâtiment de l'hôtel de ville, est devenu opérationnel. Dès que le projet a été accepté, il y a eu une mobilisation assez rapide en termes de dons et d'aides afin de mettre en place le projet, selon un répondant. L'organisme a pu accéder gratuitement non seulement à des terrains et des locaux chauffés, mais aussi à une source d'eau et un caveau. Quand est venu le temps de clôturer les jardins du deuxième site, la commission

scolaire a offert ses restants de clôtures et les a transportés jusqu'au site, selon un répondant fondateur du projet.

Il fallait que le projet ait des clôtures. La CFP [Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier] m'a donné la clôture. Un fermier m'a donné les piquets. Gosselin Métal m'a donné les deux portes. Elles étaient un peu *poquées*, mais ça marche bien. En fait, c'est très communautaire ce projet. La communauté sait qu'on fait quatre, cinq tonnes de légumes par année, et que c'est donné à des cuisines collectives et à des banques alimentaires. Comme ça, quand j'arrive et que je demande quelque chose, bien, il va y avoir quelqu'un qui va me donner. Puis, les sœurs fonctionnaient comme ça aussi. Les sœurs s'étaient barricadées ici, personne ne rentrait ici. Lorsqu'elles avaient besoin de quelque chose, elles envoyaient des messages et elles recevaient ce qu'il faut [rires] (A4).

4.7 La sécurisation alimentaire: contributions et impacts de Cultiver pour nourrir

L'ensemble des répondants note une augmentation de la disponibilité des denrées sur le territoire, principalement pour les banques et les comptoirs alimentaires et pour les organismes communautaires situés dans la ville de Mont-Laurier. En ce qui concerne l'accessibilité économique, les résultats montrent qu'il n'y a pas d'amélioration comme telle. L'accessibilité physique aux aliments de la population de la MRC d'Antoine-Labelle, et notamment de celle qui demeure à l'extérieur du périmètre de la ville de Mont-Laurier, ne s'est pas non plus améliorée étant donné la centralisation du projet ainsi que le manque d'infrastructures pour se rendre aux établissements de desserte. Une importante contribution de l'initiative se situe au niveau de la qualité, à savoir la fraîcheur et la valeur nutritionnelle des denrées produites.

4.7.1 La sécurisation alimentaire : une amélioration de la disponibilité alimentaire pour les organismes communautaires locaux de Mont-Laurier

L'objectif de Cultiver pour nourrir est d'améliorer l'approvisionnement en fruits et légumes des banques alimentaires et des organismes communautaires locaux et non pas de desservir les particuliers de la MRC d'Antoine-Labelle. Cet objectif semble être atteint pour la majorité des participants. Compte tenu des orientations de départ du projet, les produits cultivés et distribués par les jardins n'améliorent pas la disponibilité dans les épiceries de la région. Toutefois, les répondants assurent que le niveau de production augmente la disponibilité dans le secteur non marchand, notamment le milieu communautaire.

En 2017, les jardins, incluant la serre, ont fourni plus de 5000 kg de denrées. Une augmentation considérable comparativement à la première année de production (2013) au cours de laquelle environ 2400 kg de légumes avaient été récoltés. Selon un répondant, la deuxième année de production a été une des plus productives avec un total d'environ 6000 kg. Toutefois, selon un responsable des jardins, il est difficile de mesurer l'apport du point de vue quantitatif puisque les aliments sont comptabilisés à l'unité et non au poids. En effet, dans les produits des jardins, il peut y avoir « autant de laitues que de paquets de six d'échalotes qui vont peser 125 grammes et des choux de 3 kg. L'objectif quantitatif est atteint quand on réussit à atteindre toutes les unités, comme 250 unités pour la Manne [banque alimentaire] » (A9). Afin de distribuer des paniers en tout point pareils, des banques alimentaires ne prennent les aliments que s'il y en a suffisamment pour chaque panier.

Les possibilités de contribution aux banques et aux comptoirs alimentaires sont ainsi plus restreintes, l'initiative n'étant pas encore en mesure de fournir continuellement les quantités nécessaires, car elle est limitée par ses moyens de production. Un bénévole

explique que l'initiative suit le cycle de la nature: « les jardins ne peuvent pas livrer des poivrons du Québec au mois de juin. Ils ne sont pas encore prêts » (A9). L'idéal, pour les banques alimentaires, serait de fournir trois unités par semaine à chacun des 320 paniers. En réalité, pour plusieurs répondants issus du milieu du dépannage alimentaire, l'apport des jardins est minime du point de vue quantitatif, mais tout de même très apprécié.

Ça n'ajoute pas tant d'eau au moulin [Cultiver pour nourrir]. Cette année, la banque a reçu 600 à 800 kg de Cultiver pour nourrir, mais reçoit 8000 kg par semaine alors c'est comme une goutte dans l'océan pour elle, mais pour les autres organismes communautaires qui reçoivent leurs paniers frais toutes les semaines pour cuisinier, c'est une mine d'or (A6).

Près de la moitié des répondants remarque une augmentation de la disponibilité plus importante auprès des autres organismes communautaires de Mont-Laurier, comme les cuisines collectives. Ceci s'explique entre autres par le fait que les organismes sont plus flexibles dans les denrées qu'elles acceptent.

Enfin, les acteurs témoignent d'une légère augmentation de la disponibilité au cas par cas. Toutefois, un individu doit toujours passer par un intervenant ou faire des heures de bénévolat en échange de légumes. Le jardin n'est pas ouvert au public qui souhaite se procurer des aliments. Les denrées sont principalement disponibles aux personnes recevant de l'aide alimentaire ou faisant partie d'un groupe communautaire partenaire.

4.7.2 La sécurisation alimentaire : l'accessibilité économique et physique des denrées de Cultiver pour nourrir

En ce qui a trait à l'amélioration de l'accès économique aux denrées, soit la vente à des prix compétitifs selon le pouvoir d'achat des locaux, aucun changement significatif direct n'est remarqué. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'il n'y a pas de vente directe au grand public.

La majorité des répondants parlent toutefois d'un meilleur accès économique pour les organismes communautaires. Malgré le fait que ceux-ci doivent payer une somme annuelle (75 \$, qu'ils peuvent même échanger contre des heures de bénévolat) afin de recevoir leurs denrées « gratuites », les économies ne sont pas négligeables. Ceci permet de réduire certains coûts d'achat de légumes frais. De manière générale, des sommes importantes sont allouées à l'achat d'aliments pour les activités de cuisine collective, l'apport des jardins permet certaines économies.

Un répondant indique que les coûts que représente l'achat d'aliments sont considérables pour le milieu communautaire. Ainsi, les intervenants communautaires apprécient de la réduction de coûts que leur procure Cultiver pour nourrir, car « ce sont des dépenses qu'on n'a pas à faire. Je ne pourrais pas te dire au niveau budgétaire combien on sauve exactement, mais je ne sais pas moi, 2000 \$ [...] dans notre année », dit un intervenant (A5). Ce sont donc principalement les cuisines collectives qui profitent d'une meilleure accessibilité économique suite à la mise en place des jardins.

En ce qui concerne l'accessibilité physique, c'est-à-dire la capacité à se rendre aux denrées en réduisant les distances à parcourir ainsi qu'en utilisant les différentes stratégies mises en place, celle-ci a plus ou moins été améliorée, selon l'ensemble des

participants. Près de la moitié des répondants affirme qu'il est parfois difficile de se déplacer en raison notamment des distances, des tempêtes, du manque de transport en commun et du fait qu'il n'y ait qu'une seule route et que celle-ci soit empruntée par de nombreux camions. Cela conditionne l'accès aux aliments. L'ensemble des participants estime que le projet Cultiver pour nourrir ne permet pas de résoudre ces enjeux. Selon plusieurs répondants, les jardins sont plus accessibles géographiquement à la population de Mont-Laurier. Tant que des jardins ne seront pas créés dans d'autres municipalités, l'accessibilité physique aux aliments pour l'ensemble des habitants de la MRC ne pourra s'améliorer, selon un répondant. Toutefois, près de la moitié des répondants s'entend pour dire qu'il y a une amélioration de l'accessibilité physique pour les organismes communautaires bénéficiaires des jardins : « Maintenant, ils [les organismes] peuvent avoir des légumes quand ils veulent, c'est dans le centre-ville et l'accès est plus facile. Ils sont proches maintenant » (A2).

L'ampleur du territoire à desservir reste un important défi dans la MRC malgré les efforts d'acteurs locaux. « On aimerait ça que tout le monde dans la MRC en profite, mais on n'est juste pas capables et je travaille très fort pour offrir un meilleur service et rejoindre plus de monde », dit un répondant (A3).

4.7.3 La sécurisation alimentaire : des produits locaux plus sains et frais sur le territoire

L'ensemble des répondants constatent une amélioration quant à la qualité des aliments et notamment de la fraîcheur grâce à Cultiver pour nourrir. Un répondant croit qu'il s'agit d'une des principales contributions du projet; la possibilité d'avoir accès à des aliments frais. Il témoigne : « C'est certain que le projet améliore la fraîcheur, c'est un peu pour ça qu'il a été créé » (A2). Les organismes bénéficiaires des denrées sont désormais en mesure d'offrir davantage des produits de qualité à leur clientèle. Ces

derniers se disent satisfaits et même fiers de pouvoir utiliser des légumes qui ont poussé sur leur territoire. L'amélioration est non seulement remarquable en ce qui concerne l'état physique des denrées (les aliments ne sont pas dégradés), mais aussi en ce qui a trait au goût des produits. L'ensemble des répondants ayant déjà consommé les légumes frais des jardins les considèrent comme plus savoureux. Les légumes sont meilleurs puisqu'ils sont de saison, expliquent certains participants. Un répondant issu d'un organisme témoigne de son expérience avec les jardins : « Je peux dire que ça nous aide beaucoup [au niveau de la qualité] Cultiver pour nourrir parce qu'on a des légumes frais qu'on transforme, une grosse partie de l'été et de l'automne » (A5). De plus, de nombreux répondants insistent sur la valeur nutritionnelle des produits. Avec l'apport en légumes des jardins, les organismes sont davantage en mesure de proposer des options de repas ou des recettes santé.

Les gens apprennent à cuisiner avec de nouvelles choses que peut-être elles n'auraient jamais cuisinées. Ce sont souvent de nouveaux ingrédients, comme du kale, mais tu peux faire des chips avec du kale. Les jardins s'adaptent selon les commandes. [Par exemple,] si les gens n'aiment pas ci, n'aiment pas ça, on s'adapte selon la demande, mais quand même. C'est intéressant que les organismes cuisinent avec les légumes de si grande variété (A4).

Les employés de Cultiver pour nourrir consultés indiquent avoir diminué les variétés considérées comme trop « exotiques » (p. ex. bette à carde) qui ne font pas partie des habitudes alimentaires des locaux. Ils se disent néanmoins confiants des impacts que leurs produits peuvent avoir sur les saines habitudes de vie de la population, notamment sur le long terme. Selon un répondant, outre la fraîcheur, l'impact est aussi la diversification de l'offre.

Élément à noter, malgré le fait que les jardins ne sont pas certifiés biologiques, les denrées sont produites selon les mêmes exigences. Un répondant affirme : « le tout est bio, même si ce n'est pas certifié » (A4). Ainsi, les personnes qui consomment ces

aliments évitent certains produits qui peuvent être nocifs pour la santé à long terme, comme les pesticides, les OGM et les engrais chimiques.

B. La MRC de Minganie, Côte-Nord

Les résultats suivants proviennent de la recension des écrits et des répondants interviewés lors de l'activité de terrain dans la MRC de Minganie, sur la Côte-Nord. Tous les extraits d'entrevue pour ce territoire seront identifiés par la lettre B suivie d'un numéro afin d'assurer l'anonymat.

4.8 La sécurité alimentaire : la disponibilité des aliments sur le territoire

L'ensemble des répondants de la MRC de Minganie affirme qu'il existe un problème en ce qui a trait à la disponibilité alimentaire sur le territoire. Selon certains, ceci est encore plus vrai pour l'est de Minganie ainsi que pour l'île d'Anticosti. Plusieurs expliquent cette réalité par le manque de production maraichère locale ainsi que par le peu de commerces alimentaires présents.

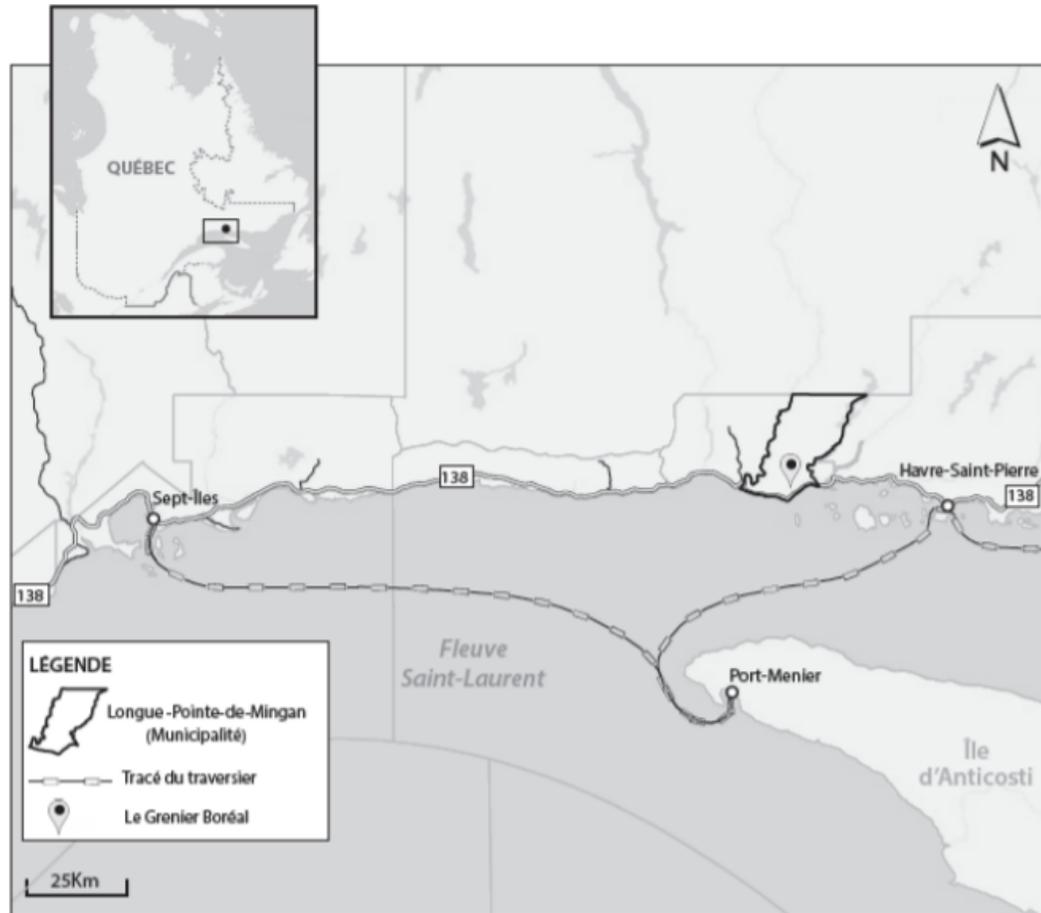
4.8.1 Des possibilités d'approvisionnement alimentaires limitées : les importations

Dans la MRC de Minganie, il n'y a pas de zone agricole telle que décrétée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Toutefois, il existe un potentiel pour une agriculture alternative que la MRC souhaite mettre en valeur. En fait, tous les répondants indiquent qu'il y a peu de production maraichère sur le

territoire minganois sans dire que celle-ci est complètement absente. Elle se pratique pour la consommation personnelle (petits potagers privés). L'approvisionnement alimentaire local provient de la mer et de la forêt. En effet, la pêche maritime (crabes, homards, crevettes, etc.), l'élevage de saumon, la chasse et la cueillette (chicoutai, champignons, thé du Labrador, etc.) sont à la fois des activités économiques d'importance et des aliments consommés dans la région. Pour la grande majorité des produits alimentaires, et notamment les produits frais comme les légumes et les fruits, la MRC de Minganie est dépendante des importations interrégionales provenant majoritairement du sud de la province (régions de Québec et de Montréal). Certains répondants témoignent de la quantité limitée de fruits et de légumes. Ce problème serait particulièrement criant dans l'est de la MRC, comme dans le village d'Aguanish, où souvent, la quantité de légumes est limitée, voire insuffisante pour combler les besoins de la population locale. Selon l'ensemble des intervenants, ce problème peut être accentué par certains imprévus dus à la circulation routière (p. ex. fermeture de tronçons de l'unique route) ou à la météo (p. ex. brouillard, tempête) (voir figure 4.1). Un répondant issu du domaine politique renchérit:

À Anticosti, c'est probablement le pire et on le voit continuellement lorsque le traversier passe-droit, ou n'arrête pas, ou décide d'annuler tout simplement. Écoute, nous des légumes qu'on reçoit quatre jours plus tard, eux, ils vont les recevoir vingt jours plus tard, alors c'est sûr que ça les affecte (B2).

Figure 4.1 : Localisation de la MRC de Minganie par rapport à l'île d'Anticosti



Réalisée par Mourad Djabbalah, technicien en cartographie, GEOLAB, UQAM

Fond de carte : ESRI, HERE, DeLorme, MapmyIndia, OpenStreetMap Contributors and the GIS user community

Source : Doyon et Klein, 2019 : 119

Cette dépendance aux livraisons, quand il y a une seule route (138) ou un seul bateau (Bella Desgagnés), compromet la disponibilité, comme le mentionne ce répondant : « Quand la route est coupée, va à l'épicerie; il n'y a plus de lait ni de pain. Les gens se garrochent. L'insécurité alimentaire des gens, elle est là » (B2). Par ailleurs, les commerces alimentaires doivent le plus souvent s'approvisionner en lots (p. ex. boîte de douze kiwis) ce qui constitue une difficulté pour les plus petits puisqu'ils risquent de ne pas être en mesure de vendre la totalité des produits.

4.8.2 Peu de commerces d'alimentation sur le territoire

En Minganie, la disponibilité alimentaire est limitée par la rareté des commerces d'alimentation de qualité et abordables, selon l'ensemble des répondants. L'unique commerce alimentaire de type supermarché, le Marché Tradition, se trouve à Havre-Saint-Pierre, comme la majorité des services. Plusieurs répondants indiquent que dans de nombreux villages de la MRC, il n'y a pas de supermarché, seulement de petites épiceries, des stations-service et des dépanneurs. Un répondant trouve ceci problématique pour les locaux puisqu'il « n'y a vraiment pas beaucoup de choix au niveau des épiceries dans la région et c'est pour ça que les gens ont pris l'habitude d'aller faire leurs commissions ailleurs, mais ça prend du temps et de l'organisation » (B4). L'épicerie dite « aubaine » de type Maxi se trouve à Sept-Îles, soit à plus de 200 km de Havre-Saint-Pierre. Toutefois, près de la moitié des répondants mentionne le village de Baie-Johan-Beetz comme une réussite d'effort communautaire afin de contrer l'offre lacunaire avec la mise en place en 2011 d'une épicerie coopérative de solidarité *Les choix de Marguerite*. Plusieurs évoquent la qualité des produits ainsi que les prix pour les membres. « Ils ont même une belle serre » (B2). Malgré un faible taux de population, la coopérative compte 300 membres (Lussier, 2016). Un chiffre impressionnant selon quelques répondants, mais il s'agit d'une exception : « À Magpie, il n'y [...] a pas [de commerce alimentaire], à Sheldrake non plus maintenant, à Mingan ça fait 10, 15 ans qu'il n'y en a qu'un », indique un répondant (B5).

4.8.3 L'insuffisance de l'aide alimentaire sur le territoire

Selon une majorité de répondants, l'aide alimentaire est moins développée en Minganie comparativement à d'autres régions du Québec. Au moment d'écrire ces lignes, il n'y

a pas de banques alimentaires régionales « Moisson » comme dans la majorité des régions du Québec (p. ex. Moisson Montréal) pour offrir un soutien alimentaire aux personnes dans le besoin. Le comptoir alimentaire le plus proche, le comptoir alimentaire de Sept-Îles (CASI), se trouve dans la MRC voisine, soit à plus de 200 km de Havre-Saint-Pierre. Un répondant résume la situation ainsi : « L'aide [alimentaire] ça s'arrête [à Sept-Îles] et ne se rend pas ici [en Minganie] » (B2). L'absence des banques alimentaires à proprement parler en Minganie s'expliquerait, entre autres, par l'étalement de son territoire. Il serait simplement trop grand pour desservir toute la population et « c'est pour ça aucune banque [alimentaire] veut s'installer sur notre immense territoire, ça serait trop difficile pour le moment » (B3).

Par contre, un répondant témoigne d'une aide alimentaire non marchande de type plus ponctuelle, c'est-à-dire quelques programmes à échelle locale pour dépanner certains Minganois. Ce même répondant indique que l'organisme en question fait du mieux qu'il le peut, mais l'aide alimentaire demeure insuffisante, car le réseau n'est pas développé et manque de ressources humaines et financières. Autre exemple, deux fois par semaine, la Popote roulante, gérée par le Centre d'action bénévole de la Minganie, dessert des aînés, des personnes malades, des adultes en rétablissement et démunis. Par contre, la distribution ne rejoint pas l'ensemble des personnes dans le besoin, car le territoire desservi se limite à Havre-Saint-Pierre et ses environs.

4.9 Une accessibilité économique et physique réduite

À l'image de plusieurs autres régions ressources du Québec, la Côte-Nord voit son économie longtemps basée sur l'extraction minière et les ressources hydriques, se transformer. D'un autre côté, la création d'emplois avec de bons salaires a causé une inflation des prix, notamment des logements, et a affecté le pouvoir d'achat de

plusieurs. L'accessibilité économique aux aliments sains et frais est ainsi réduite en raison de la pauvreté. L'accessibilité physique aux aliments est, elle, limitée par les distances à parcourir, l'étalement de la population et la centralisation des services alimentaires. Par ailleurs, les répondants mentionnent le manque d'infrastructures et de services (transport collectif, programmes d'aide, route, etc.). Selon certains répondants, l'accessibilité physique aux aliments est également freinée par une réglementation et des lois qui limitent la chasse, la pêche et le piégeage, et donc la consommation d'aliments du territoire par la population locale.

4.9.1 Des aliments dispendieux dans un contexte de précarité socioéconomique

L'ensemble des répondants affirme que l'économie de la région est affectée puisqu'elle a du mal à se relever depuis l'achèvement du chantier hydroélectrique et la réduction des heures d'opération de mines locales. Elle est par ailleurs peu diversifiée. Conséquemment, plusieurs répondants notent des problèmes de pauvreté sur le territoire. Tous les répondants sont d'accord pour dire que le prix de certains aliments, comme la viande et les produits laitiers, est élevé en Minganie. Cela limite l'accessibilité économique des populations plus pauvres aux denrées alimentaires. Un répondant renchérit par rapport à la situation :

Quand on parle de panier nutritif, pour avoir un équilibre physique et mental, eh bien, il est prouvé qu'en 2011 [...] une famille monoparentale avec des enfants est incapable, avec un salaire en dessous du revenu moyen, de s'alimenter correctement en Minganie. C'est grave là [...], mais les chips et les [boissons gazeuses], ce n'est pas cher ; le lait, c'est cher ; les œufs, c'est cher (B3).

Un nombre considérable de ménages sont dans le besoin, selon un répondant. Avant 2016, les MRC de Minganie et de la Basse-Côte-Nord faisaient partie des trois MRC

sans réglementation de prix plafond pour le lait¹. Un problème qui a depuis été réglé grâce à l'aide du gouvernement, mais ce n'est pas encore le cas pour le prix des autres aliments. Cette réalité laisse perplexe un répondant, le prix de l'alcool, par exemple, ne variant pas d'une région à une autre. L'état de l'économie influe sur le choix d'épicerie des ménages : « Quand il y a des mises à pied, la première place où on coupe, c'est l'épicerie » (B3). Selon un répondant, le manque d'aide financière pour le transport des aliments se répercute directement sur leur prix.

4.9.2 Les habiletés physiques limitées

L'ensemble des répondants soutient que les réalités démographiques (faiblesse et décroissance de la population) et la répartition inégale des citoyens sur un territoire aussi vaste que celui de Minganie influent sur la capacité à se procurer des aliments. Selon un répondant, lorsque la moitié de la population se concentre dans un endroit et que l'autre moitié est éparpillée à travers la MRC, cela a plusieurs répercussions. Par exemple, l'accessibilité aux services est compromise par les distances trop grandes entre les villages. La majorité des services, dont le supermarché, se trouvent à Havre-Saint-Pierre, ce qui entraîne d'importants déplacements pour un ménage qui réside dans une autre municipalité de la MRC. Bien que plusieurs répondants rappellent que les Minganois « n'ont pas peur » de faire de la route, ces derniers doivent s'assurer de faire tous leurs achats en même temps et de ne rien oublier. La réalité géographique limite *de facto* l'accessibilité physique pour tous ceux qui ne vivent pas à proximité des services. Une situation encore plus complexe pour les personnes plus âgées dont

¹ En juillet 2016, la Régie des marchés agricoles réglemente le prix du lait au même titre que les autres régions du Québec. En 2009, le prix de quatre litres de lait pouvait s'élever à 15,96 \$ sur la Côte-Nord (Duquette *et al.*, 2011) tandis que le prix seuil a été fixé à 8,35 \$ en 2018 (Québec, 2018b).

certaines connaissent des limitations pour se déplacer physiquement (p. ex. conduire) ou même pour les personnes qui n'ont pas de véhicule. Ceci étant particulièrement vrai en hiver. Pour un autre répondant, la centralisation des services est un des principaux obstacles à surmonter.

Il y a un point central en Minganie, la ville centre, c'est Havre-Saint-Pierre. 50 % de la population habite à Havre-Saint-Pierre. Si tu veux aller là-bas faire l'épicerie, par exemple par rapport à Longue-Pointe, eh bien c'est 50 km, avec les conditions hivernales et tout ce que tu veux, c'est long (B5).

Un répondant souhaite d'ailleurs que l'initiative agricole du Grenier boréal mette en place des mini succursales dans la région, surtout dans l'est, pour améliorer l'accessibilité physique des personnes habitant les municipalités les plus isolées de la MRC.

Près de la moitié des répondants évoque le manque d'infrastructures pour accéder aux aliments en Minganie. Cet enjeu pourrait être réglé ou atténué si chaque village (ou un village sur deux) avait une épicerie diversifiée et abordable ou un système de transport collectif, de l'avis de ce même répondant. Dans la MRC, il n'existe pas d'autre route que la route 138 et en cas d'imprévu, comme le brouillard : « tu peux rester pogné très longtemps. Tout le monde veut éviter le mur » (B3). Le mur étant le brouillard fréquent dans la région. Ce type d'évènement, plutôt fréquent dans la région, a un impact sur la capacité des consommateurs à accéder aux commerces d'alimentation, mais aussi sur la capacité des camions de livraison à se rendre aux commerces. Selon la majorité des répondants, l'automobile est presque toujours nécessaire pour se déplacer en Minganie et cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de se procurer des aliments en grande quantité. Compte tenu des distances, un déplacement à l'épicerie doit valoir le coût et le temps de transport, explique un répondant. Comme mentionne ce répondant : « Ce n'est pas vrai que tout le monde a une auto en Minganie et certaines personnes n'ont

même pas leur permis de conduire, surtout les aînés » (B3). Ce dernier affirme qu'il est difficile de se passer d'un véhicule personnel en Minganie. De plus, il n'y a pas de transport collectif officiel sur le territoire. Une réalité courante dans plusieurs régions éloignées puisque le seuil minimal d'utilisateurs n'est pas atteint pour couvrir les coûts d'un tel service, en plus de l'importance des distances à parcourir. « Il y a le transport des autobus scolaires, mais tu dois y aller selon les horaires d'écoles ce qui ne convient pas toujours », témoigne un répondant (B3).

4.9.3 Des lois limitant la recherche d'aliments locaux

Selon certains répondants, l'accessibilité physique aux aliments est également freinée par une réglementation et des lois qui limitent la recherche de certains aliments du territoire. Un répondant assure que les coutumes de chasse et de pêche font partie des mœurs de la région depuis des générations, mais voit plusieurs changements avec les nouvelles générations ainsi qu'avec les nouvelles réglementations.

Le territoire est riche ici [...] il y a de la bouffe ici, autant dans la mer que dans la forêt, les rivières, il y en a vraiment beaucoup. Maintenant, bien on n'a pas le droit de pêcher ce qu'on veut dans la mer. [...] Donc le gouvernement nous empêche d'exploiter pour notre propre consommation. [...] J'espère qu'ils ne feront pas ça pour les petits fruits (B3).

Selon quelques répondants, le cadre légal provincial fait en sorte que la population ne peut pas prélever de la nourriture indigène pour s'alimenter. Certains confient qu'il y a certaines tensions avec le gouvernement, car les restrictions concernant les ressources qui sont à portée de main amplifient les problèmes d'insécurité alimentaire sur le territoire. Selon un répondant : « avec le peu que nous sommes, ne serait-ce qu'avec la chasse, la pêche et la cueillette de petits fruits, c'est suffisant, mais il faut nous laisser

faire » (B3). Ce même répondant renchérit : « le saumon que tu achètes ici, il ne vient pas d'ici » (B3). Certains voient le gouvernement comme une des principales menaces à leur alimentation, notamment à cause des lois mises en place qui limitent ou interdisent le prélèvement. Un répondant croit que cela fait augmenter les activités illégales et nuit davantage aux ressources naturelles, entre autres au homard, et demande un plus grand accès à ces ressources.

Le gouvernement n'est pas chaud chaud à ce type d'accès, mais les gens qui font le braconnage se dépêchent et endommagent l'écosystème du homard par exemple. Alors c'est pire. On n'a même plus le droit de pêcher les moules. Tu peux mieux te nourrir ici qu'au centre-ville de Montréal avec tout ce qu'il y a en place, mais on nous en empêche (B4).

4.10 La sécurité alimentaire : la qualité des aliments

Tous les répondants identifient la qualité, notamment la fraîcheur et la diversité, comme étant l'un des principaux problèmes dans la MRC de Minganie sur le plan de la sécurité alimentaire. L'éloignement géographique et les distances parcourues par la nourriture compromettent la qualité des aliments périssables. Plusieurs répondants soulignent la présence de problèmes de santé compte tenu du manque d'aliments de qualité, et de certaines réalités (économique, bioclimatique, géographique, etc.) qui en limitent la consommation.

4.10.1 Des produits trop souvent défraîchis et un manque de diversité

D'après un répondant : « Trop souvent, les produits qui arrivent ne sont pas frais quand ils débarquent des conteneurs qui ont fait des milliers de kilomètres » (B2). Certains

aliments doivent carrément être jetés, selon une autre personne. Celle-ci explique que ces pertes réduisent le choix en produits frais et sains en magasin. Ce problème est principalement dû aux retards des transports routier et fluvial. Un répondant s'inquiète de modifications règlementaires : « Avec les limites récentes de vitesse dans le fleuve, ça va aussi retarder les livraisons des aliments » (B4), et *de facto* affecter la qualité. Selon la quasi-totalité des répondants, la qualité des aliments est irrégulière selon les cycles de livraison (p. ex. hebdomadaires), des imprévus pouvant provoquer leur dégradation. Cette irrégularité est accentuée en période hivernale du fait des difficultés de déplacement associées au climat et aux infrastructures.

Les carences en produits frais et sains ont des incidences directes sur la santé des individus, notamment sur le long terme. Sans consommation de fruits et de légumes sur une base régulière, le risque de maladies chroniques telles que l'obésité et le diabète est en augmentation, selon un répondant. D'après lui, ce problème est également lié au manque de connaissances. Plusieurs acteurs locaux essaient d'atténuer ce problème par la mise en place de diverses activités et de projets alimentaires à vocation éducative. Un répondant s'exprime ainsi sur le sujet : « Oui, manger des légumes, c'est une question d'éducation familiale. [...] Je vais chez des gens et il n'y a aucun légume dans leur assiette. [Encore faut-il qu'il y ait des denrées] à l'épicerie, mais c'est qu'ils ne le savent pas » (B2).

Le manque de produits frais et sains sur les tablettes d'épiceries, mais aussi le manque de connaissances quant aux bonnes habitudes de vie nuisent à la santé de certains Minganois. De l'avis d'un répondant, outre le manque de fraîcheur des produits, il y a un autre problème : « la mauvaise qualité de nourriture vendue dans les épiceries. J'ai zéro confiance aux aliments ici. Je n'ai aucune confiance en la qualité et les aliments ne goutent rien. Ils nous vendent de la cochonnerie » (B1).

D'autres répondants luttent pour changer les habitudes du prêt à manger et des produits hautement transformés. Bien manger est une question d'éducation et cela doit être promu davantage à travers la MRC. Selon la majorité des répondants, il s'agit d'un enjeu de santé publique.

4.11 L'instabilité de la disponibilité, l'accessibilité et de la qualité des aliments

Selon la majorité des répondants, la stabilité des trois dimensions de la sécurité alimentaire, soit la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des aliments, ne serait pas assurée en Minganie, et ce pour diverses raisons. Tous les répondants témoignent des impacts qu'ont l'éloignement (distances, retards, annulations) et les conditions climatiques (tempêtes, inondations, etc.) sur la stabilité des livraisons des aliments, sur la disponibilité, sur l'accessibilité physique et sur la qualité des aliments. Au même titre que plusieurs régions éloignées, la Minganie subit les effets de cette instabilité par rapport à la disponibilité puisque l'agriculture est saisonnière. Enfin, les importations provenant du sud, soit cette dépendance envers les grands centres de distributions, affectent la stabilité de la disponibilité, notamment en période d'imprévis (météo). C'est pourquoi une personne interviewée parle de disponibilité ponctuelle en Minganie : « Des fois, tu en as et d'autres fois, tu en n'as pas. Ça dépend tout le temps » (B1).

La stabilité de l'accessibilité économique aux aliments sains et frais est également un enjeu. Très souvent plus dispendieux que les produits en boîte et transformés, ils sont souvent les derniers choix des Minganois en période économique difficile. Lorsqu'il y a des mises à pied, on le remarque dans les paniers d'épicerie et les boîtes à lunch :

Quand la mine ferme six mois sur une année, ou que ça ne va pas bien, tout de suite, on voit une différence dans la qualité des collations dans les boîtes à lunch des enfants dans nos écoles. Ils n'ont plus de légumes ou fruits frais. Dès que les salaires baissent, ça joue sur le panier d'épicerie et quand on doit couper dans l'épicerie, on coupe dans les produits sains [plus chers] comme les légumes (B3).

Selon la moitié des répondants, l'accessibilité physique aux denrées provenant du territoire lui-même était moins instable par le passé puisque les gens avaient davantage de savoir-faire culinaires. Aux yeux d'un répondant, les générations antérieures étaient moins dépendantes des commerces alimentaires, car elles pratiquaient la chasse, la pêche et la cueillette et elles faisaient plus de conserves. Cela faisait en sorte qu'elles avaient toujours accès à de la nourriture. Selon un autre répondant, avant la mise en place de la route, les gens étaient plus débrouillards et plus autonomes par rapport à leur alimentation. Ils pouvaient assurer une subsistance sur une base annuelle comme l'indique un répondant : « Quand j'étais jeune, le jardin était plein de légumes. Il y avait de tout et tout poussait. [...] Il n'y avait pas de place pour jouer. Aujourd'hui, c'est moins le cas » (B2). Plusieurs évoquent le passé vivrier de la région, quand tout le monde avait son propre jardin ou sa petite serre en Minganie. Cela a graduellement changé avec la venue de la route à la fin des années 1970.

La route, c'est à double tranchant. Pour tout le bon qu'elle a amené, elle a fait perdre ce genre d'activité [agricole]. On a délaissé ça parce qu'on s'est dit : bien ça va arriver tout seul la bouffe maintenant. Pour se rendre compte que finalement, c'était mieux de faire de la bouffe à proximité comme avant (B3).

Il y en a qui avait leurs cochons. Il y avait même une vache pour un bout de temps ici, qui mangeait du foin de mer sur le bord de la mer. La route est arrivée et les épiceries sont arrivées, puis le monde a arrêté de faire des jardins tranquillement pas vite. Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus personne qui fait des jardins (B1).

La stabilité de la troisième dimension de la sécurité alimentaire, c'est-à-dire la qualité, est également compromise en Minganie. Le cycle des livraisons fait qu'il n'y a pas

toujours une diversité d'aliments et que leur fraîcheur fait parfois défaut. La saisonnalité affecte également la qualité puisqu'il n'y a pas d'aliments locaux et que les livraisons sont parfois retardées.

4.12 La vulnérabilité alimentaire des Minganois : pauvreté, éloignement et climat

Les principales causes de la vulnérabilité des Minganois en matière d'alimentation sont la précarité économique, l'éloignement des grands centres ainsi que les distances à l'intérieur même du territoire. Certaines conditions bioclimatiques rendent également les Minganois plus vulnérables. De manière générale, l'ensemble des répondants se dit dépendant de la nature, tant pour la production que pour la livraison de la nourriture provenant de l'extérieur de la région.

4.12.1 Une population défavorisée

Les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche indiquent qu'en Minganie, l'écart salarial, notamment entre les habitants de Havre-Saint-Pierre et ceux du reste de la MRC, est important. Ces derniers indiquent que six des huit municipalités de la MRC sont considérées comme dévitalisées. Nuance, les ménages sont plus ou moins vulnérables selon leur lieu de résidence dans la MRC. Un répondant affirme que malgré les salaires élevés offerts dans les grandes industries, plusieurs emplois dans la région n'offrent qu'un salaire « de base ». En effet, en Minganie, le taux horaire « de base » serait de 14 \$ à 15 \$ de l'heure selon un répondant : « Le salaire minimum est plus élevé [ici] qu'à Montréal. Tu ne peux pas vivre à 11 \$ de l'heure ici, c'est impossible

de manger avec ça » (B3). Les personnes disposant des plus bas salaires sont vulnérables en matière d'alimentation.

En ce qui concerne la situation économique générale de la MRC, tous s'accordent à dire que cela ne va pas très bien dans la région, ce qui les rend encore plus vulnérables. Par exemple, un répondant illustre : « Ce ne n'est pas encore la grosse déprime, mais il y a énormément de maisons à vendre. Une maison se loue en moyenne pour 800 \$, mais maintenant c'est la moitié du prix » (B6). Il s'agit d'un important changement depuis la crise du logement durant les périodes de croissances des chantiers, selon un répondant. Selon un autre, cette vulnérabilité économique s'explique également par le manque de diversité économique.

Notre structure industrielle est très faible. Les gens ont abandonné la pêche pour aller travailler dans la mine à de hauts salaires [...] quand ça allait bien. [...] Ça a eu l'effet pervers de tuer l'esprit entrepreneurial, donc ça n'a pas été développé et il manque d'emplois. Là, les mines [fonctionnent] au ralenti et ça a un impact sur les salaires et affecte l'économie locale, car ce n'est pas réinjecté dans la communauté. Avant les gens voyageaient dans la MRC et achetaient dans les commerces (B4).

Cette vulnérabilité est en partie due aux conditions socioéconomiques (p. ex. perte d'emploi, problèmes de santé) qui réduisent parfois le pouvoir d'achat d'un ménage. Un répondant rappelle que pour manger sainement en Minganie, un panier d'épicerie hebdomadaire coûte environ 328 \$, voire même davantage à son avis. Il s'agit d'un coût trop important pour une région où l'économie tourne au ralenti, confie ce même répondant. De plus, certains notent la présence de problèmes sociaux importants en Minganie, qui causent cette vulnérabilité socioéconomique. Un répondant mentionne des problèmes d'isolement social (p. ex. aînés), un manque d'éducation, des problèmes de toxicomanie et de violence conjugale. Certaines personnes à risque d'un point de

vue social sont également à risque au niveau financier, ce qui peut avoir des incidences sur l'alimentation.

4.12.2 L'éloignement : les distances au cœur des préoccupations quotidiennes

Selon un répondant, « personne ne va crever de faim en Minganie », mais il croit que l'éloignement géographique joue un certain rôle dans la vulnérabilité des Minganois quant à leur alimentation. La majorité des répondants affirme que les plus vulnérables dans la MRC, en ce qui a trait à l'éloignement, sont les habitants de l'île d'Anticosti et de la partie est de Minganie. De ce fait, les Minganois sont plus vulnérables. Toutefois, on admet que l'éloignement des grands centres est une préoccupation constante puisque les gens doivent souvent se préparer, attendre ou tenter de contourner certains défis de distances. Un répondant note la perte de spontanéité pour certains à se déplacer aussi facilement qu'en ville, ou en région moins éloignée, bien que selon lui les gens sont habitués et ne craignent pas de faire la route. Par contre, « si tu oublies ta pinte de lait et que tu t'en aperçois une fois à la maison et que tu habites à 100 km de l'épicerie, eh bien bonne chance » (B6). Les distances à parcourir peuvent être limitantes pour les résidents, mais aussi pour la livraison des aliments. En fait, l'éloignement géographique des principales régions de production agricole et des centres de distribution alimentaire du Québec (plus souvent situés dans de grandes agglomérations), mais aussi les distances à l'intérieur même de la MRC rendent les Minganois en quelque sorte plus vulnérables.

4.12.3 Les conditions bioclimatiques

Selon la majorité des répondants, les conditions bioclimatiques ont à la fois des avantages et des inconvénients en matière de production agricole en Minganie. En fait, plusieurs répondants indiquent que les sols majoritairement sablonneux ne sont pas les plus propices, mais pas les pires non plus du Québec. Selon quelqu'un, « oui c'est plus long ici, mais ça pousse avec le bon travail » (B1). Plusieurs insistent sur le fait que les conditions climatiques plus tempérées que dans le sud du Québec peuvent avoir des avantages pour l'agriculture locale : « [l'agriculture] fait preuve de grand potentiel, notamment par suite d'essais et erreurs lorsque c'est expérimental » (B1). Selon un répondant, les conditions bioclimatiques sont moins un facteur de vulnérabilité que les facteurs économiques et même ceux d'éloignement géographique en ce qui concerne l'alimentation des Minganois. Toutefois, elles y contribuent puisqu'elles ne sont pas idéales et causent parfois des imprévus de production et de déplacement. De l'avis d'un répondant, il faut demeurer en Minganie pour comprendre le phénomène climatique que la région vit en ce moment.

En Minganie, on n'a pas de grands grands froids comme les -30°C, les -35°C, contrairement à la pensée courante. C'est vraiment un micro-climat qui est créé à cause de la mer qui est juste à côté. Peut-être qu'il y a 25 ans, il faisait plus froid ici, mais la mer ne nous gèle plus depuis les 15 dernières années. La masse d'eau qui est là crée une espèce d'enveloppe de chaleur. L'été, c'est le contraire. On ne monte pas dans les chaleurs parce que la mer tient les températures plus basses, mais l'hiver la mer crée encore de l'humidité qui tient un climat autour de 0. Oui on a des -10°C, -15°C. C'est plus la neige, l'enjeu. On a beaucoup de neige qui doit fondre et ça prend du temps, mais au mois de mai, au gros soleil, tout fond et ça coule dans le sable, donc on serait capable de commencer les plants tranquillement (B6).

La majorité des répondants indique qu'il n'est pas impossible de faire de l'agriculture en Minganie. Certains souhaitent déconstruire le mythe qui veut que rien ne puisse

pousser dans la région, car il fait trop froid. Selon l'un d'eux, les problèmes sont davantage liés aux nuits froides, au vent et à l'abondance de pluie. Selon ce même répondant, il faut s'adapter techniquement (tunnels en chenille, brise-vent, mini-tunnels, couvertures flottantes) et utiliser des semences nordiques compatibles avec le climat, afin d'avoir de bons résultats. Ainsi, de manière générale, avec les bons outils, le climat n'est pas un facteur si contraignant pour l'agriculture : « Il faut bien connaître le territoire pour bien le travailler. Il y a vraiment plein d'affaires qu'on peut utiliser pour changer et contrôler le climat. Ce n'est pas tant un facteur limitant » (B1).

4.13 La participation communautaire dans la mise en place de l'initiative du Grenier boréal à Longue-Pointe-de-Mingan

Tous les répondants témoignent de l'important rôle qu'a joué la communauté dans la mise en place du Grenier boréal : coopérative de solidarité agroforestière de Minganie. Malgré certains obstacles, notamment lors de la période de croissance de la coopérative, le projet s'est mis en place grâce à la volonté de quelques citoyens faisant de celui-ci un projet communautaire rayonnant, selon la majorité des répondants. Ceci est notamment dû aux employés ainsi qu'aux efforts de mobilisation de la communauté locale. À leur avis, l'implication des citoyens et des instances locales a permis de créer une dynamique d'acteurs qui a porté fruit.

4.13.1 Un projet citoyen devenu communautaire et régional

Le projet du Grenier boréal a été rendu possible grâce à la collaboration et à la multitude de partenaires. Selon quelques répondants, le projet a connu différentes étapes en ce qui a trait au degré et au type de participation de divers membres de la communauté.

D'après l'un d'eux, certaines de ces étapes ont été plus difficiles que d'autres. Selon plusieurs répondants, ce ne sont pas tous les citoyens qui ont adhéré instantanément au projet. En fait, certains étaient « surpris de voir du monde s'embarquer dans quelque chose de tout à fait farfelu, même impensable » (B1). En effet, un répondant indique que « la partie n'était pas gagnée d'avance avec tous les membres de la communauté » (B6), surtout auprès de ceux qui craignaient qu'il y ait un risque de contamination étant donné que le site du Grenier boréal se trouve sur un ancien dépotoir militaire. Un employé du projet indique que « cette mauvaise surprise » a donné lieu à une série d'expertises externes afin de déterminer si le site était contaminé et dangereux pour la santé. Les résultats ont conclu qu'il y avait un degré de contamination inférieure aux limites établies par le gouvernement du Québec. Cette réticence a disparu avec le temps. Selon un répondant, « quand tu dis à un groupe de passionnés que c'est impossible, eh bien ça donne souvent du succès » et tranquillement les plus sceptiques ont adhéré au projet. Un répondant est d'avis que la majorité de la population soutenait le projet et éprouvait une certaine sensibilité envers la cause, qu'il y avait une certaine acceptabilité sociale.

Quelques répondants affirment avoir senti une réticence de la part de certains élus lors des premières étapes du projet. Un répondant attribue celle-ci à la nouveauté et à la méconnaissance du projet : « Ils n'étaient pas tous chauds à l'idée quand le Grenier boréal a commencé parce qu'ils n'y croyaient pas et je peux très bien les comprendre » (B1). Tout de même, un répondant mentionne l'aide et le soutien, notamment de la MRC de Minganie, qui a fourni des lettres d'appuis et a donné un coup de main pour compléter des demandes de subvention. De plus, le préfet de la région a adhéré au projet et se veut aujourd'hui un excellent ambassadeur politique, selon quelques répondants. Ces derniers témoignent d'une collaboration importante qui s'est construite avec les années entre plusieurs partenaires locaux et régionaux, et le Grenier boréal. En prenant connaissance de la mission que s'est donnée le Grenier boréal,

plusieurs partenaires se sont au fil du temps joints à la cause. Selon un répondant, « le Grenier se fait rarement refuser quelque chose. Il y a un bon canal de communication avec le milieu local » (B6).

Une panoplie de partenariats et de projets collaboratifs sont en cours entre le Grenier boréal et d'autres instances et organismes. Parmi ces instances, on trouve la Caisse populaire Desjardins de Mingan-Anticosti, la MRC de Minganie, le Centre local de développement (CLD) de Minganie, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Minganie en Forme, Carrefour famille Minganie, le foyer pour les personnes âgées et des coopératives locales. Les employés de la coopérative se disent heureux des différentes collaborations et actions de soutien, malgré des débuts incertains. L'évolution de ce soutien et de la collaboration sont également attribuables à la reconnaissance qu'a reçue le projet, selon un répondant. La coopérative a reçu neuf prix, dont le prestigieux prix d'action David Suzuki en 2016. Plusieurs membres de la communauté ont offert leur aide tant dans le fonctionnement et la logistique des jardins que dans la préparation de la saison de récolte. Cette collaboration est en constante évolution, avec de nouveaux partenariats privés comme celle avec la fondation McConnell qui pourrait être un partenaire financier pour le Grenier boréal, étant donné qu'il n'est pas encore rentable et qu'il ne puisse toujours dépendre des subventions gouvernementales.

4.13.2 La valorisation et la mobilisation des ressources humaines et matérielles

Selon l'ensemble des répondants, les ressources humaines mobilisées, autant dans l'élaboration que dans la mise en place et le fonctionnement de l'initiative, sont indispensables au succès du projet. Les connaissances, la crédibilité des porteurs de

projet, l'expérience du personnel (p. ex. plus de 15 ans à l'international), l'expertise (p. ex. pour le choix de variétés) ainsi que les habiletés à transmettre les savoir-faire constituent différents atouts des employés de la coop. Ceci est bénéfique tant pour les décisions agronomiques que pour la gestion de l'entreprise, de l'avis d'un répondant. Un autre dit « lever son chapeau » aux employés de la coopérative, sans qui le projet n'aurait peut-être pas vu le jour puisque ce sont des gens dévoués qui tiennent à servir la communauté malgré les obstacles. En effet, les employés du Grenier boréal refusent rarement des invitations à présenter leur projet à l'extérieur de la région, même si cela implique certains coûts, le but étant de faire connaître le projet pour le valoriser. Plusieurs répondants attribuent une partie du succès aux employés qui « se donnent à 100 % et sont très proches de la communauté » (B4), ainsi qu'à la complémentarité entre ces derniers, qui contribuent au projet chacun à leur manière.

Toujours au chapitre des ressources humaines, l'ensemble des répondants se dit reconnaissant du travail des bénévoles et affirme que sans leur appui, « le projet n'aurait pas la force pour continuer » (B6). Selon plusieurs répondants, leur niveau d'engagement est étonnant. En moyenne, le Grenier boréal compte sur environ 15 à 20 bénévoles « stables ». Selon les informations obtenues, il y aurait eu des centaines de bénévoles depuis l'inauguration du projet ayant fait plus de 17 000 heures de travail en plus des heures non compilées. Lors de la saison 2018, le Grenier boréal a pu compter sur plus d'une trentaine de bénévoles et chaque année, ce sont entre 3500 et 5500 heures de bénévolat qui sont offertes. Enfin, plusieurs répondants expliquent que les bénévoles proviennent d'un peu partout pour donner un coup de main non seulement dans les jardins, mais également pour les livraisons à destination d'autres villages. Tous s'entendent pour dire que les ressources humaines sont une des plus grandes forces du projet.

De plus, les répondants insistent sur l'importance des ressources matérielles pour la mise en place et le fonctionnement général du projet. Le site du Grenier boréal est loué au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec. Ainsi, certains soulignent l'avantage d'être situé sur des terres publiques puisque cela laisse une certaine latitude pour le travail et la possibilité d'agrandir le site. Toutes les ressources matérielles ont été achetées grâce aux subventions obtenues. Selon un répondant, les employés et les bénévoles, compte tenu de leurs compétences agricoles, ont su mettre en place les installations nécessaires. Ce sont eux qui ont installé la serre, l'étang (réserve d'eau), les tunnels et le séchoir. En effet, « ils ont su mettre les bons équipements à la bonne place » selon un répondant (B1). Au niveau financier, le Grenier boréal a absolument besoin des subventions salariales, notamment pour l'embauche d'étudiants. Chaque année, deux emplois sont subventionnés.

Depuis le début, la MRC aide énormément; la CRÉ de la Côte-Nord, dans le temps qu'elle existait; le CLD, dans le temps qu'il existait aussi; le Centre local d'emploi, le MAPAQ, le MAMOT, le Plan Nord cette année [2017], Desjardins, des subventions privées. [Dans le futur], la coopérative va avoir besoin de plus de subventions jusqu'à ce qu'elle ait tous ses moyens de production. Ça s'en vient. Le but ultime étant d'arrêter d'avoir des subventions le plus possible pour ne pas carburer l'argent du monde (B1).

4.14 La sécurisation alimentaire par le projet du Grenier boréal: contributions et impacts

L'ensemble des répondants mentionne que le Grenier boréal a eu de nombreux impacts et a beaucoup contribué, principalement pour la communauté de Longue-Pointe-de-Mingan. L'offre en fruits et en légumes s'est améliorée, mais seulement pour une fraction de la population et en quantités limitées. Plusieurs répondants ne voient pas d'amélioration dans l'accessibilité économique aux denrées, mais notent une meilleure

accessibilité physique pour certains compte tenu de la proximité du site de production. L'ensemble des répondants s'entend pour dire qu'une des grandes contributions de l'initiative en matière de sécurité alimentaire est un meilleur accès à des denrées de qualité.

4.14.1 La sécurisation alimentaire : une amélioration de la disponibilité alimentaire pour les résidents de Longue-Pointe-de-Mingan

L'ensemble des répondants considère que la disponibilité alimentaire s'est améliorée, mais surtout pour les résidents de Longue-Pointe-de-Mingan. Selon ceux-ci, les quantités sont limitées en raison des faibles capacités de production des jardins. Malgré tout, le Grenier boréal est passé de 10 paniers hebdomadaires en 2016 à 35 paniers en 2017. Cette même année, la coopérative a inauguré une fraisière « hautement productive » (B1) en autocueillette, considérée comme un grand succès puisqu'elle attire des gens d'un peu partout dans la région. C'est sans compter les personnes qui achètent sur place, au kiosque du Grenier boréal, où les bénévoles repartent avec un sac d'épicerie plein en échange de leur travail. Par ailleurs, il est assez fréquent que des personnes de passage en Minganie fassent une visite au Grenier boréal et soutiennent le projet en devenant membres sans nécessairement recevoir un panier hebdomadaire. C'est pourquoi certains jugent difficile de déterminer le nombre exact de ménages desservis, mais assurent que l'impact sur l'offre alimentaire est réel, même s'il demeure limité par rapport à la MRC.

Malgré le souhait des employés du Grenier boréal de desservir un maximum de personnes, ceci n'est pas toujours possible. Cela dépend des moyens matériels de production, de la nature ainsi que des ressources humaines. Mise à part l'aide des

bénévoles, le recrutement de personnel qualifié est difficile, ce qui fait qu'il n'y a pas toujours les ressources nécessaires pour accomplir toutes les tâches.

On pourrait monter à 50 [paniers], mais on ne peut pas fournir. On manque d'organisation encore. Juste avoir un camion réfrigéré... C'est comme tourner la page d'un livre, ça se fait page par page. Et là, ça se bâtit. Depuis la première année, les enfants de la garderie vont faire un tour là-bas. Ils vont goûter une carotte jaune, une violette, un radis blanc, un radis d'une autre couleur. Ils découvrent toutes ces choses-là. Dans 5-10 ans, [ils seront] tous de grands amateurs là. Les parents qui les suivent, eux aussi embarquent et découvrent en même temps et en achètent (B5).

Un répondant constate que le fait de voir pousser des choses en Minganie incite les personnes à consommer des produits locaux. Ils viennent dans les jardins et « c'est en voyant ce qui se produit qu'ils le reproduisent ailleurs » (B6). Un répondant connaît en Minganie plusieurs personnes qui ont fait leur propre jardin après avoir vu ce qui pousse au Grenier boréal ou ont perfectionné le leur grâce aux conseils de la coopérative.

L'amélioration produite est dans les initiatives personnelles [...] Le Grenier boréal est la référence. Ça se répand un tout petit peu partout, à Havre-Saint-Pierre, à Rivière-au-Tonnerre. Les gens s'inspirent pour assurer leur propre sécurité alimentaire. Le but, ce n'est pas d'amener ça à grande échelle. Le but de la coop, c'est de favoriser ce type de développement dans toutes les municipalités. L'objectif n'était pas de fournir toute la Minganie, mais d'inciter les gens à avoir leurs propres petits jardins chez eux, que c'est faisable et possible (B6).

4.14.2 La sécurisation alimentaire : l'accessibilité économique et physique des denrées du Grenier boréal

En ce qui concerne l'amélioration de l'accessibilité économique, la quasi-totalité des répondants ne voit pas de différence entre les prix des produits du Grenier boréal et les prix des produits vendus dans les épiceries locales. Ils sont parfois même plus élevés. Un répondant assure que cela ne dérange pas la clientèle puisque la coopérative, avant même de se lancer dans la production en 2012, avait fait une étude de marché afin de mieux comprendre ce que voulait la population et combien elle était prête à payer pour ses produits. À la surprise d'un employé, l'aspect biologique n'est pas de première importance. Les résultats obtenus montraient un désir de consommer des aliments frais et qui ont du goût.

La Coop essaie en général de s'en tenir à ces chiffres, donc le même prix qu'à l'épicerie, ou 10 à 15 % de plus cher. Ce n'est pas nécessairement calculé de façon systématique, mais plus au feeling [...]. Certaines affaires, comme les pois mange-tout, se vendent deux à trois fois le prix de l'épicerie, puis on explique aux gens : « désolés, mais ils sont récoltés un à un sans machinerie ». Pour les petits pois, les gens ne se posent même pas de question. Ils payent puis ils en veulent d'autres (B1).

Ainsi, le Grenier boréal n'offre pas de prix inférieur qui améliorerait l'accessibilité économique pour les ménages en situation de précarité. Selon un répondant, ce sont des prix intéressants pour la qualité, mais le défi réside dans la rentabilité du volet agricole du Grenier boréal. En effet, le projet agricole exige beaucoup d'heures de travail et ne génère pas encore de profits. D'autres volets, dont le service-conseil, compensent en partie le manque à gagner, mais ne permettent pas encore à la coopérative de vendre au rabais.

L'accessibilité physique s'est plus ou moins améliorée, selon l'ensemble des répondants. Pour certains, la coopérative fait progresser cette dimension de la sécurité alimentaire compte tenu de la proximité des jardins avec la communauté de Longue-Pointe-de-Mingan. L'initiative est cependant difficilement accessible à ceux qui demeurent à l'extérieur de la municipalité. Selon un répondant, des efforts d'entraide pour les livraisons sont faits. Par exemple, « si je passe par Havre-Saint-Pierre et je sais qu'il y a une livraison qui doit se faire par le Grenier, je vais offrir un coup de main », dit-il (B3). Ce même répondant affirme que cela n'est pas toujours suffisant. Le Grenier boréal est centralisé, quelques répondants attendent la mise en place de mini succursales à travers la région, mais cela ne s'est encore concrétisé. Pour Longue-Pointe-Mingan, les répondants notent une amélioration sur le plan de l'accessibilité physique, notamment par une réduction des distances à parcourir pour se procurer des aliments frais. « Tu n'as plus besoin d'aller chercher un brocoli à Sept-Îles. C'est quatre heures aller-retour. Tandis qu'ici tu vas l'avoir là [au Grenier boréal] » (B5).

4.14.3 La sécurisation alimentaire : des produits locaux plus sains et frais sur le territoire

Tous les répondants sont d'avis que la contribution la plus importante du Grenier boréal est la qualité des aliments offerts. D'une part, les produits sont frais puisqu'ils poussent et sont distribués sur place, et ne traversent pas des milliers de kilomètres avant d'être consommés. Les aliments fournis par le Grenier boréal améliorent ainsi la fraîcheur. Les bénéficiaires ne sont pas entièrement dépendants des fruits et légumes parfois défraîchis ou de mauvaise qualité des épiceries locales. D'autre part, ils notent une plus grande diversité à la coopérative qu'à l'épicerie, ainsi que des produits de meilleur goût.

Il y a des tomates qui sont blanches, rouges, jaunes, noires, bleues, etc. Les gens mangent enfin les légumes et trouvent que la carotte goute la carotte. Là, c'est compris que la carotte achetée à l'épicerie l'important c'est qu'elle soit pesante et pas qu'elle soit bonne. Les fraises, tu as vu la réaction du monde! (B1).

Selon quelques répondants, la clientèle du Grenier boréal reconnaît davantage les produits sains et se trouve moins dans l'obligation de consommer les aliments qui viennent de loin. Un changement de mentalité s'opère tranquillement, certains clients notent des différences entre les produits consommés avant et après l'installation de la Coop.

Les gens découvrent la fraîcheur. Comme société, de plus en plus, il y a une sensibilisation et une préoccupation par rapport aux engrais, pesticides et OGM et tout ce que tu n'as pas dans les produits de la coopérative. Moi je ne laverai pas mes fraises du Grenier boréal, mais de l'épicerie oui. Et le goût! Ah wow! C'est incroyable (B4).

Plusieurs font référence aux méthodes biologiques utilisées au Grenier boréal malgré le fait qu'elles ne soient pas certifiées. Les gens qui consomment leurs produits mangent mieux selon l'opinion d'un répondant.

CHAPITRE V

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre a comme objectif d'analyser les résultats exposés au chapitre précédent concernant les différents enjeux entourant la sécurité alimentaire de deux populations situées en région rurale éloignée des grands centres. L'analyse est structurée selon les questions et les hypothèses de recherche. Celle-ci cherche à appréhender pourquoi et comment se manifeste l'insécurité alimentaire de deux populations ainsi que les efforts mis en place pour la contrer. Certaines comparaisons entre les deux territoires sont faites, ce qui permet d'identifier des éléments de convergence et divergence. Il s'agit d'interpréter dans un premier temps le type d'insécurité alimentaire présent et les raisons qui l'expliquent dans chacun des territoires à l'étude. Dans un second temps, des liens entre certains facteurs de vulnérabilité des deux communautés rurales éloignées au regard de l'alimentation sont établis. De plus, ce chapitre cherche à montrer comment la participation communautaire élargie de la population, malgré quelques dissemblances et dynamiques différentes, a des incidences significatives sur la réalisation des deux projets. Ultiment, il s'attache à mettre en lumière les contributions qui émanent du processus de sécurisation alimentaire dans une perspective de développement local par l'agriculture dans un contexte d'éloignement. Il est important de mentionner que l'interprétation se base sur des données obtenues en 2017. Il se peut que certains éléments aient changé depuis leur obtention.

5.1 Deux terrains d'études : deux réalités propres d'insécurité alimentaire

En 2019, 420 000 personnes étaient considérées comme étant en état d'insécurité alimentaire au Québec (Gobeil, 2019). Selon les données compilées par le MAPAQ, l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ) et Statistique Canada en 2018, les efforts déployés depuis le début des années 2010 dans l'optique d'une meilleure desserte dans plusieurs régions n'ont pas permis d'améliorer la situation. Le problème apparaît encore plus prononcé en milieu rural, particulièrement en région éloignée (*Ibid.*). Les résultats permettent de constater que malgré certaines similitudes dans la façon dont est vécue l'insécurité alimentaire, les causes sont distinctes. Il existe en effet dans les MRC d'Antoine-Labelle et de Minganie certaines faiblesses en ce qui a trait à toutes les dimensions de la sécurité alimentaire. Toutefois, certaines dimensions apparaissent plus importantes que les autres pour chacun des territoires.

5.1.1 L'insécurité alimentaire dans la MRC d'Antoine-Labelle : un problème d'accessibilité économique

Dans la région administrative des Laurentides, près de 40 000 personnes vivent dans un désert alimentaire (Gobeil, 2019). L'accessibilité économique aux aliments est compromise par le manque de moyens financiers des individus, le prix élevé des aliments, ainsi que par l'inadéquation de ces deux éléments. La pauvreté est bien présente dans la MRC d'Antoine-Labelle et cette situation est d'autant plus évidente lorsqu'on compare à la région des Laurentides. 21,2 % de la population de la MRC d'Antoine-Labelle, soit 7175 personnes, vivent sous la mesure de faible revenu (MFR) après impôts, le taux le plus élevé de toutes les MRC de la région (CISSS des Laurentides, 2019). Le taux de chômage (11,2 %) est également le plus élevé de toutes les MRC des Laurentides (Statistique Canada, 2017b). Par ailleurs, le manque

de dynamisme économique dû au contexte dans lequel baigne la région exacerbe la situation. En effet, ces régions éloignées sont peu connectées aux secteurs économiques de pointe limitant le nombre d'emplois rémunérateurs. Cette pauvreté se reflète sur l'alimentation de la population. Parallèlement, les principales épiceries, IGA et Métro, des enseignes considérées plus dispendieuses, limitent le pouvoir d'achat de plusieurs habitants (Doucet, 2017). Une réalité qui est difficilement surmontable selon certains répondants puisque la majorité des emplois de la MRC ne procure qu'un salaire de base et/ou saisonnier.

Ceci fait écho à l'étude de Power (2005) qui aborde l'enjeu du prix « non fixe » de l'épicerie, c'est-à-dire le fait que l'achat reste à la discrétion de l'individu et surtout dépend de ses capacités financières. Cette dimension discrétionnaire et variable de la dépense d'épicerie n'est pas présente dans d'autres dépenses tel le loyer, le téléphone, l'électricité et l'internet, qui demeurent « fixes ». Cela s'inscrit également en continuité avec l'étude de Duquette *et al.* (2011) qui évoque que ces coûts « non compressibles » ont un impact sur le budget (hebdomadaire, mensuel, annuel), puisqu'ils sont non négociables. Cette même instance affirme que le prix du logement est la principale menace à la sécurité alimentaire, notamment pour les plus pauvres (*Ibid.*). Par exemple, en 2019, 41,3 % des ménages locataires de la MRC d'Antoine-Labelle consacraient plus de 30 % de leur revenu à leur loyer, tandis que dans la municipalité de Mont-Laurier 15 % des locataires dépensaient plus de 50 % de leur revenu pour le logement (RQOH, 2019). Un pourcentage trop élevé, puisque selon Rettino-Parazelli (2017), les ménages qui consacrent 30 %, ou plus de leurs revenus (avant impôts) au loyer font face à des problèmes financiers. Le Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale identifie le manque d'abordabilité des logements comme une cause primaire de l'insécurité alimentaire. Leur étude indique que lorsque 30 % du revenu est dédié à l'habitation, cela se répercute sur le budget pour l'alimentation (CIUSSS de la Capitale Nationale, 2020). Cela n'est pas sans rappeler

les travaux de Sen (1981), qui montrait que même lorsque la nourriture est disponible, cela ne signifie pas que les individus y ont accès. Un aspect aussi important selon Thériault et Otis (2003) qui soutiennent que tant qu'un accès aux aliments approprié n'est pas garanti, on ne parviendra pas à contrer l'insécurité alimentaire, et ce malgré la disponibilité de nourriture en quantité suffisante sur un territoire.

5.1.2 L'insécurité alimentaire dans la MRC d'Antoine-Labelle : un problème d'accessibilité physique

Les résultats montrent que l'accessibilité physique présente une difficulté pour de nombreux résidents habitant des municipalités mal desservies du point de vue alimentaire puisqu'ils doivent se déplacer sur de longue distance pour accéder à des commerces. Malgré le fait que plusieurs répondants se disent pénalisés par le fait que la MRC soit la plus « isolée » de la région et que cela puisse affecter les livraisons des aliments, les infrastructures et l'organisation du système d'approvisionnement et de distribution ainsi que les pratiques non marchandes semblent être moins problématiques sur ce territoire par rapport à la MRC de Minganie. Les résultats indiquent qu'il s'agit moins d'un enjeu lié à l'organisation du système, que d'un enjeu lié aux capacités à se rendre résultant d'un manque d'infrastructures et de service (p. ex. transport en commun, routes) sur un territoire de taille considérable et peu peuplé.

Comme il a été dit au chapitre III (cf. 3.2.1), 40 % de la population de la MRC se concentre à Mont-Laurier. Sur une superficie totale de 14 794 km², seulement 5600 km² sont habités, avec une densité de population de seulement 2,4 habitants au km² (CISSS des Laurentides, 2019). 10 des 17 municipalités comptent moins de 1000 habitants (Statistique Canada, 2017a). La faiblesse démographique et la répartition inégale de la population sur le territoire posent un problème d'accès aux

services de proximité, incluant les commerces alimentaires. Rappelons que les principaux services se trouvent à Mont-Laurier ce qui signifie que le 60 % de la population de la MRC d'Antoine-Labelle voit son accessibilité physique réduite (CISSS des Laurentides, 2019).

Plusieurs répondants parlent également du manque de transport collectif et d'enjeux au niveau du transport individuel. Certains individus ne disposent pas d'une voiture ou celle-ci est en mauvaise condition, alors que l'état de santé (population vieillissante) rend difficiles les déplacements. Ceci rappelle les travaux de Simard (2005) qui reconnaît l'importance des facteurs géographiques dans l'offre de services, incluant les services alimentaires, en milieu rural et l'importance de la mise en place d'infrastructures adéquates. L'auteure constate que ce manque est causé par des « éléments, qui sont autant de caractéristiques de la structure de peuplement, qui déterminent la qualité et la quantité des services disponibles pour la population et [...] leur degré d'accessibilité » (*Ibid.*,17). Comme l'explique Gobeil (2019), cette concentration de services, comme à Mont-Laurier, est typique des régions éloignées ayant une faible densité de population où les grandes bannières épicières se font plus rares, car le volume de consommateurs est insuffisant pour assurer une rentabilité. Ainsi, une des dimensions de la sécurité alimentaire, l'accessibilité (économique et physique) apparaît comme problématique pour les citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle, entre autres en raison de la configuration géographique du territoire, du manque de services et d'une pauvreté notable.

5.1.3 L'insécurité alimentaire dans la MRC de Minganie : un manque de disponibilité

Sur la Côte-Nord, et plus précisément dans la MRC de Minganie, l'insécurité alimentaire est également la réalité pour de nombreux habitants selon les résultats

obtenus. Or, les principaux enjeux sont liés à la disponibilité des aliments (l'offre) qui dépend de la production et la productivité agricole, des importations alimentaires, du stockage et des pertes (Touzard et Temple, 2012). Comme d'autres régions moins bien positionnées en ce qui a trait au potentiel agricole, la Côte-Nord a connu un recul de la production locale, avec l'abandon des potagers individuels. L'amélioration des moyens de transport a conforté l'idée que les aliments pouvaient désormais être « importés » d'autres régions. La Minganie est ainsi aujourd'hui dépendante des importations interrégionales. Toutefois, comme dans d'autres régions, la MRC de Minganie est moins performante du point de vue agricole, mais l'agriculture n'est pas impossible. Selon l'Union des producteurs agricoles (UPA), il y aurait un manque de volonté politique pour mettre en place un PDZA dans chaque MRC (Dupont, 2019). Cela n'empêche pas certains acteurs issus du milieu agricole de faire de la promotion de l'agriculture sur la Côte-Nord qui comptait tout de même 110 producteurs agricoles en 2019 (*Ibid.*). Malgré ce nombre relativement limité, elle demeure la seule région au Québec où le nombre de producteurs est en augmentation. Or, selon Dupont toujours, sans les outils nécessaires (PDZA) et la volonté politique, il sera difficile de faire prospérer ce secteur (*Ibid.*).

La disponibilité est également rythmée par les livraisons d'aliments provenant d'autres régions (routières, navales, etc.) et menacée par certains imprévus de transport (abordés dans les sous-sections). La compagnie Sobey's, qui dessert plusieurs épiceries et dépanneurs en Minganie, a ses entrepôts dans la région de Québec et de la Communauté métropolitaine de Montréal (Terrebonne), ce qui représente des milliers de kilomètres de transport (Brunette et Laflamme, 2019). Ces imprévus causent des pertes alimentaires, un élément influençant la disponibilité (Touzard et Temple, 2012).

La disponibilité alimentaire doit également être regardée sous le prisme des approvisionnements locaux non-agricoles. Pendant longtemps, les Minganois

récoltaient des aliments et les entreposaient pour l'hiver. Bien que cela se fasse encore, plusieurs répondants notent un recul de ces pratiques chez les nouvelles générations. Par ailleurs, les lois en vigueur les limitent. Il faut par exemple disposer d'un permis pour pratiquer la pêche en mer. Cela réduit les opportunités d'approvisionnement personnel, pourtant traditionnel dans la région. Cela n'est pas sans rappeler les propos de Schutter (2013) concernant les enjeux de souveraineté alimentaire renvoyant au droit des communautés à disposer des ressources qui se trouvent sur leur territoire (Élie-Leonard et Doyon, 2019). En 2015, des demandes ont été déposées par des Monganois auprès de Pêches et Océans Canada dans le but d'obtenir des permis de pêche récréative en eaux salées (Garneau, 2018). Ces litiges à propos du prélèvement personnel des ressources halieutiques rappellent l'exemple de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français au sud de Terre-Neuve. Les travaux montrent en effet comment certains règlements de l'industrie de la pêche et du droit maritime international ont des effets directs, parfois dévastateurs, sur la souveraineté alimentaire des populations locales (Keske *et al.*, 2016). Ainsi, les résultats montrent qu'une plus grande liberté de prélèvement de ressources locales à des fins personnelles pourrait limiter la dépendance aux importations interrégionales. Cela ne réglerait toutefois pas l'ensemble du problème puisqu'un recul de certaines activités est observé bien que celles-ci soient autorisées. C'est pourquoi des campagnes d'information et de promotion des pratiques traditionnelles pourraient elles aussi avoir leur pertinence. Il faudra également voir si les préoccupations récentes concernant la qualité des aliments ainsi que le regain d'intérêt pour leur production et transformation, raviveront l'intérêt pour ces pratiques traditionnelles et inciteront la mise en place à de nouvelles habitudes alimentaires en Minganie.

5.1.4 L'insécurité alimentaire dans la MRC de Minganie : un problème de qualité

Enfin, la qualité des aliments frais et sains, notamment les fruits et les légumes, est souvent compromise dans les territoires d'étude, mais de manière plus prononcée en Minganie. Les résultats montrent combien trop souvent les produits ont perdu de leur fraîcheur après avoir franchi des milliers de kilomètres. À cela s'ajoute une instabilité due aux cycles de livraison, qui est assez souvent exacerbée par des imprévus (accidents, retards, climat). Cette dimension de la sécurité alimentaire est particulièrement importante en période hivernale. La région connaît parfois des pertes, non pas liées à l'entreposage comme c'est souvent le cas dans les pays du Sud (The World Bank, 2011), mais surtout en raison des livraisons qui tardent au point que les aliments, une fois arrivés à destination, sont impropres à la consommation. Une réalité qui cause un certain stress aux résidents. Cela les amène parfois à prévoir leurs achats, notamment d'aliments frais et périssables, plus que dans les grands centres urbains. La perte en aliments périssables destinés à la Côte-Nord réduit ainsi la quantité et le choix de denrées de qualité sur le territoire.

La qualité réfère également aux caractéristiques nutritionnelles des aliments (Touzard et Temple, 2012). Les résultats de notre étude confirment la présence de certains problèmes de santé comme l'obésité et le diabète. En 2016, 23 % des Minganois sont en surpoids comparativement à 19 % pour l'ensemble du Québec (Éditions Nordiques, 2016). Ainsi, si les fruits et légumes sont de moins bonne qualité, il est probable que les personnes décident de ne pas s'en procurer. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) :

la faible consommation de fruits et légumes figure parmi les dix principaux facteurs de risque de la mortalité mondiale [...] il est manifeste que les fruits et

légumes permettent de réduire le risque d'obésité, et qu'ils réduisent probablement le risque de diabète (OMS, 2020 : s.p.).

Selon le directeur de la Santé publique de la Côte-Nord, ces problèmes s'expliquent par l'achat trop fréquent des repas déjà préparés qui contiennent des quantités importantes de sels et de gras. Cela est selon lui lié au manque de production agricole dans la région ainsi qu'aux contraintes (p. ex. éloignement, climat) empêchant la consommation d'aliments frais et sains (Paquet, 2016).

5.2 Les communautés rurales éloignées : plus vulnérables par rapport à l'alimentation ?

La première question secondaire de cette recherche visait à saisir pourquoi les populations situées en régions rurales éloignées des grands centres sont plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire. On supposait à cet effet qu'elles étaient plus vulnérables en raison du coût des aliments, des conditions bioclimatiques de leur milieu ainsi que de leurs caractéristiques socioéconomiques (cf. 2.1). En abordant le concept de la vulnérabilité de façon dynamique comme le suggèrent Zwick Monney et Grimard (2015) au chapitre II de ce mémoire l'attention a été portée aux dimensions individuelles, mais également aux aspects économiques, politiques, géographiques et même sociaux. Dans le cadre de cette recherche, la vulnérabilité a été abordée par rapport à la sécurité alimentaire, et plus spécifiquement d'un point de vue environnemental, économique et social.

5.2.1 La vulnérabilité des régions éloignées : des difficultés de site

En ce qui concerne le site, les facteurs bioclimatiques des deux terrains d'étude n'offrent pas des conditions idéales pour faire de l'agriculture maraichère hautement productive. Dans les deux cas, les résultats de cette étude indiquent que les terres ne disposent pas des propriétés pédologiques et orographiques des terres de la Montérégie et que le climat est moins clément que dans le sud de la province. Pour la MRC d'Antoine-Labelle, les basses températures, les dégels tardifs, le morcellement des terres et les gels hâtifs sont des facteurs bioclimatiques limitant l'agriculture. Les périodes de gel sont plus longues et le couvert nival peut varier entre 80 et 100 cm lors des mois d'hiver (janvier à mars), ce qui étire la saison hivernale et peut avoir des impacts sur les productions (MRC d'Antoine-Labelle, 2015).

Un raisonnement similaire s'applique à la MRC de Minganie où « l'agriculture [...] en raison de la courte saison et de la particularité de certaines productions [...] est vulnérable aux aléas climatiques » (Pierre, 2015). Étant donné les distances à parcourir encore plus importantes que dans la MRC d'Antoine-Labelle et le climat très changeant, les Minganois apparaissent encore plus vulnérables. Plusieurs répondants voient cette vulnérabilité s'accroître lors de périodes de grands vents. En 2019, lors d'une tempête hivernale (avec des rafales de plus de 90 km/h), la route a été fermée entre Mingan et Kegaska dans la MRC de Minganie. Le brouillard est aussi fréquent, ce qui accentue la vulnérabilité alimentaire puisqu'il affecte les déplacements de manière imprévisible. Comme le précise Dufour (1979), c'est la rencontre des eaux froides du courant du Labrador avec les masses d'air chaud du continent dans cette région qui explique la haute fréquence d'apparition de brouillards voilant souvent l'ensemble de cette côte. Enfin, les facteurs biophysiques des deux territoires d'étude (p. ex. climat, type de sols, géologie) rendent les populations de ces deux régions

rurales éloignées plus vulnérables du point de vue de la sécurité alimentaire comparativement celles habitant dans des régions plus propices à l'agriculture.

5.2.2 La vulnérabilité des régions éloignées : des difficultés de situation

Comme mentionné au chapitre II de ce mémoire « la situation d'une ville est en revanche sa position géographique par rapport à son espace relationnel, que l'on peut appréhender à différentes échelles » (Fusco *et al.*, s.d. : s.p.). Cela dit, la situation se réfère aux facteurs humains mis en relation avec les espaces environnants. Parmi ces éléments (humains et physiques) Fusco *et al.* (s.d.) notent les distances (p. ex. éloignement), la position géographique par rapport aux canaux de communication (p. ex. fracture numérique) ainsi que la facilité de la relation (p. ex. disposer d'une seule route sur un territoire). Ces derniers jouent un rôle dans la mise en relation humaine entre un territoire spécifique et son environnement spatial pouvant accentuer sa vulnérabilité (*Ibid.*).

Au chapitre III (cf. 3.2.3), une définition d'une région éloignée comme entendu dans cette étude a été donnée. De façon succincte, il s'agit de territoires qui ne sont pas localisés dans une région centrale ni adjacente à une ville de taille moyenne dite « en région », et à l'extérieur des milieux péri-métropolitains, ou urbains (Polèse et Shearmur, 2002). L'éloignement (la situation) apparaît comme un enjeu d'importance pour la sécurité alimentaire des deux MRC à l'étude. Les répondants des deux territoires à l'étude font référence à deux formes d'éloignement, soit l'éloignement « extérieur » (par rapport aux grands centres) et l'éloignement « intérieur » (à l'échelle de la MRC).

L'éloignement « extérieur » de la MRC d'Antoine-Labelle est moins évident (distances moins longues) qu'en Minganie. Ce type d'éloignement est moins ressenti par rapport à la CMM, mais davantage par rapport aux autres MRC de la région des Laurentides. Il faut se rappeler que la MRC d'Antoine-Labelle est la plus éloignée de la ville centrale (Saint-Jérôme) ainsi que de Blainville (où se trouve Moisson Laurentides). Plusieurs répondants de la MRC d'Antoine-Labelle utilisaient des mots comme la « région oubliée », la « dernière sur la ligne de desserte alimentaire », la « zone grise », couverte d'un « rideau invisible ». En fait, elle est perçue par les résidents comme étant éloignée sans être considérée comme suffisamment éloignée selon les critères du gouvernement. Ainsi, la MRC d'Antoine-Labelle ne dispose pas d'un statut officiel de région éloignée. Elle ne bénéficie donc pas de services, de fonds de compensation, ni de déductions pour les frais de subsistance, comme l'alimentation (Canada, 2020). Ces déductions permettent : « d'offrir un allègement à ceux [...] [qui] sont souvent confrontés à un coût de la vie plus élevé, à des contraintes environnementales et à un accès limité aux services » (*Ibid.*, s.p.).

Toutefois, les résultats montrent que la région dispose de sols moins propices à l'agriculture et un manque d'infrastructures. Ainsi, bien que l'éloignement « extérieur » dans la MRC d'Antoine-Labelle ne soit pas reconnu, il est vécu par les populations locales, particulièrement par rapport à son positionnement géographique dans la région des Laurentides.

Dans la MRC de Minganie, l'éloignement « extérieur » est davantage reconnu. La MRC a le statut de région éloignée intermédiaire (et non nordique) ce qui signifie que ses habitants peuvent recevoir une prime d'éloignement minimale 5,50 \$ par jour (*Ibid.*). L'éloignement de la MRC de Minganie par rapport aux grands centres est évident comparativement à la MRC d'Antoine-Labelle. Or, les résultats de cette étude tendent à montrer que le statut de région éloignée intermédiaire ne permet pas de

réduire les enjeux d'insécurité alimentaire en Minganie. Selon une étude réalisée en 2011, les familles monoparentales à faible revenu de la Côte-Nord dépensent 55 % de leur revenu après impôt pour se procurer un panier à provisions nutritif, comparativement à 14 % pour les familles moyennes (2 adultes et 2 enfants) (MRC de Minganie, 2013). Ce même rapport indique que 40 % des familles monoparentales dans la MRC de Minganie disposent d'un faible revenu. La compensation financière ne contrebalance que partiellement le coût de la vie élevé. Ainsi, l'éloignement « extérieur » en Minganie est davantage ressenti et vécu par rapport aux grands centres que dans la MRC d'Antoine-Labelle.

Quoique perçu différemment, l'éloignement « extérieur » des deux MRC à l'étude peut avoir des effets similaires sur l'alimentation locale. Dans les deux cas, le fait d'être éloigné d'autres régions où l'activité agricole est plus importante les limiterait leur accès à certains services agricoles. Elles se voient ainsi désavantagées puisque les régions plus propices à l'agriculture (p. ex. Montérégie, Centre-du-Québec) seraient priorisées et auraient un plus grand accès aux subventions. Par ailleurs, les agriculteurs des MRC d'Antoine-Labelle et de Minganie payent plus cher pour la machinerie et les intrants agricoles, puisqu'ils doivent supporter les frais de transport et que ceux-ci proviennent de loin. Les agriculteurs de ces régions ne sont pas toujours en mesure de payer les prix plus élevés. Cet éloignement place ainsi les MRC dans un cercle vicieux de faible productivité agricole et de déconnexion.

En ce qui concerne l'éloignement « intérieur », soit à l'échelle même des deux MRC, elle apparaît comme ayant une incidence élevée sur l'accessibilité physique, une des principales dimensions affectant la sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle, et également présente dans la MRC de Minganie. Dans les deux cas, l'utilisation de la voiture est incontournable puisque le transport en commun est très peu développé. Cela s'explique par le fait que la densité démographique à la MRC d'Antoine-Labelle est

très peu densément peuplée, que la population est inégalement répartie sur le territoire et donc que la mise en place d'un tel service coûterait très cher. En Minganie, les villages sont dispersés et de longues distances les séparent. Ainsi, en plus de vivre de l'éloignement « extérieur », plusieurs ménages souffrent d'un éloignement « intérieur » qui affecte leur sécurité alimentaire étant donné les distances à parcourir pour se procurer des denrées. Ceci est particulièrement vrai pour les ménages qui demeurent à distance des principaux axes routiers et des « zones centrales » comme Mont-Laurier (MRC d'Antoine-Labelle) et Havre-Saint-Pierre (MRC de Minganie). Ainsi, il existe un « double éloignement » pour certains segments de population affectant encore davantage leur sécurité alimentaire. Cela montre tout l'intérêt de la notion d'échelle dans l'étude de la sécurité alimentaire et plus largement de la perspective géographique. En considérant à la fois l'éloignement « extérieur » et « intérieur », c'est-à-dire l'étude de la sécurité alimentaire tant à l'échelle régionale que celle de la MRC (intérieur), il est possible d'observer le cumul des difficultés pour certaines populations.

Ces deux types d'éloignement n'affectent pas les mêmes dimensions de la sécurité alimentaire. L'éloignement « extérieur » a une influence sur la disponibilité et la qualité alimentaire. En effet, les prix de vente des aliments « importés » dans la région sont plus élevés et les coûts de production des aliments seraient plus importants en raison des frais de transport des intrants agricoles. L'éloignement « extérieur » affecte également la qualité des aliments puisque ceux-ci doivent être transportés sur de longues distances ce qui diminue leur fraîcheur. Pour sa part, l'éloignement « intérieur » a une incidence directe sur l'accessibilité physique et indirecte sur l'accessibilité économique. Les personnes habitant des municipalités éloignées des commerces alimentaires doivent en effet se déplacer sur de plus longues distances pour se procurer des aliments, des déplacements qui peuvent être rendus difficiles pour de multiples raisons expliquées précédemment et qui ont un coût financier, réduisant ainsi les ressources pour l'achat de nourriture.

Les résultats de cette recherche montrent par ailleurs que les facteurs de site et de situation ne sont pas les seuls éléments qui rendent les deux territoires à l'étude plus vulnérables sur le plan de la sécurité alimentaire. La concentration des services d'aide dans les principaux villages et la stigmatisation concernant l'aide alimentaire font qu'il est difficile de venir en aide à l'ensemble des personnes vulnérables. Un phénomène que certains acteurs ont appelé la « pauvreté invisible ». Plusieurs chercheurs dont Tarasuk (2001) qui se sont penchés sur ces questions notent un sentiment de détresse et de honte chez les personnes recevant de l'aide alimentaire. Des sentiments qui parfois limitent les demandes d'aide (Arsenault-Héту et Doyon, 2019). Le fait de vivre dans de petites communautés rurales où l'anonymat est loin d'être garanti décourage certainement des personnes à faire des demandes d'aide. Une réalité qui risque de réduire la capacité de ce type d'initiative à contrer l'insécurité alimentaire.

5.3 Le Grenier boréal et Cultiver pour nourrir : des logiques différentes, un but commun

Afin de comprendre la dynamique d'acteurs dans l'élaboration et la mise en place des deux initiatives agricoles, la deuxième hypothèse secondaire de la recherche suppose que la réalisation d'initiatives agricoles locales requiert une participation communautaire élargie d'une diversité d'acteurs locaux afin de mobiliser les ressources nécessaires à sa mise en place. Comme exposé dans le chapitre précédent, de nombreux acteurs issus de domaines différents dans les deux communautés ont été impliqués dans la mise en place des deux projets. Les résultats montrent que la participation communautaire a joué un rôle déterminant dans la sensibilisation et la mobilisation des populations. Or, elle s'est réalisée selon deux logiques différentes, l'une d'aide alimentaire, l'autre d'économie sociale, compte tenu des besoins et des aspirations de chacune des communautés.

5.3.1 La participation communautaire: une recette de réussite

Dans la mise en place et le fonctionnement des deux initiatives, la participation communautaire apparaît incontournable et a permis de mobiliser les ressources nécessaires. Divers membres des communautés se sont engagés de différentes façons et la nature de leurs contributions est variée : financière, humaine, politique, etc. Cet engagement des acteurs locaux apparaît lié au développement d'une importante conscience collective, qui amène les acteurs à relativiser leurs différences pour le bien-être de la collectivité, les incitant à agir ensemble et à se concerter (Klein, 2008). Cette conscience collective :

est délimitée territorialement, qui constitue une base essentielle pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques, une base d'entrepreneuriat « partenarial ». . Cette base peut se cristalliser en institutions qui sédimentent l'expérience laissée par l'action collective et qui, à travers l'apprentissage, agissent comme moyen favorable au lancement de nouvelles initiatives et projets, reproduisant ainsi le cycle (*Ibid.*, 55-56).

Malgré certains défis et différences d'opinion, tous les répondants ont reconnu l'intérêt collectif des projets ce qui a mené à un si haut niveau de participation de la part des acteurs (de plusieurs domaines) de la communauté dans la réussite des projets. Toujours selon Klein (2008), le travail en « silo » freine les capacités d'innovation et de développement des communautés, c'est un « piège » que les deux communautés étudiées sont parvenues à éviter.

Dans la MRC de Minganie, ce ne sont pas tous les citoyens qui ont adhéré dès le départ au projet et certains n'y adhèrent toujours pas. Celui-ci a été perçu par certains comme « une idée de fou » en raison de son caractère inédit et de son emplacement sur un ancien dépotoir militaire. Bien que la contamination du site soit minime, cela pourrait

expliquer la réticence de certains citoyens. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, le projet Cultiver pour nourrir a également fait face à certaines réticences de la part de quelques citoyens qui croyaient plus ou moins en la faisabilité du projet. De manière générale toutefois, les deux projets bénéficient d'une acceptation sociale et d'une grande participation citoyenne, notamment des bénévoles.

Le soutien politico-administratif (élus, professionnels, conseillers communautaires) a aussi sa place dans cette dynamique d'acteurs des deux territoires à l'étude. Toutefois, il importe de souligner que les deux projets de cette étude ne relèvent pas directement d'une municipalité ou d'une MRC, ni d'une instance politique bien qu'ils bénéficient tous deux du soutien de ces dernières, notamment par le biais de subventions.

L'avenir des projets pourrait signifier la participation de nouveaux acteurs comme celui du secteur privé, notamment des fondations privées. Une alternative intéressante lorsqu'un organisme, comme Cultiver pour nourrir ou le Grenier boréal, atteint une certaine maturité et que les subventions gouvernementales deviennent limitées. D'autres acteurs qui se distinguent dans la dynamique actorielle entourant les deux initiatives sont les porteurs de projet. Ceux-ci ne sont pas natifs des régions, mais y résident depuis longtemps et ont su se faire une place et une réputation dans leur communauté respective grâce à leur implication. Leur engagement, leur leadership et leur persévérance ont contribué à créer des équipes de travail où chaque employé est complémentaire des autres. Rappelons d'ailleurs que les employés ont été sélectionnés en fonction de leurs complémentarités. Cela rappelle la théorie des compétences collectives, comme le présentent Tremblay et Amherdt (2002) elle :

renvoie à des individus qui coopèrent en vue de réaliser des tâches communes ou d'atteindre des objectifs communs, et ce, sous la direction d'un leadership commun et par une division du travail (Schein, 1971). Elle émerge d'autre part du concept de compétences, qui s'est progressivement substitué à d'autres

notions comme les aptitudes, les capacités, voire même la formation acquise par les individus (*Ibid.*, 5).

Ainsi, il apparaît que la conscience collective (Klein, 2008) et les compétences collectives (Tremblay et Amherdt, 2002) des acteurs impliqués dans les initiatives ont contribué à des dynamiques d'acteurs favorables à la réussite des projets respectifs. Enfin, pour les deux études de cas, on observe, comme Doyon et Deroo (2014), que « la capacité des acteurs locaux à se connecter à d'autres acteurs intervenant à des échelles supérieures » permet de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place des projets, et notamment des ressources financières (*Ibid.*, 9). Ainsi, si l'adhésion des acteurs locaux est incontournable, le soutien d'acteurs extérieurs apparaît tout aussi important. Sans ces dernières, les projets n'auraient probablement pas été possibles malgré la volonté des acteurs locaux.

5.3.2 Une dynamique d'aide sociocommunautaire vs d'économie sociale

Les logiques sous-tendant les dynamiques d'acteurs des deux projets diffèrent. Cultiver pour nourrir a été conçu par le milieu communautaire dans une optique d'intervention alimentaire et sociale, un choix s'ancrant dans l'histoire locale et la force du réseau communautaire de la région. (Doucet, 2017) rappellent l'importance de la concertation dans la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le fort esprit communautaire dans lequel s'est réalisé le projet. Cette « culture » d'aide communautaire dans la région, qui a également pu être observée dans le cadre de cette étude, a influé la dynamique dans laquelle le projet a été réalisé. Plusieurs répondants ont parlé de l'exemplarité du réseau communautaire de la région malgré le peu de ressources dont il dispose. C'est dans cet esprit d'entraide et de débrouillardise qu'a vu le jour Cultiver pour nourrir, qui serait difficilement imaginable s'il n'avait pas été porté par ce secteur.

La MRC de Minganie compose elle aussi avec certaines difficultés sociales. Toutefois, le Grenier boréal ne s'est pas développé selon la même logique que Cultiver pour nourrir. Bien que le milieu communautaire soit présent en Minganie et impliqué dans le projet du Grenier boréal, un des principaux objectifs de la coopérative était la création d'emplois et la diversification des activités économiques de la région. Ainsi, le projet a été pensé dans une optique d'économie sociale et non pas d'aide sociocommunautaire comme Cultiver pour nourrir. Le développement social fait tout de même partie de sa mission, mais le milieu communautaire n'est pas au premier plan dans ce projet. En effet, l'idée est venue d'un petit groupe de citoyens qui avaient le souci d'une alimentation saine, mais aussi d'une relance de l'économie qu'il estimait en péril. Dans cette optique de développement économique par circuits courts, le choix de faire de la « vente » et non une production pour des « dons » a été fait. Le projet est ainsi en quête d'un arrimage entre les besoins de ses différents membres, notamment les membres travailleurs qui ont besoin d'un emploi et les membres clients qui souhaitent obtenir des produits.

Un parallèle peut ici être dressé avec le projet de La Clé des Champs de Saint-Camille, une coopérative de solidarité mise en place en 2003, par un groupe de citoyens qui souhaitait un retour de l'activité maraichère, la diversification économique et l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) (Champagne, 2008). L'objectif de La Clé des Champs de Saint-Camille était « de réintroduire la filière locale de transformation et de commercialisation d'antan qui permet une plus grande rétention des capitaux dans la sphère du local » (*Ibid.*, 130). Le Grenier boréal s'inscrit dans une logique similaire, notamment avec la transformation et la vente locale de PFNL. À l'image de ce que souhaitaient à l'époque certains acteurs de Saint-Camille avec La Clé des Champs, il est possible que le Grenier boréal constitue à plus long terme un moteur d'innovation pour le développement de la région.

Dans ces circonstances, pouvons-nous parler de communautés résilientes face aux défis alimentaires? Revenons sur le concept de vulnérabilité par rapport à l'alimentation des populations à l'étude. La définition d'Antoine et Corozza (2011) de la vulnérabilité aborde les actions mises en place par un groupe social, mais également la façon dont la résilience d'une communauté se manifeste. Dans les deux communautés, les acteurs ont réagi selon leurs réalités socioterritoriales et leurs capacités locales. L'acte de résilience des deux communautés les a amenés à reconnaître un problème qui a, par la suite, été abordé de manière constructive par la mobilisation des acteurs et des ressources nécessaires (Manciaux, 2001). Les travaux de Jourdan-Ionescu *et al.* (2018) montrent que la dynamique d'une communauté en mode résilience peut créer du capital social. C'est à travers l'action collective et le réseautage entre les diverses organisations qu'émerge le capital social, une ressource importante pour la résilience communautaire. Ceci est particulièrement vrai pour Cultiver pour nourrir. La résilience communautaire peut être définie comme « la capacité d'une communauté à répondre et à apprendre dans l'adversité » (*Ibid.*, 752). Un phénomène qui, selon ces mêmes auteurs, est de plus en plus perceptible, notamment dans les communautés rurales nord-américaines où l'économie s'est transformée suite aux effets de la mondialisation.

5.4 La sécurisation alimentaire par les initiatives agricoles : perspectives de développement

Comme abordé précédemment, le concept de sécurisation alimentaire peut être compris comme les actions mises en place par les acteurs pour atteindre l'état de la sécurité alimentaire. Selon Touzard et Temple (2012), les efforts de sécurisation alimentaire sont entrepris par les collectivités, le secteur public et les individus, à diverses échelles. Pour cette étude, le processus de sécurisation passe par la mise en place d'initiatives agricoles locales. C'est pourquoi notre hypothèse secondaire trois avance que les

initiatives agricoles locales participent à la sécurisation alimentaire en augmentant la disponibilité, en accroissant l'accessibilité économique et physique ainsi qu'en améliorant la fraîcheur des aliments. L'hypothèse dans son ensemble s'avère plus difficilement vérifiable compte tenu de certaines limites des projets et des territoires. À l'inverse, les contributions des projets ne se limitent pas à la sécurité alimentaire.

5.4.1 Les contributions et les limites des initiatives agricoles locales

En général, il est admis que les initiatives locales seules ne suffisent pas à enrayer l'insécurité alimentaire. Mais elles améliorent les capacités collectives permettant soit de concevoir les facteurs qui la provoquent soit de se mobiliser pour les infléchir. À partir des constats faits, les quatre dimensions mises de l'avant par la FAO (2008) au chapitre II qui assurent l'état de la sécurité alimentaire, ne se manifestent pas de la même manière dans les deux territoires. Malgré plusieurs similitudes, les besoins des territoires diffèrent. De ce fait, il existe des convergences et des divergences entre les contributions des initiatives agricoles. Les initiatives agricoles permettent d'augmenter la disponibilité en aliments. Toutefois, ce constat doit être nuancé. En effet, la disponibilité des aliments semble être moins garantie dans la MRC de Minganie que dans celle d'Antoine-Labelle. Les résultats montrent que les deux initiatives agricoles augmentent l'offre alimentaire, surtout en matière de légumes frais de qualité. Toutefois, on ne peut dire que cette contribution est significative pour l'ensemble de la population des deux MRC. Ceci est en partie dû aux limites de production et de stockage des deux initiatives, limite souvent hors du contrôle des initiatives elles-mêmes.

En Minganie, les produits des jardins vont essentiellement aux résidents de Longue-Pointe-de-Mingan. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, l'augmentation de la disponibilité est particulièrement marquante pour les organismes communautaires de Mont-Laurier. Cela est notamment vrai pour les cuisines collectives. Toutefois, les niveaux de production par rapport à la population ne sont pas encore suffisants. Ils permettent d'augmenter la disponibilité pour une partie seulement de la population. Plusieurs facteurs liés à l'emplacement des sites, à la logistique et aux ressources humaines, limitent la production, et donc la disponibilité.

Dans les deux cas, les défis en matière de production sont en partie liés aux enjeux d'aménagement et de mise en valeur des sites. En fait, une meilleure connaissance des sites par les jardiniers, une amélioration de la qualité des sols et des équipements au fil du temps ont permis d'améliorer de manière significative la productivité. Comme d'autres initiatives agricoles, les premières années ont été rythmées par des essais et erreurs. Les deux initiatives continuent d'ailleurs de se développer. Par ailleurs, l'agrandissement des jardins a permis d'augmenter la production. Mais leur apport a été souvent freiné par le manque d'espace, la gestion interne des jardins, la météo et les financements disponibles.

Les difficultés de gestion entre la mission sociale et la mission agricole ont également pu retarder la production. Dans les premières années de production, il a fallu revoir la charge de travail entre la gestion des bénévoles et l'activité maraîchère. Cette situation a requis des changements dans le fonctionnement des interventions sociales dans les jardins. Le haut niveau de participation des bénévoles, dont plusieurs étaient dans des programmes d'insertion socioprofessionnelle, a fait en sorte que la production agricole passait parfois au second plan en termes de temps mis par les employés. Il est important de noter que ce constat ne vient pas amoindrir l'importance du volet social, mais montre simplement combien la coexistence de ces deux volets peut entraîner des défis.

Dans la MRC de Minganie, le Grenier boréal affiche également certaines limites sur le plan de la disponibilité en raison de sa capacité de production. En fait, deux enjeux d'importance sont la rentabilité du volet maraîcher et le manque de ressources, surtout humaines, pour augmenter la disponibilité alimentaire. Comme mentionné au chapitre IV, les fondateurs du Grenier boréal n'avaient pas pour objectif d'arriver à nourrir l'ensemble de la population de la MRC. Ils souhaitaient plutôt voir des initiatives similaires prendre forme dans la région. Ils arrivent à desservir les membres inscrits, mais atteignent leur capacité maximale. L'augmentation de la production, au moment d'écrire ces lignes, semblait compliquée. Il est difficile de trouver des employés spécialisés dans le domaine agricole en Minganie. Et encore faut-il arriver à les payer. Cette difficulté risque de s'accroître avec le temps, considérant le manque de main-d'œuvre, la population vieillissante, l'instabilité de l'économie, l'exode des jeunes ainsi que la concurrence des salaires offerts par les projets d'envergure. C'est entre autres pourquoi les subventions salariales allouées à des étudiants en agriculture sont si utiles au Grenier boréal afin d'augmenter la production.

Pour les deux études de cas, on estime que l'accessibilité économique s'est plus ou moins améliorée. Dans la MRC d'Antoine-Labelle, l'initiative Cultiver pour nourrir ne faisait aucune vente au moment d'écrire ces lignes, ce qui rend l'amélioration de cette dimension difficilement quantifiable. Par contre, elle permettait aux organismes communautaires de faire certaines économies pour l'achat d'aliments lors des activités.

En considérant que la gratuité (coût non économiquement significatif) de la nourriture permette certaines économies chez les bénéficiaires, on peut parler d'une amélioration indirecte. Par contre, au moment d'écrire ces lignes, l'initiative n'arrivait pas à améliorer l'accessibilité économique telle que définie par Touzard et Temple (2012), c'est-à-dire d'offrir de la nourriture à un prix raisonnable selon les revenus et de disposer des moyens adéquats pour se procurer des aliments. Pour nuancer, l'initiative

ne permet pas de diminuer les prix des denrées et n'améliore pas les moyens (financiers) au sens strict. Mais, puisque certains aliments sont gratuits, le prix n'est plus un obstacle et cela permet de libérer des ressources financières.

Dans la MRC de Minganie, le Grenier boréal est un projet d'économie sociale avec de la vente, c'est-à-dire que le capital financier est réinjecté dans la coopérative. Les répondants de la MRC affirment que celle-ci ne réussit pas à améliorer l'accessibilité économique de ses « clients » puisqu'elle n'est pas en mesure d'offrir des prix inférieurs à ceux de l'épicerie locale. En effet, le volet agricole du Grenier boréal n'est pas rentable et les coûts de production doivent être considérés dans la fixation des prix. Par conséquent, la vente des denrées à des prix compétitifs n'est pas possible pour le moment. Cette situation est acceptée du public. De plus, la présence de leurs produits dans les commerces locaux et les marchés publics réduit le profit ce qui laisse peu de marge pour la fixation des prix.

La contribution des initiatives à la qualité des aliments est considérée comme la plus importante parmi les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, et ce, dans les deux territoires. Une dimension qui, selon Touzard et Temple (2012), réfère à la fraîcheur et aux propriétés nutritionnelles des aliments. La fraîcheur des aliments est une contribution centrale des deux cas. Ceci s'explique entre autres par la proximité des consommateurs des lieux de production. En agriculture de proximité, les produits sont rapidement livrés aux consommateurs ce qui permet une meilleure conservation des nutriments. Ce rapprochement de l'approvisionnement en denrées permet une plus grande fraîcheur puisqu'on élimine le transport. Ceci est particulièrement vrai en Minganie où la fraîcheur est souvent compromise en raison de la distance à parcourir.

D'autres aspects qui nous apparaissent liés à la qualité, mais qui n'en font pas partie à proprement parler selon la définition de Touzard et Temple sont le goût et la diversité.

Le goût des aliments est évidemment intimement lié à leur fraîcheur. La diversité s'attache aux choix des productions, bien que l'accueil réservé à certaines n'ait pas été des plus enthousiaste. On peut toutefois penser que cela fait partie d'un processus d'apprentissage des populations. Par ailleurs, les initiatives fournissent une diversité d'aliments, comme des variétés ancestrales, plutôt que des produits standardisés.

Les semences utilisées par la coopérative sont sélectionnées en fonction de la saveur des légumes, de leur qualité et de leur couleur, plutôt qu'en fonction de leur capacité à être conservés sur une longue période de temps, comme c'est souvent le cas chez les producteurs conventionnels. Ainsi, le Grenier Boréal améliore l'accessibilité à des produits qui sont frais, locaux et savoureux pour les citoyens (Larochelle, 2019 : 26).

La qualité est également améliorée par les modalités de production des fruits et des légumes. En effet, bien que les initiatives étudiées ne disposent pas de la certification biologique, toutes deux appliquent les principes de la permaculture, et n'ont pas recours à des produits chimiques.

En ce qui concerne la stabilité des trois dimensions, elle se limite presque exclusivement à la saison de production des jardins. On note une certaine amélioration de la disponibilité grâce à la production locale qui permet une moins grande dépendance aux livraisons. Celle-ci est d'autant plus améliorée par l'usage de techniques agricoles permettant d'allonger la saison de production. L'accessibilité économique est légèrement améliorée pour les organismes communautaires en permettant de réduire leurs dépenses. La proximité des lieux de production avec les clients et bénéficiaires améliore l'accessibilité physique. Enfin la qualité n'est plus tributaire des cycles de livraison. Il y a donc une forte saisonnalité des contributions alimentaires des initiatives étudiées.

5.4.2 La création d'un nouvel espace de sociabilité et de qualité de vie : l'effet de lieu

Les contributions des deux initiatives agricoles vont au-delà de l'alimentation. Elles concernent le développement économique, la protection de l'environnement, la mise en valeur d'espaces inoccupés, mais surtout le développement social, dans une perspective de multifonctionnalité de l'agriculture. Les deux projets représentent de nouveaux espaces où peuvent se réunir et échanger les membres de la communauté, contribuant ainsi à une meilleure cohésion sociale. Ceci fait échos aux propos de Jean (1985) qui notait « la possibilité d'un autre modèle de développement rural dans ces espaces périphériques [...] [ainsi que] des formes sociales nouvelles et renouvelées de la production agricole » (Jean, 1985 : 319). Le climat de confiance et de réciprocité instauré au cours de la mise en place des deux projets crée des opportunités de partage de savoir-faire et d'intérêts communs (Doucet, 2017).

En ce qui a trait aux incidences sociales, le projet Cultiver pour nourrir se distingue particulièrement. Outre la dimension de la sécurité alimentaire, la mission de Cultiver pour nourrir est d'intervenir sur le volet social de la communauté. Selon Labbé (2016), la Table de concertation en sécurité alimentaire a réussi à faire « d'une pierre deux coups » avec ce projet puisque celui-ci permet de créer un plateau de travail, en collaboration avec d'autres organismes comme Zone Emploi, et d'offrir une opportunité d'insertion et de réinsertion socioprofessionnelle.

Aux travailleurs en formation, s'ajoutent de nombreux bénévoles, dont des retraités et des professionnels en congé, ce qui permet de briser l'isolement social (Duchemin, Wegmuller et Legault, 2010) tout en permettant de se sentir « utiles ». Ceci favorise la mixité sociale c'est-à-dire la rencontre de « personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles [et] à des tranches d'âge différentes. Cette notion [...] suppose

une forme d'hétérogénéité » (Vivre en Ville, 2005 : s.p.). Les projets procurent donc des occasions de socialisation, d'ouverture d'esprit et de nouveaux échanges avec les personnes fréquentant le lieu. À cela s'ajoute l'éducation aux saines habitudes de vie. Les répondants, en particulier ceux de Cultiver pour nourrir, voient les jardins comme un outil de prévention, notamment pour les jeunes dès leur plus jeune âge. Une tâche parfois complexe, compte tenu du manque de connaissances de base en cuisine chez plusieurs parents.

Une autre contribution de Cultiver pour nourrir se trouve du côté de l'appropriation et de la valorisation d'un espace patrimonial qui était quasi abandonné. En effet, le lieu qui a été choisi pour mettre en place le deuxième site des jardins a rendu au site sa vocation d'origine. Avant l'acquisition du site par la ville de Mont-Laurier en 2011, les moniales bénédictines occupaient le bâtiment et le terrain, et ce, depuis 1945 (La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, 2019). L'usage qui en est fait aujourd'hui permet d'ouvrir ce site historiquement « fermé » au public. Ce choix paraît à propos pour faire de la production maraîchère puisque « les monastères des communautés bénédictines d[evaient] être en mesure de fournir tout le nécessaire pour y vivre sans avoir recours à l'extérieur » (*Ibid.*, 15), incluant les aliments. Pendant longtemps, les religieuses ont été autonomes d'un point de vue alimentaire; elles avaient leur propre élevage (poules et chèvres), leur potager, des ruches (*Ibid.*) et faisaient même pousser du houblon sur le site, selon quelques répondants. En 2013, l'activité maraîchère a fait son retour et a permis de (re)découvrir un lieu historique qui serait assez peu fréquenté si le projet n'avait pas eu lieu.

La mise en place des jardins du Grenier boréal a permis la création d'un espace agricole en pleine forêt boréale. Outre, l'activité agricole, les jardins accueillent les membres de la communauté pour des activités diverses (p. ex. balade, observation d'oiseaux, éducation aux produits minganois). Dans la MRC de Minganie, le Grenier boréal a fait

souffler un vent de changement sur le plan de l'agriculture maraichère ainsi que sur le plan de la mobilisation citoyenne et du développement économique. Il a également généré plusieurs impacts sociaux, éducatifs, culturels et même touristiques dans la région. Par sa nature d'économie sociale, le Grenier boréal se veut un projet de développement local. Par ailleurs, bien que les répondants n'aient pas directement parlé de (ré)insertion socioprofessionnelle, cela existe, tout comme dans le projet Cultiver pour nourrir. Le développement social fait partie intrinsèque de la pratique de la coopérative. Ainsi, naturellement, le site est lui aussi un lieu de sociabilité.

Enfin, comme l'ont rappelé plusieurs répondants, ce ne sont pas tous les Minganois qui savent chasser, pêcher et faire de la cueillette en forêt. Au près des nouvelles générations, ce type d'activités se fait plus rare. Or, un projet comme le Grenier boréal, avec un volet de récolte des PFNL, permet la mise en valeur de produits locaux (Larochelle, 2019). Le Grenier boréal contribue ainsi à la promotion des produits typiques à l'intérieur même de son territoire, ainsi qu'à travers le reste du Québec. D'ailleurs, le partage et la vente se font avec d'autres acteurs de la région, qui eux vendent leurs produits ailleurs. Ainsi, les produits locaux comme la chicoutai, la camarine noire, l'airelle, les petits fruits sauvages font tous partie de l'identité de la région (*Ibid.*). Une identité qui est valorisée par le Grenier boréal et participe à la conservation ainsi qu'à la promotion du patrimoine culturel et culinaire de la région (*Ibid.*).

Au chapitre II de ce mémoire (cf. 2.2), est abordé le postulat explicatif de l'exceptionnalisme d'un territoire (l'effet de lieu), soit les lieux qui déterminent l'habitat, l'habiter et les habitants (Bédard, 2017). Ainsi, cette étude, à une échelle fine, permet de constater comment un lieu à vocation agricole peut devenir un espace de vie (fréquentation du lieu), un espace vécu (représentations, valeurs attachées à ce lieu) et un espace social (rapports et usages) (*Ibid.*). L'effet de lieu sur les deux sites est donc

multiple puisqu'il est façonné par les relations qu'entretiennent les humains entre eux et avec leur territoire. Outre les fonctions distinctes qui émanent de ces deux lieux, ils sont des exemples de la manière dont l'agriculture peut générer la réappropriation et la valorisation d'espaces abandonnés ou non utilisés. Forsé (2005) affirme que la localité permet d'articuler et encourager les cercles sociaux à prendre forme. Une réalité observée dans les deux territoires de cette étude grâce à la mise en place des initiatives agricoles.

CONCLUSION

En s'intéressant aux régions rurales éloignées des grands centres, ce mémoire a permis de mieux cerner les enjeux de sécurité alimentaire qui prédominent au sein de deux municipalités régionales de comté (MRC) québécoises. C'est notamment la mutation de l'agriculture au cours des dernières décennies qui s'est manifestée par la concentration, la spécialisation et l'intensification, qui a généré de multiples enjeux liés à l'alimentation des individus. De nombreux problèmes d'insécurité alimentaire se sont intensifiés au Québec et la demande d'aide alimentaire n'a cessé d'augmenter tant en milieu rural qu'en milieu urbain (Doyon et Klein, 2019).

Ainsi, l'objectif de cette recherche était d'analyser les différentes pratiques et alternatives collectives mises en place pour combattre l'insécurité alimentaire en milieu rural. Pour ce faire, dans deux MRC du Québec, celles d'Antoine-Labelle (Hautes-Laurentides) et de Minganie (Côte-Nord), deux initiatives agricoles locales ont été ciblées, celles du Grenier boréal (Longue-Pointe-de-Mingan) et de Cultiver pour nourrir (Mont-Laurier). Afin d'être en mesure de valider ou d'infirmer l'hypothèse principale, à savoir que les initiatives agricoles locales contribuent à la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables des régions éloignées des grands centres, trois hypothèses secondaires ont été formulées (nous y revenons en détail à la page suivante). Quatre concepts clés (sécurité alimentaire, vulnérabilité, participation communautaire et sécurisation alimentaire) ont guidé cette recherche et ont permis de construire le cadre opératoire. Au total, 17 entretiens semi-dirigés ont été menés sur les deux terrains d'études. Les résultats ont permis de vérifier et de nuancer les hypothèses de recherche. Le croisement des résultats a permis d'établir des liens de cause à effet,

c'est-à-dire de montrer comment les éléments de cette étude ne sont pas distincts, mais intra-reliés (Bédard, 2017).

Le concept de sécurité alimentaire visait à comprendre quelles dimensions (disponibilité, accessibilité, qualité et stabilité dans le temps) étaient fragilisées dans chacun des territoires. En faisant interagir ce premier concept avec le second, celui de la vulnérabilité, il a été possible de déterminer comment ces populations de régions rurales éloignées des grands centres étaient vulnérables par rapport aux prix (élevés) des aliments, aux conditions bioclimatiques ainsi qu'aux conditions socioéconomiques (précarité). La recherche visait également à comprendre la dynamique d'acteurs entourant chacun des projets grâce au (troisième) concept, celui de participation communautaire. Enfin, cette recherche visait à mettre en lumière les différentes contributions des deux initiatives agricoles locales dans la lutte contre l'insécurité alimentaire étudiées sous la loupe du (quatrième) concept, la sécurisation alimentaire, soit le processus pour atteindre la sécurité alimentaire, pour comprendre les impacts du Grenier boréal et de Cultiver pour nourrir, pour les communautés.

Dans un premier temps, les résultats de ce mémoire ont permis de confirmer la première hypothèse secondaire, avec quelques nuances. Cette hypothèse supposait que les populations situées en région rurale éloignée des grands centres étaient plus vulnérables en raison du coût des aliments, des conditions bioclimatiques du milieu et des caractéristiques socioéconomiques. Comme le révèlent les résultats de cette étude, l'insécurité alimentaire n'est pas vécue de la même manière (causes différentes) d'un territoire à l'autre et certaines dimensions de la sécurité alimentaire s'avèrent davantage problématiques dans chacun des territoires. Toutefois, ces trois éléments de l'hypothèse secondaire un (coût des aliments, conditions bioclimatiques du milieu, caractéristiques socioéconomiques) s'avèrent problématiques sur les deux territoires à l'étude. D'une part, le coût des aliments constitue un enjeu, mais pour des raisons

différentes. En Minganie, les prix sont élevés étant donné les frais de transport découlant de l'éloignement de la région des centres de distribution. Dans le cas d'Antoine-Labelle, le coût des aliments est élevé par rapport au pouvoir d'achat (pauvreté importante) et cela est accentué par la présence d'enseignes épiceries parmi les plus chères au Québec. En ce qui concerne les conditions bioclimatiques des deux territoires, leurs sols ne figurent pas parmi les plus propices pour l'agriculture (morcellement des terrains, type de sols, etc.), ce qui entraîne des difficultés sur le plan de la production maraîchère et réduit la disponibilité (offre) alimentaire. Il est possible d'affirmer que tous ces éléments mentionnés rendent les populations de ces régions plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire.

Dans un second temps, les résultats ont également permis de confirmer la deuxième hypothèse avançant que la mise en place d'initiatives agricoles locales requérait une participation communautaire élargie d'une diversité d'acteurs locaux sensibilisés afin de mobiliser les ressources nécessaires. Malgré une certaine réticence de certains citoyens, surtout observée en Minganie, les résultats ont montré combien les deux projets agricoles sont le fruit d'une forte collaboration d'acteurs provenant de domaines différents (institutionnel, communautaire, citoyen). Ceci peut être lié à ce que Klein (2008) nomme la conscience collective, qui se développe grâce à cette solidarité guidant les actions des individus. Leur collaboration a donné lieu à des compétences collectives découlant de la complémentarité des savoir-faire et des expertises.

Dans un troisième temps, on ne peut que confirmer partiellement la troisième hypothèse secondaire supposant que les initiatives agricoles locales contribueraient à la sécurisation alimentaire en augmentant la disponibilité physique, en accroissant l'accessibilité économique et physique et en améliorant la fraîcheur des aliments. En effet, au moment d'écrire ces lignes, le Grenier boréal et Cultiver pour nourrir n'arrivent pas à combler toutes les dimensions de la sécurité alimentaire tel que défini

au deuxième chapitre de ce mémoire. Cependant, il est possible de constater une amélioration de certains critères. En fait, la disponibilité des aliments est améliorée pour une partie des populations des deux études de cas (p. ex. ceux bénéficiant de l'aide alimentaire dans la MRC d'Antoine-Labelle et principalement les résidents de Longue-Pointe-de-Mingan en Minganie). Aucune des deux initiatives n'améliore la disponibilité pour l'ensemble du territoire (à l'échelle de la MRC). Sur le plan de l'accessibilité économique, les résultats diffèrent, car il n'y a pratiquement pas de vente faite par Cultiver pour nourrir, contrairement au Grenier boréal. En revanche, une certaine amélioration de l'accessibilité économique des organismes fournis par Cultiver pour nourrir est notée puisqu'ils n'ont pas à acheter des fruits et des légumes. Même s'il s'inscrit dans une logique d'économie sociale, le Grenier boréal ne réussit pas à vendre ses produits à un prix accessible aux plus démunis puisque le volet agricole de la coopérative n'est pas encore rentable. Sur le plan de l'accessibilité physique, on note une amélioration pour les organismes de Mont-Laurier qui sont situés à proximité des jardins de Cultiver pour nourrir. On perçoit également une amélioration de l'accessibilité physique au Grenier boréal, mais surtout pour les résidents de Longue-Pointe-de-Mingan. Finalement, les bénéficiaires des initiatives notent une amélioration de la qualité des aliments, notamment de la fraîcheur et de la valeur nutritionnelle, mais aussi du goût et de la diversité. En rapprochant les lieux de productions maraichères, le transport des denrées périssables est réduit, voire éliminé et elles sont plus rapidement accessibles aux populations locales. Ainsi, les initiatives n'améliorent pas toutes les dimensions de la sécurité alimentaire sur les deux territoires, c'est pourquoi nous parlons d'une vérification partielle de l'hypothèse.

La vérification de l'hypothèse principale permet de constater en partie que les initiatives agricoles locales contribuent à la sécurité alimentaire des populations plus vulnérables des régions éloignées des grands centres. Bien qu'ils ne réussissent pas à combler toutes les dimensions de la sécurité alimentaire, les deux projets agricoles

locaux apportent diverses contributions à leurs communautés respectives qui restent cependant vulnérables étant donné certains facteurs de site et de situation.

En effet, les facteurs de site des deux territoires (p. ex. contraintes physiques) ainsi que les facteurs de situation, c'est-à-dire les relations avec l'espace (p. ex. le positionnement et l'éloignement par rapport aux grands centres), font en sorte que les communautés sont plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire que celles habitant à proximité des centres de distribution. De ce fait, il semble légitime de s'interroger sur l'adversité à laquelle les régions rurales éloignées font face, adversité ayant des incidences directes sur l'alimentation des communautés. Ainsi, il existe un « effet d'entraînement », dans les deux territoires, qui constitue un facteur de vulnérabilité alimentaire. Les contraintes agricoles des sites sont accentuées par l'éloignement (la situation) qui augmente les coûts des intrants agricoles qui permettraient d'améliorer les sites, freinant ainsi le développement du secteur agricole.

Bien évidemment, cette étude présente des limites. La première a trait au faible nombre d'acteurs rencontrés dans les deux MRC concernées. En effet, les zones d'études peu peuplées réduisaient le nombre d'acteurs pouvant être rencontrés et par le fait même, les différences de perceptions et d'opinions. Et le nombre de personnes disponibles s'est avéré moindre que prévu. Notamment, dans le cas de la MRC d'Antoine-Labelle, un manque de diversité d'acteurs provenant du milieu institutionnel s'est fait sentir. Certaines circonstances (démissions, conflits d'horaire, annulations spontanées) ont fait en sorte qu'il a été impossible de joindre certains acteurs préalablement ciblés. De plus, le nombre de répondants pouvant être rencontrés a été limité par les distances séparant les terrains d'étude de Montréal. Il devenait compliqué de se déplacer à sa guise (coûts, temps, transport). Aussi, le temps passé sur les deux terrains était limité et calculé préalablement, ce qui laissait peu de marge de manœuvre lors d'imprévus.

Par ailleurs, le peu de littérature sur la sécurité alimentaire en milieu rural et particulièrement sur les zones à l'étude a fait en sorte qu'une large portion des documents consultés avaient été produits par les MRC elles-mêmes. Bien que pertinents, il aurait été intéressant d'avoir davantage de rapports scientifiques portant sur la sécurité alimentaire, et ce, dans ces deux régions. Par ailleurs, plusieurs documents issus du gouvernement du Québec dataient de plus de dix ans, rendant leurs conclusions parfois un peu désuètes.

Une autre limite concerne le choix de la méthode d'échantillonnage (effet boule de neige) qui amenait à faire des entretiens avec des personnes recommandées par les répondants ciblés. Cette méthode a fait en sorte que l'ensemble des répondants (pour les deux terrains) était interpellé par cette problématique ou était impliqué et adhérait aux projets étudiés. Il aurait possiblement été pertinent de contacter des personnes qui n'étaient pas directement liées aux projets afin d'avoir une perspective différente sur les projets étudiés.

Pour terminer, à la lumière des résultats obtenus ainsi que de la littérature disponible sur la sécurité alimentaire et ses différents enjeux, on constate que les contributions des initiatives agricoles locales dans les régions rurales éloignées sont intéressantes, mais encore limitées. Afin d'approfondir davantage notre compréhension de la sécurité et la sécurisation alimentaires dans les régions rurales éloignées, d'autres études de cas mobilisant davantage de répondants pourraient permettre d'établir des corrélations directes et non seulement d'observer de grandes tendances comme c'est ici le cas. Cela permettrait de faire des liens entre les défis auxquels font face les initiatives agricoles et leurs causes (p. ex. manque de soutien et de financement, exclusion des discours politiques). S'intéresser à de multiples initiatives agricoles locales qui voient le jour à travers la province pourrait servir non seulement à recenser ce type de projet, mais aussi à comprendre les obstacles que ceux-ci rencontrent et de proposer des solutions aux

instances publiques. Cette même étude permettrait d'établir des recommandations aux acteurs publics afin d'assurer la viabilité de ce type de projet agricole, surtout en région rurale éloignée. Cette nouvelle étude pourrait enfin permettre de creuser davantage, voire de nuancer les résultats de la présente recherche.

Au moment de conclure ce mémoire et à l'ère de la pandémie mondiale soit, la COVID-19, la question de la sécurité alimentaire fait un retour en force. Il est difficile de ne pas réfléchir à l'avenir de l'agriculture dans un contexte de crise qui met en évidence les failles du système agricole mondialisé actuel dont la société est dépendante. Le système agricole québécois vacille actuellement sous l'effet de la dépendance aux travailleurs étrangers, dont une partie importante ne sera pas présente à l'été 2020. Aussi, avec une pénurie alimentaire possiblement aux portes du Québec, il semble plus que jamais important de considérer le rôle des productions maraichères locales pour répondre aux besoins en situation de crise, ou même pour éviter ladite crise (Fortier, 2020). Pour les régions éloignées, déjà dépendantes des grands centres, cette crise pourrait avoir de graves incidences sur l'alimentation locale.

Dans ces circonstances, nous abondons dans le sens que Jean-Marc Fortier, directeur de la production maraichère à la Ferme des quatre temps et enseignant, lorsque celui-ci affirme l'importance de la multiplication des petites fermes de proximité au Québec priorisant les circuits courts dans une optique de redynamisation des régions rurales (*Ibid.*). Bien qu'il soit encore trop tôt pour avoir une idée claire des effets qu'aura la crise sanitaire de la COVID-19 sur l'agriculture québécoise (et mondiale), nous croyons qu'elle doit être l'occasion de repenser le système agro-industriel dominant et de privilégier une agriculture locale de proximité pouvant finalement combattre l'insécurité alimentaire et de considérer la mise en production d'espaces typiquement moins propices à l'agriculture.

ANNEXE A

SCHÉMATISATION DE LA PROBLÉMATIQUE ET CADRE OPÉRATOIRE

Concepts	Variables	Indicateurs	Sous-indicateurs
1. Sécurité alimentaire	Disponibilité (offre)	Production	Niveau
			Saisonnalité
		Commerces	Nombre
			Types
		Aide alimentaire	
		Transport	Infrastructures
			Équipements
			Fonctionnement
	Accessibilité économique	Pouvoir d'achat	Prix des denrées
	Accessibilité physique	Capacités « à se rendre »	Transport en commun
			Routes (infrastructures)
			Distances
	Qualité	Équilibre nutritionnel	
			Diversité
		Fraicheur	Niveau de pourriture
Présence de résidus		Biologique	
Stabilité (3 autres dimensions)	Temporalité	Régularité	
		Saisonnalité	
2. Vulnérabilité	Caractéristiques socio-économiques	Revenu moyen par habitant	
		Niveau d'éducation	
		Situation familiale	
		Type d'emploi	
		Âge moyen	

		Sexe		
		Indice de défavorisation		
	Éloignement géographique	Position par rapport aux grands centres	Distance terrestre	
			Distance maritime	
			Distance aérienne	
		Niveau d'éloignement	Statut légal	
	Conditions bioclimatiques	Type de climat		
		Type de sol		
		Relief		
		Niveau de vent		
		Saison de croissance		
		Capacités d'adaptation		

Concepts	Variables	Indicateurs	Sous-indicateurs
3. Participation communautaire	Sensibilisation	Type d'acteurs	
		Origines (porteurs)	
		Éléments déclencheurs	
		Moyens de communication (médias)	
		Façons / moyens de prise de conscience	
		Niveau de reconnaissance	
	Mobilisation	Type d'acteurs	
		Niveau d'engagement/motivation	
		Temps dédié	
		Nombre d'acteurs	
		Niveau de soutien	
		Types de Stratégies	
		Ressources exploitées	
		Niveau de collaboration	

		Période de temps/maintien les efforts	
		Objectifs	

Concepts-clés	Variables	Indicateurs	Sous-indicateurs	
4. Sécurisation alimentaire	Disponibilité	Production	Quantité (kg, tonnes)	
			Nombre desservi (ménages)	
	Accessibilité économique	Prix des denrées	Diminution des prix	
			Prix abordables	
	Accessibilité physique	Capacités « à se rendre »	Réduction des distances	
			Stratégies de desserte	
	Qualité	Meilleur équilibre nutritionnel		
			Plus grande diversité	Variété des denrées
			Amélioration de la fraîcheur	
			Diminution de présence de résidus	
	Stabilité	Temporalité	Étirement des saisons de croissance	
Amélioration de la régularité				

ANNEXE B

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES ACTEURS ADMINISTRATIFS ET PROFESSIONNELS

PERSONNE

En tant que... quel est votre rôle au sein de (mettre nom de la MRC ou de l'initiative)?
Responsabilités; tâches; principaux dossiers; depuis combien de temps...

Pouvez-vous me parler brièvement de votre parcours professionnel (formation, emplois précédents)?

Êtes-vous natif de la région?

a. Si NON, vous y habitez depuis combien de temps?

INITIATIVE

Que pouvez-vous me dire à propos de l'initiative (mettre nom)?

Selon vous, quels sont les principaux facteurs qui ont mené à sa mise en place?

Quelles ont été les réactions du milieu par rapport au projet? Et, vous, vous en pensez quoi?

Est-ce que les gens impliqués dans la mise en place de l'initiative du projet sont des gens connus dans la communauté? (légitimité, crédibilité, influenceur).

SOUTIEN + IMPLICATION

Que pouvez-vous me dire à propos de votre implication et soutien au sein de l'initiative (mettre nom)?

La MRC a-t-elle été impliquée, ou sollicitée d'une façon ou d'une autre, dans l'initiative? (Ressources financières, soutien technique, consultations, visites, etc.)

Si oui, quel est le rôle avez-vous joué, ou votre relation avec les acteurs impliqués dans ce projet agricole?

Si non, est-ce que vous savez pourquoi?

Quelle a été l'évolution de ce soutien auprès de l'initiative?

Qu'en est-il de la population générale par rapport au projet (reconnaissance)?

Quelle importance diriez-vous que la participation du milieu occupe dans la réussite de l'initiative?

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Que pouvez-vous me dire à propos de l'insécurité alimentaire de la région / municipalité?

Selon, qu'est-ce qui contribue à l'insécurité alimentaire du milieu?

Diriez-vous que la sécurité alimentaire fait partie du discours des administrations (élus, MRC, etc.)? Si oui, depuis quand?

Qu'est-ce que vous avez comme commerces d'alimentation sur le territoire?

CONTEXTE TERRITORIAL (perceptions, opinions)

Diriez-vous que l'économie de votre région est dynamique? (bonne/mauvaise)? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

Selon vous, qu'en est-il du secteur agricole de votre région?

a. Le secteur est-il dynamique? Si, oui pourquoi? Sinon, pourquoi?

Croyez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison des conditions bioclimatiques généralement peu propices à l'agriculture?

Diriez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison du coût des aliments? Si oui, pourquoi?

Diriez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison du revenu moyen (pouvoir d'achat)?

Disposez-vous d'un document officiel qui traite de la question de la sécurité alimentaire? (Intervention publique)

- a. Par exemple, dans le cadre du PDZA y a-t-il eu des discussions par rapport à la sécurité alimentaire de la région?

IMPACTS

Quels sont les impacts de l'initiative en ce qui concerne la sécurité alimentaire de votre milieu?

- a. Quelle est l'aide apportée,
 - i. En kilos produits?
 - ii. En ménages desservis?
- b. Diriez-vous que votre initiative améliore :
 - i. La qualité, notamment la fraîcheur, des aliments dans votre milieu?
 - ii. L'accessibilité économique dans votre milieu (abordable)?
 - iii. Le choix / la diversité des aliments?
- c. Croyez-vous qu'il y a une meilleure desserte alimentaire dans la région (meilleure offre)?

Est-ce qu'il y a des impacts au point de vue social sur les individus et la communauté?

Diriez-vous que l'initiative a permis d'améliorer la qualité de vie de la population, ou d'une partie de celle-ci (volet social)?

QUESTIONS DE FERMETURE

Selon vous, quelles sont les plus grandes forces de l'initiative?

Selon vous, quels sont les plus grands défis auxquels fait face l'initiative?

Y a-t-il quelque chose qui vous apparaît important dont nous n'aurions pas discuté?

ANNEXE C

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES PORTEURS/EMPLOYÉS DE PROJET

PERSONNE

En tant que... quel est votre rôle au sein de (mettre nom de la MRC ou de l'initiative)?
Responsabilités; tâches; principaux dossiers; depuis combien de temps...

Pouvez-vous me parler brièvement de votre parcours professionnel (formation, emplois précédents)?

Êtes-vous natif de la région?

a. Si NON, vous y habitez depuis combien de temps?

INITIATIVE

Les débuts de l'initiative

- a. Quand l'initiative a-t-elle démarré?
- b. Qui ont été les principaux acteurs ayant mis en place l'initiative (fondateurs)?
- c. Quelles ont été vos principales ressources, c'est-à-dire matérielles, humaines, et financières pour être en mesure de mettre en place l'initiative?

Que pouvez-vous me dire à propos de l'initiative (mettre nom)?

Selon vous, quels sont les principaux facteurs qui ont mené à sa mise en place?

Quelles ont été les réactions du milieu par rapport au projet? Et, vous, vous en pensez quoi?

Est-ce que les gens impliqués dans la mise en place de l'initiative du projet sont des gens connus dans la communauté? (légitimité, crédibilité, influenceur).

Pouvez-vous me parler de la mission et des objectifs de votre organisme?

- a. Quelle place (importance) occupe le volet production et distribution agricole?

De quelles façons les ressources dont vous disposez ont-elles évoluées à travers le temps?

Est-ce que l'initiative dépend des subventions pour son fonctionnement et sa réussite?

D'où proviennent les autres sources de revenus de l'initiative?

Pouvez-vous nous parler du fonctionnement général de l'initiative?

- a. Combien y a-t-il d'employés avez-vous?
- b. Y a-t-il des bénévoles? Combien?
- c. Quelle est la superficie totale cultivée?
- d. À qui appartiennent les terres cultivées?
- e. Sachant que les saisons de croissance sont plutôt courtes, à quels moments la période de production débute et termine?
- f. Faites-vous de la production en serre?
- g. Quelles sont vos principales productions agricoles?
- h. Qu'est-ce qui détermine une production particulière ou une autre?

SOUTIEN + IMPLICATION

La MRC a-t-elle été impliquée, ou sollicitée d'une façon ou d'une autre, dans l'initiative? (Ressources financières, soutien technique, consultations, visites, etc.)

Si oui, quel est le rôle avez-vous joué, ou votre relation avec les acteurs impliqués dans ce projet agricole?

Si non, est-ce que vous savez pourquoi?

Quelle a été l'évolution de ce soutien auprès de l'initiative?

Qu'en est-il de la population générale par rapport au projet (p. ex. reconnaissance)?

Comment est-on allé chercher le soutien du milieu?

- a. Est-ce que vous avez mis en œuvre des stratégies pour mobiliser les acteurs (recrutement ; information; publicité), et si oui comment (médias sociaux; journaux), ou est-ce que cela s'est fait spontanément?

Selon vous, le soutien est-il suffisant?

Sans ce soutien, croyez-vous que l'initiative pourrait continuer à prospérer?

Quelle importance diriez-vous que la participation du milieu occupe dans la réussite de l'initiative?

Travaillez-vous avec d'autres acteurs ou organisations qui œuvrent dans le domaine de l'alimentaire ou de la sécurité alimentaire du milieu (banques alimentaires, organismes, producteurs, etc.)?

Avez-vous bénéficié du soutien (financier, ou autre) d'autres acteurs du milieu (économique, politique, sociocommunautaire, scolaire), et si oui lesquels?

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Que pouvez-vous me dire à propos de l'insécurité alimentaire de la région / municipalité?

Selon, qu'est-ce qui contribue à l'insécurité alimentaire du milieu?

Diriez-vous que la sécurité alimentaire fait partie du discours des administrations (élus, MRC, etc.)? Si oui, depuis quand?

Qu'est-ce que vous avez comme commerces d'alimentation sur le territoire?

CONTEXTE TERRITORIAL (perceptions, opinions)

Diriez-vous que l'économie de votre région est dynamique? (bonne/mauvaise)? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?

Selon vous, qu'en est-il du secteur agricole de votre région?

a. Le secteur est-il dynamique? Si, oui pourquoi? Sinon, pourquoi?

Croyez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison des conditions bioclimatiques généralement peu propices à l'agriculture?

Diriez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison du coût des aliments? Si oui, pourquoi?

Diriez-vous que la population de votre milieu est plus vulnérable en termes de sécurité alimentaire en raison du revenu moyen (pouvoir d'achat)?

IMPACTS

Quels sont les impacts de l'initiative en ce qui concerne la sécurité alimentaire de votre milieu?

- b. Quelle est l'aide apportée,
 - i. En kilos produits?
 - ii. En ménages desservis?
- b. Diriez-vous que votre initiative améliore :
 - iv. La qualité, notamment la fraîcheur, des aliments dans votre milieu?
 - v. L'accessibilité économique dans votre milieu (abordable)?
 - vi. Le choix / la diversité des aliments?
- c. Croyez-vous qu'il y a une meilleure desserte alimentaire dans la région (meilleure offre)?

Est-ce qu'il y a des impacts au point de vue social sur les individus et la communauté?

Diriez-vous que l'initiative a permis d'améliorer la qualité de vie de la population, ou d'une partie de celle-ci (volet social)?

QUESTIONS DE FERMETURE

Selon vous, quelles sont les plus grandes forces de l'initiative?

Selon vous, quels sont les plus grands défis auxquels fait face l'initiative?

Y a-t-il quelque chose qui vous apparaît important dont nous n'aurions pas discuté?

ANNEXE D

QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUPRÈS DES BÉNÉVOLES

PERSONNE

Êtes-vous natif de la région?

- a. Si NON, vous y habitez depuis combien de temps?

Pouvez-vous me parler brièvement de votre parcours professionnel (formation, emplois précédents)?

INITIATIVE

Comment êtes-vous devenue bénévole pour cet organisme?

Que pouvez-vous me dire à propos de l'initiative (mettre nom)?

Selon vous, quels sont les principaux facteurs qui ont mené à sa mise en place?

Est-ce que les gens impliqués dans la mise en place de l'initiative du projet sont des gens connus dans la communauté? (légitimité, crédibilité, influenceur).

SOUTIEN + IMPLICATION

Que pouvez-vous me dire à propos de votre implication et soutien au sein de l'initiative (mettre nom)?

- a. Combien d'heures environ (par semaine/saison) consacrez-vous à l'organisme?

Pourquoi avoir décidé de faire du bénévolat pour l'initiative (mettre le nom) (qu'est-ce que vous attire dans l'organisme, sa mission, la nature du travail de bénévole (tâches)?)

Quelle importance diriez-vous que la participation du milieu occupe dans la réussite de l'initiative?

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Que pouvez-vous me dire à propos de l'insécurité alimentaire de la région / municipalité?

Selon, qu'est-ce qui contribue à l'insécurité alimentaire du milieu?

Diriez-vous que la sécurité alimentaire fait partie du discours des administrations (élus, MRC, etc.)? Si oui, depuis quand?

Qu'est-ce que vous avez comme commerces d'alimentation sur le territoire?

IMPACTS

Quels sont les impacts de l'initiative en ce qui concerne la sécurité alimentaire de votre milieu?

- c. Quelle est l'aide apportée,
 - i. En kilos produits?
 - ii. En ménages desservis?
- b. Diriez-vous que votre initiative améliore :
 - vii. La qualité, notamment la fraîcheur, des aliments dans votre milieu?
 - viii. L'accessibilité économique dans votre milieu (abordable)?
 - ix. Le choix / la diversité des aliments?
- c. Croyez-vous qu'il y a une meilleure desserte alimentaire dans la région (meilleure offre)?

Est-ce qu'il y a des impacts au point de vue social sur les individus et la communauté?

Diriez-vous que l'initiative a permis d'améliorer la qualité de vie de la population, ou d'une partie de celle-ci (volet social)?

QUESTIONS DE FERMETURE

Selon vous, quelles sont les plus grandes forces de l'initiative?

Selon vous, quels sont les plus grands défis auxquels fait face l'initiative?

Y a-t-il quelque chose qui vous apparaît important dont nous n'aurions pas discuté?

ANNEXE E

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL - FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

L'agriculture comme levier de sécurisation alimentaire et de développement territorial
en région rurale éloignée

Étudiante-chercheure

Jessica Élie-Leonard, maîtrise en géographie, profil avec mémoire, 438-989-6009, elie-
leonard.jessica@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Mélanie Doyon, professeure au département de géographie, 514-987-3000 poste 6261,
doyon.melanie@uqam.ca

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique une entrevue
enregistrée avec un enregistreur numérique. Avant d'accepter de participer à ce projet
de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement
les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les
avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui
communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement pourrait contenir des éléments qui ne vous
semblent pas clairs. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez
utiles.

Description du projet et de ses objectifs

Le présent projet de recherche s'insère dans un mémoire de maîtrise. Il s'intéresse de
manière générale aux problématiques du monde rural et agricole. Cette étude a pour
but de déterminer les différentes possibilités de développement socioterritorial de
l'agriculture. Plus précisément, nous nous intéressons à la manière dont les initiatives

agricoles locales de deux MRC (Minganie, et Antoine-Labelle) ont pu contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire d'une partie de la population des Municipalités régionales de comté (MRC) en milieu rural éloigné. Nous souhaitons donc nous intéresser aux causes et aux enjeux qui entourent les projets d'agriculture ainsi qu'aux différentes étapes de production, de transformation et de distribution des aliments cultivés dans le cadre de ces projets. Finalement, nous *nous* intéressons aux rôles des initiatives dans le processus de sécurisation alimentaire des populations plus vulnérables en situation d'éloignement géographique. Plus précisément, nous voulons connaître pourquoi la présence d'initiatives agricoles locales contribue-t-elle à la sécurité alimentaire en région rurale éloignée des grands centres?

Afin d'atteindre nos objectifs de recherche, nous chercherons à répondre plus spécifiquement à ces trois questions:

Pourquoi les populations en région rurale éloignée des grands centres sont-elles plus vulnérables quant à la sécurité alimentaire?

Comment les milieux locaux participent-ils à la mise en place de ces initiatives?

Enfin, en quoi ces initiatives agricoles locales concourent-elles à la sécurisation alimentaire des populations en régions rurales éloignées des grands centres?

Nous effectuerons environ une quinzaine d'entretiens avec différents acteurs qui participent aux deux projets d'agriculture dans trois MRC différentes, soient la Minganie et d'Antoine-Labelle. Ces entretiens se dérouleront entre la mi-août 2017 et la mi-septembre 2017.

Nature et durée de votre participation

Nous pouvons, si vous le souhaitez, commencer par répondre à vos questions par rapport au projet. Avec votre accord, nous souhaitons pouvoir nous entretenir avec vous lors d'une entrevue enregistrée avec un enregistreur vocal numérique (une durée approximative sera précisée ainsi qu'un lieu de rencontre). Dans cette rencontre, nous vous poserons des questions concernant votre rôle dans l'élaboration et la mise en place de l'initiative agricole locale où vous travaillez, ou êtes associé. Nous vous poserons également des questions sur les impacts que la mise en place de ce projet a pu avoir sur votre travail et sur la mission de votre organisation. Toutefois, si vous l'acceptez, nous pourrions vous contacter par courriel dans le cas où une précision serait nécessaire. Nous tenons à vous mentionner également que vous pouvez refuser de répondre à certaines questions ou même si vous le désirez, mettre fin à l'entrevue à tout moment. Enfin, dans le cas où vous le souhaiteriez, nous pourrions vous faire parvenir une synthèse des résultats de la recherche.

Avantages liés à la participation

Si vous acceptez de participer, vous aurez la chance de réfléchir au fonctionnement de

vosre organisme et du projet d'agriculture dont vous faites partie, vous permettant ainsi de porter un regard critique sur vos actions et possiblement les améliorer. Vous pourrez effectivement prendre conscience des différents aspects, positifs comme négatifs, de ce projet et de vos actions. Vous aurez également l'occasion de réfléchir sur les différentes personnes et organismes avec qui vous collaborez et peut-être prendre conscience de certains autres collaborateurs potentiels. Vous pourrez finalement contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine du développement agricole et régional et de la sécurité alimentaire en géographie.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche. Le seul risque potentiel ayant été noté est qu'un inconfort pourrait être créé si vous aviez à parler de certains aspects négatifs en lien avec le fonctionnement de votre organisme. Il pourrait également vous être inconfortable de parler de thèmes pour lesquels vous seriez impliqués au niveau politique avec lesquels vous seriez moins à l'aise de parler. Toutefois, nous ferons en sorte que l'anonymat de chacun des participants soit préservé. Comme nous l'avons déjà mentionné, dans toute circonstance, vous pourrez choisir de ne pas répondre à la question.

Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que de moi-même et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues transcrites seront numérotées et je serai la seule personne ayant accès à la liste des participants et du numéro qui leur aura été attribué. Le nom et les titres spécifiques ne seront pas divulgués. Lors de l'analyse des résultats, une fonction spécifique (p. ex. maire) sera remplacée par une fonction plus large (p. ex. élu). Les enregistrements seront détruits dès qu'ils auront été transcrits et tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sous clef durant la durée de l'étude. L'ensemble des documents seront conservés jusqu'à l'obtention de mon diplôme.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à m'aviser verbalement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Directrice de recherche : Mélanie Doyon, professeure au département de géographie, 514-987-3000 poste 6261, doyon.melanie@uqam.ca

Jessica Élie-Leonard, maîtrise en géographie, profil avec mémoire, 438-989-6009, elie-leonard.jessica@courrier.uqam.ca

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche sur le plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE : cerpe4@uqam.ca, 514-987-3636.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement du chercheur

Je, soussigné(e) certifie

(a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;

- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Jessica Élie-Leonard

Prénom Nom

Signature

Date

BIBLIOGRAPHIE

- Allard, M. (2012, 24 juin). Les aliments d'ici, plus que jamais au menu international. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201206/23/01-4537907-les-aliments-dici-plus-que-jamais-au-menu-international.php>
- Antoine, J.-M. et Corozza, J.-M. (2011). Aléas, vulnérabilités et adaptations des sociétés du passé – Introduction. *Sud-Ouest européen*, 32, 1-3. Récupéré de <https://journals.openedition.org/soe/637>
- Arsenault-Héту, C. et Doyon, M. (2019). La sécurisation alimentaire à travers l'innovation socio-agricole locale : le cas du Projet d'agriculture communautaire d'Argenteuil. Dans M. Doyon et J.-L. Klein (dir.), *Pour la sécurisation alimentaire au Québec; perspective territoriale* (p. 61-76). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Banques alimentaires du Québec. (2018). *Bilan-faim Québec 2017*. Récupéré de https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2017/11/BAQ_Bilan-Faim-Quebec-2017.pdf
- Becerra, S. (2012). Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12(1), 23. doi: 10.4000/vertigo.11988
- Bédard, M. (2017). Séminaire de méthodologie : notes de cours, GEO8011. Université du Québec à Montréal, Département de géographie.
- Bélangier, J. (2018, 29 octobre). Saison estivale “essouflante” pour le Grenier boréal, *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radiocanada.ca/premiere/emissions/bonjour-la-cote/segments/entrevue/92655/bilan-saisoncooperative-grenier-boreal-longue-pointe-de-mingan-cote-nord>
- Bellier, F., Grégoire, F. et Donadey, F. (2002). *Étude du concept de la vulnérabilité – une notion d'avenir : rapport de stage* [Document non publié]. Paris : École Nationale supérieure des mines.

- Bichmann, W., B-Rifkin, S. et Shrestha, M. (1989). Peut-on mesurer le degré de participation communautaire? *Forum mondial de la santé*, 10, 513-518. Récupéré de http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/53163/1/WHF%7B_%7D10%7B_%7D1989%7B_%7Dp513-519%7B_%7Dfre.pdf
- Boulianne, M., Olivier-d'Avignon, G. et Galarneau, V. (2010). Les retombées sociales du jardinage communautaire et collectif dans la conurbation de Québec : un regard comparatif. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2), 1–30. Récupéré de <http://vertigo.revues.org/9930>
- Brisebois, É. et Audet, R. (2018). *Portrait des systèmes alimentaires alternatifs au Québec : enjeux, organisation et défis Table des matières* [Document publié]. Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://chairetransition.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/48/2018/09/Portrait-des-systemes-alimentaires-alternatifs-au-Quebec-enjeux-organisation-et-defis.pdf>
- Brodeur, C. et Clerson, F. (2015). *L'intervention de l'État en agriculture : Toujours pertinente au 21e siècle? - Rapport final*. Québec : Groupe AGÉCO.
- Brodiez-Dolino, A. (2015). La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique, *Informations sociales*, 2(188), 10–18.
- Brunette, P. et Laflamme, C. (réalis.). (2019, 25 septembre). Côte-Nord : un panier d'épicerie coûteux. Dans Société Radio-Canada (prod.), *L'Épicerie*. Récupéré de <https://ici.tou.tv/l-epicerie/S18E01?lectureauto=1>
- Bureau-Blouin, L. (2016a). *Cultiver pour nourrir : production maraîchère pour soutenir les banques alimentaires et les organismes communautaires*. Dans RESOLIS. Québec : Université Laval. Récupéré de <https://www.resolis.org/upload/fiche/pdf/CL1603663-cultiver-pour-nourrir-production-maraichere-pour-soutenir-les-banques-alimentaires-et-les-organismes-communautaires-20161226-102304.pdf>
- Bureau-Blouin, L. (2016b). *La coopérative Le Grenier boréal (Québec)*. Dans RESOLIS. Québec : Université Laval. Récupéré de <https://www.resolis.org/fiche-pratique/la-cooperative-le-grenier-boreal-quebec/772>
- Canada. Agence du revenu du Canada. (2020). *Déductions pour les habitants de régions éloignées pour 2019*. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/agence->

revenu/services/formulaires-publications/publications/rc4650/deductions-habitants-regions-eloignees.html

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS). (2019). *Portrait des enjeux démographiques et socioéconomiques*. Récupéré de http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/Sante_Publique/Donnees_sur_la_population/Portraits_Sante/PUB_2019-03-27_PORTRAIT_LAUR.pdf

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. (2020). *Inégalités sociales de la santé*. Récupéré de <https://www.ciusss-capitalnationale.gouv.qc.ca/sante-publique/inegalites-sociales-sante/vivre-sans-faim/informer/insecurite-alimentaire>

Champagne, C. (2008). *Développement écovillageois et renouvellement de l'habiter rural : le cas de Saint-Camille au Québec* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/1373/1/M10437.pdf>

Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). (2013). *Rapport annuel de gestion 2012-2013*. Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Commission des ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL). (2010). *Portrait synthèse et encadrement des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides*. Québec : ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir un avenir*. Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). (2017). *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. Québec : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Corneau, M. (2020, 15 octobre). Alimentation : le Québec peut-il être autonome? Dans Société Radio-Canada (prod.), Carbone. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=vLo4GXk1mNo>

Daoust, A.-E., (2019, 10 décembre). La population de la Côte-Nord toujours en diminution. *Radio-Canada - ICI Côte-Nord*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427464/population-cote-nord-diminution>

- de Schutter, O. (2013). *Rapport intérimaire du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation* (Rapport présenté à la 68^e session de l'assemblée générale des Nations Unies). New York : Nations Unies. Récupéré de <http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20131025_rtf_fr.pdf.
- Debailleul, G. (2014). Les politiques agricoles favorisent-elles la production d'aménités par l'agriculture ? Un regard sur la situation nord-américaine. Dans J. Ruiz et G. Domon (dir.), *Agriculture et paysage – Aménager autrement les territoires ruraux* (p. 75-93). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Deverre, C. et Lamine, C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale*, 317, 57-73.
- Dominé, S. (2017, 7 novembre). La MRC d'Antoine-Labelle demeure très majoritairement « de souche ». *L'info de la Lièvre*. Récupéré de <https://infodelalievre.ca/articles/1458-la-mrc-dantoine-labelle-demeure-tres-majoritairement-de-souche.html>
- Doucet, C. (2011). Revue de littérature scientifique québécoise sur l'agriculture et le développement territorial. *Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)* Série : Recherches, 43, 1-36. Récupéré de <https://depot.erudit.org/bitstream/003566dd/1/RevueLitteraturePdf.pdf>
- Doucet, C. (2017). *Modèle agricole territorial en émergence au Québec : le cas de la région de l'Outaouais* (Thèse de doctorat). Université du Québec en Outaouais. Récupéré de http://di.uqo.ca/id/eprint/939/1/Doucet_Chantale_2017_th%C3%A8se.pdf
- Doyon, M. et Deroo, T. (2014). Développement territorial périurbain, réseau d'acteurs et innovation sociale : le cas d'une coopérative internet dans la région de Montréal. *Interventions économiques*, 50, 1-16. doi: 10.4000/interventionseconomiques.2276
- Doyon, M., Desrosiers-Côté, M. et Loyer, F. (2016). Les PDZA : un renouvellement de la gouvernance agricole. *Revue Vie économique*, 8(1), 1-9.
- Doyon, M., Desrosiers-Côté, M. et Loyer, F. (2017). Les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) : un nouveau dispositif de développement des territoires agricoles québécois. Dans S. Belley et D. Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique* (p. 53-73). Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Doyon, M. et Klein, J.-L. (2019). *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : Perspective territoriale*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Duchemin, E., Wegmuller, F. et Legault, A.-M. (2010). Agriculture urbaine : un outil multidimensionnel pour le développement des quartiers. *VertigO – la revue électronique en sciences de l'environnement*, 10(2), doi: <https://doi.org/10.4000/vertigo.10436>
- Dufour, J. (1979). L'archipel de Mingan : un espace minordique entre l'exploitation et la conservation. *Cahier de géographie du Québec*, 23(60), 452–479. Récupéré de <https://www.erudit.org/en/journals/cgq/1900-v1-n1-cgq2633/021450ar.pdf>
- Dulude-De Celles, L. (2016). *L'Émergence d'une agriculture durable au Québec, un enjeu communicationnel* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke. Récupéré de https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/9598/Dulude_De_Celles_Laurent_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Dupont, D. (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec - de la conquête du sol à la mondialisation*. Québec : Fides.
- Dupont, N. (2019, 29 octobre). Développement de l'agriculture sur la Côte-Nord: des agriculteurs dénoncent l'absence de volonté politique. *Le Nord-Côtier*. Récupéré de <https://lenord-cotier.com/developpement-de-lagriculture-sur-la-cote-nord-des-agriculteurs-denoncent-labsence-de-volonte-politique/>
- Dupuis, F., D'Anjou, M., Couture, M. et Routhier, C. (2017). *Études régionales - Région administrative des Laurentides - Survol et prévision économiques* [Fichier de données]. Récupéré de <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/18Laurentides-f.pdf>
- Duquette, M.-P., Demmers, T., Lacroix, A., Scatliff, C. et Descrosiers-Choquette, J. (2011). *Étude sur la détermination du coût du panier à provisions nutritif dans trois régions du Québec – Rapport du projet – Région de la Côte-Nord*. Récupéré de http://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss-cotenord/Documentation/Etudes_et_analyses/Etude_sur_la_determination_
- Duval, M. et Picard, L. (2018). Contrer la pauvreté dans la MRC d'Antoine-Labelle : Réflexion sur l'intervention en milieu rural à partir de l'expérience de « Cultiver pour nourrir ». *Nouvelles pratiques sociales*, 30(1), Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2018-v30-n1-nps03972/1054259ar/>

- Éditions Nordiques. (2016, 19 octobre). Côte-Nord : Le quart de la population est obèse. *Le Nord-Côtier*. Récupéré de <https://lenord-cotier.com/cote-nord-le-quart-de-la-population-est-obese/>)
- Élie-Leonard, J. et M. Doyon. (2019). L'autonomisation alimentaire en milieu géographique adverse : le cas du Grenier boréal en Minganie. Dans M. Doyon et J-L. Klein (dir.), *Pour la sécurisation alimentaire au Québec : perspective territoriale* (p. 117-130). Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2010). *Entrevue avec Mme Chantal Doucet, doctorante en sciences sociales appliquées de l'UQO*. Carnet de Louis Favreau - Chaire de recherche, s.p.
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Organisation mondiale de la Santé (OMS). (1978). *Les soins de santé primaires*. Récupéré de <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/39243/9242800001.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- Food and Agricultural Organisation (FAO). (2008). *Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire*. Récupéré de <http://www.fao.org/3/a-al936f.pdf>
- Food and Agricultural Organisation (FAO). (2011). *Concepts et cadres de la sécurité alimentaire*. Récupéré de <http://www.fao.org/elearning/Course/IA/fr/pdf/trainerresources/learnernotes0767.pdf>
- Food and Agricultural Organisation (FAO). (2020). *Statistiques de sécurité alimentaire*. Récupéré de <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fr/>
- Forsé, M. (2005). Sociabilité, Dans M. Borlandi, R. Boudon, M. Cherkaoui et B. Valade (dir.), *Dictionnaire de la pensée sociologique* (645-647). Paris : Presse universitaire de France.
- Fortier, J.-M. (2020, 7 avril). Opinion COVID-19 – et si Hydro-Québec et les petites fermes s'alliaient pour nourrir le Québec? *La Presse*. Récupéré de https://plus.lapresse.ca/screens/649b8188-70ae-4086-8711-321cb492c009__7C__0.html)
- Fournier, P. et Potvin, L. (1995). Participation communautaire et programmes de santé : les fondements du dogme. *Sciences sociales et santé*, 13(2), 39-59. doi: 10.3406/sosan.1995.1326

- Fournier, S. et Touzard, J.-M. (2014). La complexité des systèmes alimentaires : un atout pour la sécurité alimentaire? *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1), 1-16.
- Fusco, G., Emsellem, K., Paris, J.-D. et Thieblemont, S. (s.d.). *L'analyse du contexte de la place*. Récupéré de <http://unt.unice.fr/uoh/espaces-publics-places/essentiel-methodologique-site-et-situation-dune-place/>
- Gamache, N., Domon, G. et Jean, Y. (2004). Pour une meilleure compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 73, 72-102.
- Garneau, L. (2018, 16 octobre). La Minganie s'inquiète pour son économie. *Radio-Canada Côte-Nord*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1130146/tourisme-romaine-cote-nord-minganie-economie>
- Garrau, M. (2013). Regards croisés sur la vulnérabilité - « Anthropologie conjonctive » et épistémologie du dialogue. *Revue de Sciences humaines*, 13, 141-166. doi: 10.4000/traces.5731
- Gobeil, M. (2019, 25 octobre). Les déserts alimentaires toujours aussi présents au Québec. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1346011/deserts-alimentaires-quebec-carte-villes-regions-fruits-legumes-acces>
- Godbout, J. (1983). *La participation contre la démocratie*. Montréal : Les Éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- Golay, C. (2010). Crise et sécurité alimentaires : vers un nouvel ordre alimentaire mondial? *Revue internationale de politique et de développement*, 1, 229-248. doi: <https://doi.org/10.4000/poldev.133>
- Grenier, B. (2015). Le régime seigneurial au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 23(2), 141-155. doi: 10.7202/1028888ar
- Guay, J. et Gaudreau, S. (2018). *Les élections au Québec – 150 ans d'une histoire mouvementée*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Guihéneuf, P.-Y. et E. Pisani. (1996). *Entre le marché et les besoins des hommes. Agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels*. Paris : La librairie FPH.

- Handfield, M. (2010). La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales? Dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux - Enjeux théoriques et d'action publique* (p. 137-154). Rimouski : les Éditions du GRIDEQ et du CRDT.
- Héron, R., Janin, P., Roy, A., Soukouna, S., El Rhomri, I., Ouedraogo, T.-L. et Pinaud, S. (2014). *Sécurisation alimentaire : objets, acteurs et trajectoires d'innovation au Burkina Faso*. Récupéré de <https://securialim.hypotheses.org/>
- Hervieu, B. (1993). *Les champs du futur*. Paris : Éditions Bourin.
- Hervieu, B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole. *Cahiers Agricultures*, 11, 415-419.
- Hubert, B. (2006). Introduction - Sécuriser l'alimentation de la planète. Dans B. Hubert et O. Clément (dir.), *Le monde peut-il nourrir tout le monde? Sécuriser l'alimentation de la planète* (p. 11-22). Récupéré de <https://core.ac.uk/download/pdf/39841706.pdf>
- Janin, P. et de Suremain, C.-E. (2012). L'insécurité alimentaire : dimensions, contextes et enjeux. Dans L. Cambrézy et V. Petit (dir.), *Population, mondialisation et développement : la fin des certitudes?* (p. 147-167). Récupéré de <https://hal.ird.fr/ird-00735028>
- Janin, P. et Dury, S. (2012). Les nouvelles frontières de la sécurité alimentaire. Une réflexion prospective - Les nouvelles frontières de la sécurité alimentaire. *Cahiers Agricultures*, 21(5), 285-292. doi: 10.1684/agr.2012.0585i
- Jean, B. (1985). Une agriculture à repenser. *Le Réseau*, 16(8), 13-17.
- Jean, B. (1997). *Territoires d'avenir- Pour une sociologie de la ruralité*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'économie régionale & urbaine*, 4, 649-671.
- Joliveau, T. (2001). La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique. *Géocarrefour*, 76(3), 273-279. doi: 10.3406/geoca.2001.2565

- Jourdan-Ionescu, C., Ionescu, S., Kimessoukié-Omolomo, É. et Julien-Gauthier, F. (2018). *Résilience et culture, culture de la résilience*. Québec : CRIRES. Récupéré de https://lel.crires.ulaval.ca/sites/lel/files/resilience_et_culture_culture_de_la_resilience_0.pdf
- Keske, C., Dare, J.-B., Hancock, T. et King, M. (2016). La connexion entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire dans les écosystèmes boréaux: le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, *Justice spatiale/spatial justice*, 9, 1-39.
- Kesteman, J.-P., Boisclair, G. et Kirouac, J.-M. (2004). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec*. Montréal : Boréal Express.
- Klein, J.-L. (2008). Territoire et régulation : l'effet instituant de l'initiative locale. *Cahiers de recherche sociologique*, 45, 41-57. doi: <https://doi.org/10.7202/1002498ar>
- Kmec, G. (2016). *Atteindre une sécurité alimentaire durable : Analyse des solutions de rechange à l'agriculture conventionnelle* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke. Récupéré de https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8878/Kmec_Gabrielle_MEnv_2016.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- Labbé, F. (2016, 26 avril). Bois d'œuvre : Mont-Laurier veut éviter une nouvelle crise. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030213/bois-doeuvre-mont-laurier-veut-eviter-une-nouvelle-crise>
- Lamine, C. et Chiffolleau, Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *POUR*, 74(215–216), 85-92.
- Larochelle, A. (2019). *Perspectives d'avenir et opportunités pour un développement durable à l'île d'Anticosti* (Mémoire de maîtrise). Université de Sherbrooke. Récupéré de https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/15795/Larochelle_Audrey_MEnv_2019.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Le Clanche, J.-F. et Pluvinage, J. (2011). Innovations et alternatives en agriculture : des initiatives à qualifier. *POUR*, 48(212), 31-38. doi: <https://doi.org/10.3917/pour.212.0029>
- Le Grenier boréal : coop de solidarité agroforestière. (2019). « À propos ». Récupéré de <http://grenierboreal.coop/a-propos/>

- Leduc-Gauvin, J., Cossette, M., Lépine, L., Malette, M. et Langlois, A. (1996). *Agir ensemble pour contrer l'insécurité alimentaire* (Rapport de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec). Récupéré de https://www.opdq.org/wp-content/uploads/2013/08/OPDQ_AgirEnsembleContrerInsecuriteAlimentaire_1996.pdf
- Lévy, J. et Lussault, M. (2003). Alimentation. Dans J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (p. 56-57), Paris : Belin.
- Lussier, C. (2016). Coop de solidarité agroforestière de Minganie. Le Grenier boréal, *Sécurité et souveraineté alimentaire en milieu rural : entre valeurs et besoins*, Forum social mondial, Montréal, 11 août.
- Malassis, L. (1979). Économie agro-alimentaire. T.I. Économie de la consommation et de la production ago-alimentaire. *Revue économique*, 32(3), 597-598. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/AsPDF/reco_0035-2764_1981_num_32_3_408608_t1_0597_0000_001.pdf
- Manciaux, M. (2001). La résilience - Un regard qui fait vivre. *Études*, 10(395), 321-330. doi: <https://doi.org/https://www.cairn.info/revue-etudes-2001-10-page-321.htm>
- Marchand, J. et Gibier-Rambaud, N. (s.d.). Guide pour des études de cas sur la participation communautaire : des expériences des organisations non gouvernementales et de la société civile, Paris.
- Martonne, E. (2015). *Principes de la géographie humaine – Vidal de la Blache*. Lyon : ENS Éditions. doi: 10.4000/books.enseditions.328
- Maxwell, S. et Frankenburger, T. (1992). Household food security: Concepts, indicators, measurements: A technical review. Récupéré de <https://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=US19950073935>
- Meister, A. (1964). Caractéristiques de l'associationnisme et du militantisme en Yougoslavie. *Sociologie du travail*, 6(1), 18-38. doi: 10.3406/sotra.1964.1171
- Midgley, J. (1981). *Popular participation as a strategy for promoting community leve; action and national development*. New York : Nations Unies.

- Mollard, A. et Pecqueur, B. (2007). De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Économie rurale*, 300, 110-114. doi: 10.4000/economierurale.2270
- Monbeig, P. (2008). Au Brésil : la « géographie de la faim » De Josué de Castro. *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 3(04), 495-500. doi: 10.3406/ahess.1948.2365
- Morisset, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*. Paris : L'harmattan.
- Municipalité régionale de comté (MRC) Brome-Missisquoi et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2010). *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*. Récupéré de https://mrcbm.qc.ca/common/documentsContenu/amen_grandsdossiers_PDZA_Final.pdf
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle. (s.d.). *Portrait de la MRC d'Antoine-Labelle*. Récupéré de https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/SAT_SAR_PORTRAIT%20MRC.pdf
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle. (2013). *Diagnostic territorial : Bilan et enjeux de développement*. Récupéré de https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/pdza_synthese_consultation_0.pdf
- Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle. (2015). *Plan de développement de la zone agricole - version synthèse*. Récupéré de https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sites/www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/files/pdza_synthese_consultation_0.pdf
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie. (2013). *La pauvreté et l'exclusion sociale en Minganie – Portrait et plan d'action, Havre-Saint-Pierre, MRC de Minganie*. Récupéré de <https://docplayer.fr/55809490-Mrc-de-minganie-la-pauvrete-et-l-exclusion-sociale-en-minganie-portrait-et-plan-d-action.html>
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2018). *Selon un rapport de l'ONU, la faim dans le monde continue d'augmenter* [Communiqué]. Récupéré de <https://www.who.int/fr/news-room/detail/11-09-2018-global-hunger-continues-to-rise---new-un-report-says>

- Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2020). *Promouvoir la consommation de fruits et légumes dans le monde* [Communiqué]. Récupéré de <https://www.who.int/dietphysicalactivity/fruit/fr/>
- Ouimet, B. (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional – Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*. Récupéré de https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/publications/rapportOuimet_WEB.pdf
- Paquet, C. (2016, 27 février). Les Nord-Côtiers toujours parmi les plus gros au Québec. *Le Manic l'hebdo des gens d'ici*. Récupéré de <https://www.lemanic.ca/2016/10/27/les-nord-cotiers-toujours-parmi-les-plus-gros-au-quebec/>
- Parent, D. (2010). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural. Dans B. Jean et D. La fontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux - Enjeux théoriques et d'action publique* (p. 129-136). Rimouski : Éditions du GRIDEQ et du CRDT.
- Paul-Limoges, G. (2008). *Les transformations sociales et économiques dans l'agriculture au Québec depuis 1980* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/1628/1/M10638.pdf>
- Pierre, G. (2015). *Portrait de l'agriculture nordique du Québec dans un contexte de changements climatiques* (Essai de maîtrise). Université de Sherbrooke. Récupéré de https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8016/Pierre_Gaetan_MENv_2015.pdf
- Poirier, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable* (Projet de recherche de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de https://gripuqam.org/wp-content/uploads/2011/02/Poirier_Agriculture.pdf
- Polèse, M. et Sheamur, R. (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir : La dynamique spatiale canadienne et l'avenir des régions non métropolitaines du Québec et des provinces de l'Atlantique*. Récupéré de http://espace.inrs.ca/id/eprint/9516/1/Polese_Shearmur_2002_Rapport.pdf
- Poupeau, F. (2008). Les ambivalences de la participation communautaire: Le cas du service de distribution des eaux à El Alto, Bolivie. *Autrepart*, 47(3), 245-253. doi: 10.3917/autr.047.0245

- Power E. (2005). Les déterminants de la saine alimentation chez les Canadiens à faible revenu. *Revue canadienne de santé publique*, 96(3), 42-48.
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation. (2014). *Région 09 Côte-Nord : Secteur bioalimentaire : Une démarche vers une vision innovante*. Récupéré de http://www.tablebioalimentairecotenord.ca/wp-content/uploads/2014/11/16-MAPAQ_Cote-Nord_Amenagement_des_secteurs_de_peche_et_agricole.pdf
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation. (2018b). *Règlement sur les prix du lait de consommation*.
- Québec. Ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation. (2020a). *Agriculture*. Récupéré de <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/statistiques/Pages/production.aspx>
- Québec. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. (2019a). *Laurentides - Portrait régional*. Récupéré de https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Laurentides.pdf
- Québec. Ministère de l'Économie et de l'Innovation. (2019b). *Côte-Nord – Portrait régional*. Récupéré de <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/cote-nord/portrait-regional/>
- Québec. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2020b). *Normales climatiques du Québec 1981-2010*. Récupéré de <http://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/normales/index.asp>
- Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2010). *Organisation territoriale : Côte-Nord (région 09)*. Récupéré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/cote-nord/>
- Québec. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2018a). *Région administrative 15 : Laurentides*. Récupéré de <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/regions-administratives/laurentides/>
- Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2007a). *Portrait territorial Laurentides*. Récupéré de <https://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/portrait-laurentides.pdf>

- Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. (2007b). *Portrait territorial Côte-Nord*. Récupéré de <https://mern.gouv.qc.ca/documents/territoire/portrait-cote-nord.pdf>
- Québec. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2020c). *La Côte-Nord et ses territoires*. Récupéré de <https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/regions/cote-nord/la-cote-nord-et-ses-territoires/>
- Québec. Revenu Québec. (2017). *Déduction pour particulier habitant une région éloignée reconnue*. Récupéré de <https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/tp-350-1-g/>
- Prud'homme, C. (2002). *Guide du paysage : un outil pour l'application d'une charte du paysage*. Québec : Conseil du paysage québécois.
- Réseau québécois des organisations sans but lucratif d'habitation (RQOH). (2019). *Laurentides – Labelle*. Récupéré de <https://rqoh.com/evenements/je-choisis-le-logement-communautaire-elections-2019/laurentides-labelle/>
- Rettino-Parazelli, K. (2017, 2 décembre). Les couts du logement montent plus vite que les moyens de payer. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/economie/514496/montreal-les-couts-de-logement-augmentent-davantage-que-la-capacite-de-payer>
- Revel, A. (1997). Sommet mondial de l'alimentation Rome - 11-18 novembre 1996. *Économie rurale*, 238, 44-46. Récupéré de https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1997_num_238_1_4858
- Rieutort, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'information géographique*, 73, 30-48.
- Rondeau, A. (1975). La Conférence mondiale de l'Alimentation ou le triomphe de la rhétorique – Rome 5-16 novembre 1974. *Tiers-Monde*, 16(63), 671-684. doi: 10.3406/tiers.1975.2578
- Ruiz, J. et Domon, G. (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. Dans P. Poullaouec-Gonidec, G. Domon et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective* (p. 47-97). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Schein, E. (1971). *Psychologie et organisation*. Paris : Hommes et Techniques.

- Sen, A. (1981). *Poverty and Famines An Essay on Entitlement and Deprivation*. Londres : Oxford University Press. doi: 10.1093/0198284632.001.0001
- Sen, A. (2000). *Un nouveau modèle économique – développement, justice, liberté*. Paris : Éditions Odile Jacob.
- Silvestro, M. (2009). *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'union paysanne* (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/2361/1/D1824.pdf>
- Simard, M. (2005). *Les services de proximité en milieu rural: une synthèse des connaissances* (Rapport n°1). Rimouski : Université du Québec à Rimouski. Récupéré de http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PC_JeanB_rapport1_rurale.pdf/903f27c0-3f35-43ad-8e69-4bc8b96555ae
- Société d'histoire de la Rivière-du-Nord (2019). Antoine Labelle, curé et sous-ministre. Dans *Société d'histoire de la Rivière-du-Nord*. Récupéré de <http://www.shrn.org/fr/activites-patrimoine/personnages-dinteret/article/antoine-labelle-cure-et-sous>
- Statistique Canada. (2017a). *Profil du recensement, Recensement de 2016 – Antoine-Labelle, Municipalité régionale de comté [Division de recensement], Québec et Nunavut [Territoire] [Tableau]*. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2479&Geo2=PR&Code2=62&Data=Count&SearchText=Antoine-Labelle&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All>
- Statistique Canada. (2017b). *Profil du recensement, Recensement de 2016 – Mingan, Réserve indienne [Subdivision de recensement], Québec et Alberta [Province] [Tableau]*. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2498808&Geo2=PR&Code2=48&Data=Count&SearchText=Mingan&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=2498808&TABID=1>
- Tarasuk, V. (2001). A critical examination of community-based responses to household food insecurity. *Canada Health Education & Behavior*, 28(4), 487–499.
- Tessier, A., St-Onge, F., Gariépy, S. et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). (2009). *Le paysage rural au Québec :*

enjeux agricoles et solutions agroforestières : document de réflexion. Récupéré de
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Documentdereflexionsurlepaysagerural_20090605.pdf

The World Bank. (2011). *Missing Food: The Case of Postharvest Grain Losses in Sub-Saharan Africa* (Rapport n° 60371-AFR). Washington: The World Bank. Récupéré de
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/358461468194348132/pdf/603710SR0White0W110Missing0Food0web.pdf>

Thériault, S. et Otis, G. (2003). Le droit et la sécurité alimentaire. *Les cahiers de droit*, 44(4), 573-596. doi: 10.3917/puf.trope.2011.02

Touzard, J.-M. et L. Temple (2012). Sécurisation alimentaire et innovations dans l'agriculture et l'agroalimentaire : vers un nouvel agenda de recherche ? Une revue de la littérature, *Cahiers Agricultures*, 21(5), 293-301.

Touzard, J.-M., Temple, L., Faure, G. et Triomphe, B. (2015). Innovation systems and knowledge communities in the agriculture and agrifood: a literature review. *Journal of Innovation and Economics & Management*, 2(17), 117-142.

Tremblay, D.-G. et Amherdt, C.-H. (2002). *Nouvelles formes de travail et nouvelles modalités de formation des compétences collectives dans l'économie de la connaissance*. Dans Télé-Université (dir.), Colloque de l'Association d'économie politique, octobre 2002 (p. 3-25). Récupéré de
<https://www.telug.ca/chairebell/pdf/publicationMMccfrAEP2002.pdf>

Turcotte, C. (2010, 13 septembre). Une histoire du syndicalisme en agriculture. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/economie/296056/une-histoire-du-syndicalisme-en-agriculture>

Vachon, B. (2019, 27 décembre). Zonage agricole : un regard critique pour des ajustements. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/569845/zonage-agricole-un-regard-critique-pour-des-ajustements>

Vandermotten, C. (2011). Théorie géographique et empire historique : site, situation et auto-reproduction spatiale. De Bruxelles à la ville européenne. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 89(2), 841-860. doi: 10.3406/rbph.2011.8138

- Vivre en ville. (s.d.). *Problématiques alimentaires globalisées*. Récupéré de <http://collectivitesviables.org/articles/problematique-des-systemes-alimentaires.aspx>
- Whyte, A. (1987). *Principes directeurs pour la planification de la participation communautaire aux projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement*. Genève : Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé. Récupéré de <https://apps.who.int/iris/handle/10665/37176>
- Zwick Monney, M. et Grimard, C. (2015). De la marginalité à la vulnérabilité : quels liens entre concepts, réalités et intervention sociale? *Nouvelles pratiques sociales*, 27(2), 44-59. doi: 10.7202/1037678ar